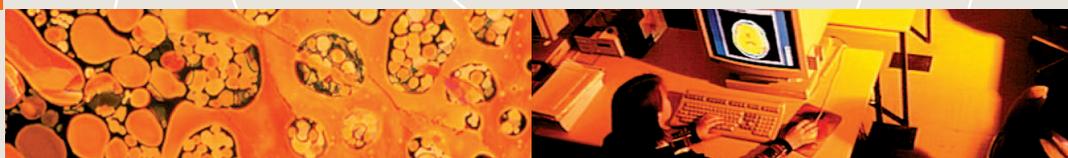


SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°4 AVRIL 2006



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Sommaire

Éditorial	3
Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Structures fonctionnelles (RMLR : 245)	5
Décision n° 060159DAJ du 24 février 2006 portant abrogation	5
Administrations déconcentrées (RMLR : 26)	5
Décision n° 060004DR16 du 6 février 2006 portant création d'un service technique et logistique à la délégation Paris Michel-Ange et modifiant la décision n° 050046DR16 du 20 décembre 2005	5
Groupements de recherche (RMLR : 2722)	5
Décision n° 060004SPHM du 16 février 2006 modifiant certaines dispositions relatives au GDR n° 2439 - Modélisation, mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs	5
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	5
Décision n° 060002SCVI du 22 février 2006 de création de la FRE n° 2969 - Laboratoire d'études des parasites génétiques	5
Conseils de département (RMLR : 2813)	6
Arrêté du 5 janvier 2006 fixant la composition, le mode d'élection et les règles de fonctionnement des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	6
Comité technique paritaire (RMLR : 282)	10
Décision n° 060008DRH du 15 février 2006 relative à la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire du CNRS et de ses instituts	10
Les personnels du CNRS	11
Droit syndical (RMLR : 5233)	11
Décision n° 060005DRH du 15 février 2006 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2006	11
Décision n° 060006DRH du 15 février 2006 fixant la répartition des dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2006	11
Décision n° 060007DRH du 15 février 2006 fixant la superficie à allouer aux organisations syndicales les plus représentatives pour l'hébergement de leurs bureaux nationaux	12
Hygiène et sécurité - Médecine de prévention (RMLR : 5238)	12
Décision n° 060017DRH du 15 février 2006 portant répartition des sept sièges des représentants du personnel aux comités d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3	12
Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)	13
Arrêté du 16 février 2006 modifiant l'arrêté du 2 mai 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Centre national de la recherche scientifique ..	13
Mesures particulières	15
Cabinet du ministre	15
Arrêté du 7 février 2006 portant fin de fonctions au cabinet du ministre délégué	15
Arrêté du 9 février 2006 portant nomination au cabinet du ministre délégué	15
Concours	15
Décision n° 060019DRH du 23 février 2006 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2006	15

Promotions	16
Nominations des chercheurs 2005	16
Comités, conseils et commissions	27
Décision n° 060002SGCN du 12 février 2006 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique	27
Décision n° 060001ELEC du 16 février 2006 fixant le calendrier, les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	27
Décision n° 060002ELEC du 16 février 2006 constituant une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique	28
Décision n° 060157DAJ du 1 ^{er} mars 2006 portant création du comité de pilotage du système d'information du CNRS	29
Décision n° 060004DRH du 23 janvier 2006 d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	29
Décision n° 060021DRH du 22 février 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche	30
Décision n° 060022DRH du 22 février 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche	31
Décision n° 060004DR01 du 21 février 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne	31
Décision n° 060003DR01 du 21 février 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8171 - Centre d'études des mondes africains	31
Décision n° 060003DR03 du 8 février 2006 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Ile-de-France Est	32
Décision n° 060003DR06 du 26 janvier 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG)	32
Décision n° 060008DR06 du 17 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)	33
Décision n° 050121DR06 du 10 novembre 2005 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6049 - Laboratoire théoriser et modéliser pour aménager : territoires et paysages (THEMA)	33
Décision n° 060001DR06 du 16 janvier 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6565 - Laboratoire de chrono-écologie	34
Décision n° 050125DR06 du 7 décembre 2005 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon	34
Décision n° 050088DR06 du 11 janvier 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7040 - Laboratoire de physique des milieux ionisés et applications	35
Décision n° 060009DR06 du 16 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7561 - Physiopathologie et pharmacologie articulaires	35
Décision n° 060013DR16 du 15 février 2006 portant modification de la décision de renouvellement des membres élus et désignés du comité paritaire de gestion du restaurant propre du site du campus Gérard Mégie	36
Nominations	37
Fin de fonctions	40
Délégations de signature	43
Informations générales	93
Textes signalés	93

Éditorial

Les élections aux commissions administratives paritaires du CNRS et leurs conséquences

En janvier 2006, 25 549 électeurs ont désigné les membres élus devant siéger pour trois ans au sein des commissions administratives paritaires du CNRS. Instances consultatives constituées pour chaque corps de fonctionnaires, composées pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié de représentants élus des personnels présentés par leurs organisations respectives, les CAP sont des organes statutaires nationaux chargés notamment de donner un avis sur la titularisation et le déroulement de carrière des agents ; elles peuvent également siéger en formation disciplinaire. Sur les 57 sièges à pouvoir, 55 ont été attribués sur la base des résultats des scrutins et 2 par tirage au sort. Il est regrettable de noter que près de 13 000 agents ont choisi de s'abstenir : le taux de participation a été le plus faible jamais constaté pour des élections professionnelles dans l'établissement.

Ces élections professionnelles servent de base pour identifier les syndicats les plus représentatifs pour les trois années suivantes : ainsi, huit organisations syndicales (par ordre alphabétique : SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNPRES-FO, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT, SUD-RECHERCHE-EPST et SUP'RECHERCHE-UNSA) sont désormais présentes au CNRS. Dans le collège des chercheurs, le syndicat SUP'RECHERCHE-UNSA, présent pour la première fois, obtient d'emblée plus de 5 %. Dans le collège des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs, le syndicat SUD-RECHERCHE-EPST obtient lui aussi un pourcentage de suffrages exprimés dépassant 5 %.

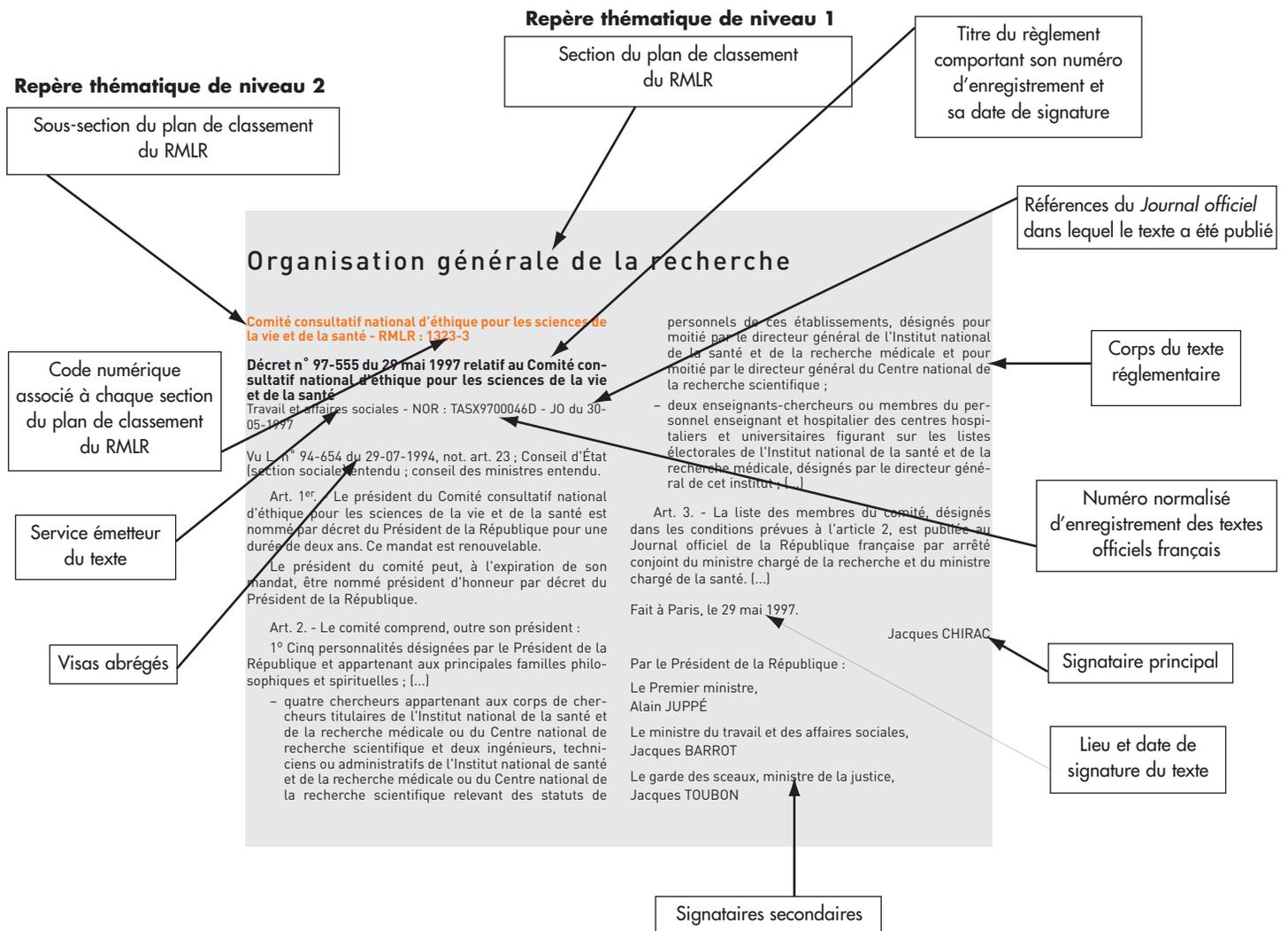
Ce nouveau partage des voix fait évoluer le paysage syndical et la représentation dans les instances nationales consultatives. La composition du comité technique paritaire (CTP) est revue : le SNTRS-CGT obtient 4 sièges sur les 10 à pourvoir, le SGEN-CFDT en a 3 et le SNCS-FSU 2. Le SNPTES-UNSA conserve le sien. Le SNIRS-CGC perd son siège ITA au profit du SNTRS-CGT, ainsi que le SGEN-CFDT qui lui concède un siège chercheur. Par extension, les sièges au sein des comités d'hygiène et de sécurité et de la commission nationale d'action sociale sont également redistribués.

La décision n° 060005DRH signée par le directeur général le 15 février 2006 intègre donc les organisations syndicales SUD-RECHERCHE-EPST et SUP'RECHERCHE-UNSA parmi les « plus représentatives » de l'établissement. Conformément à la réglementation en matière de droit syndical, cette distinction leur confère la capacité, pour les trois ans à venir, de représenter les intérêts collectifs des agents adhérents et de bénéficier de l'ensemble des dispositions réservées aux syndicats (plus) représentatifs.

Hervé MATHIEU,

Secrétaire général

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Structures fonctionnelles – RMLR : 245

Décision n° 060159DAJ du 24 février 2006 portant abrogation

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 61/88 du 23-03-1988 ; DEC. n° 951779SJUR du 10-02-1995 mod. ; DEC. n° 020016DCAJ du 25-02-2002.

Art. 1^{er}. – Sont abrogées les décisions suivantes :

- la décision n° 61/88 du 23 mars 1988 relative à la création de l'Unité indicateur de politique scientifique (UNIPS) ;
- la décision n° 951779SJUR du 10 février 1995 modifiée portant création de la direction des relations avec l'enseignement supérieur ;
- la décision n° 020016DCAJ du 25 février 2002 portant création de la direction des études et des programmes.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Administrations déconcentrées – RMLR : 26

Décision n° 060004DR16 du 6 février 2006 portant création d'un service technique et logistique à la délégation Paris Michel-Ange et modifiant la décision n° 050046DR16 du 20 décembre 2005

Délégation Paris-Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; DEC. n° 060050DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 050046DR16 du 20-12-2005 ; INS. n° 910451SJUR du 15-10-1991 mod.

Art. 1^{er}. – Le service technique, intérieur et logistique de la délégation Paris Michel-Ange portera le nom de service technique et logistique à compter du 15 février 2006.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 février 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Grouperments de recherche – RMLR : 2722

Décision n° 060004SPHM du 16 février 2006 modifiant certaines dispositions relatives au GDR n° 2439 - Modélisation, mathématique et simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs

Mathématiques, informatique, physique, planète et univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 03A016DSI du 09-01-2004, not. art. 2 ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999, not. art. 1 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n° 03A016DSI du 9 janvier 2004 susvisée, les dispositions relatives au nom du directeur et à la délégation gestionnaire du GDR n° 2439 sont modifiées comme suit :

« Département Mathématiques, Informatique, Physique, Planète, Univers

Délégation Ile-de-France Est

GDR n° 2439, intitulé Modélisation Mathématique et Simulations numériques liées aux études d'entreposage souterrain de déchets radioactifs

Directeur : Alexandre ERN, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées

Section d'évaluation : 1 »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Formations de recherche en évolution (FRE) – RMLR : 2723

Décision n° 060002SCVI du 22 février 2006 de création de la FRE n° 2969 - Laboratoire d'études des parasites génétiques Vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; accord du Président de l'Université de Tours ; sur proposition du directeur scientifique général après avis du directeur du département scientifique Vivant.

Art. 1^{er}. – Est créée, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2006, la formation de recherche en évolution suivante :

Délégation Centre-Poitou-Charentes

FRE n° 2969, intitulée « Laboratoire d'études des parasites génétiques »

Responsable : Monsieur Yves BIGOT, Directeur de recherche au CNRS

Département scientifique : Vivant

Section d'évaluation : 22

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Conseils de département – RMLR : 2813**Arrêté du 5 janvier 2006 fixant la composition, le mode d'élection et les règles de fonctionnement des conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique**

Enseignement supérieur et recherche - NOR : RECR0500175A - JO du 15-02-2006, p. 2328, texte n° 13

Vu D. n° 59-1405 du 09-12-1959 mod. ; D. n° 80-31 du 17-01-1980 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 26 ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-667 du 17-07-1984 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. n° 85-1461 du 30-12-1985 ; D. n° 85-1462 du 30-12-1985 ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 93-241 du 22-02-1993 ; avis du CTP du CNRS du 20-12-2005.

TITRE I^{er}**COMPOSITION ET MODE D'ÉLECTION DES CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DÉPARTEMENT**

Art. 1^{er}. - Les conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) prévus à l'article 26 du décret du 24 novembre 1982 susvisé sont composés de :

1° Douze membres élus par les personnels du CNRS et par les personnes qui contribuent aux activités de ce dernier ;

2° Douze membres nommés par le directeur général du CNRS, dont six sur proposition du conseil scientifique, dans les conditions fixées à l'article 26 du décret du 24 novembre 1982 susvisé.

Art. 2. - Sont inscrits sur les listes électorales :

1° Les personnels propres du CNRS énumérés ci-après :

a) Les chercheurs, les ingénieurs, personnels administratifs et techniques contractuels du CNRS régis par les décrets du 17 janvier 1980 et du 9 décembre 1959 susvisés ;

b) Les personnels appartenant aux corps de fonctionnaires régis par le décret du 27 décembre 1984 susvisé

ainsi que les personnels appartenant aux corps régis par les décrets du 30 décembre 1985 susvisés ;

c) Les fonctionnaires en position de détachement au CNRS ;

d) Les autres personnels rémunérés par le CNRS depuis au moins une année à la date du scrutin.

Sont exclus du scrutin les agents placés dans l'une des positions suivantes : détachement hors du CNRS, disponibilité, hors cadres, accomplissement du service national, congé parental, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de fin d'activité, congé formation, congé de grave maladie, congé sans rémunération.

2° Les personnels extérieurs au CNRS relevant d'une des catégories énumérées à l'article 3 du décret du 18 février 1991 susvisé, à la condition de contribuer de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS ou de tout autre service du CNRS.

Art. 3. - Nul ne peut être électeur à plus d'un conseil scientifique de département.

Le choix du conseil scientifique de département pour lequel un électeur est inscrit sur la liste électorale est effectué comme suit :

1° Personnels propres du CNRS appartenant aux corps de chercheurs :

a) Les chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à un seul département scientifique sont électeurs au conseil scientifique de ce département.

Toutefois, ils peuvent demander à voir cette inscription modifiée afin d'être électeurs au conseil scientifique d'un autre département concerné par la ou l'une des sections qui évaluent leur activité.

b) Les chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à au moins deux départements scientifiques sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces départements.

Toutefois, ils peuvent demander à voir leur inscription modifiée. Ce changement peut s'opérer au bénéfice indifféremment du conseil scientifique d'un autre département auquel est rattachée l'unité ou d'un département concerné par la ou l'une des sections qui évaluent leur activité.

c) Les chercheurs non affectés dans une unité de recherche propre ou associée sont inscrits sur la liste électorale d'un conseil scientifique de département désigné par l'administration. Ils peuvent demander, de façon motivée, à voir cette inscription modifiée au bénéfice d'un autre conseil scientifique de département.

2° Personnels propres du CNRS n'appartenant pas aux corps de chercheurs :

a) Les personnels non chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à un seul département scientifique sont électeurs au conseil scientifique de ce département.

Toutefois, ils peuvent demander à voir cette inscription modifiée afin d'être électeurs au conseil scientifique d'un autre département concerné par la ou l'une des sections d'évaluation de l'unité.

b) Les personnels non chercheurs affectés dans une unité de recherche propre ou associée rattachée à au moins deux départements scientifiques sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces départements.

Toutefois, ils peuvent demander à voir leur inscription modifiée. Ce changement peut s'opérer au bénéfice indifféremment du conseil scientifique d'un autre département auquel est rattachée l'unité ou d'un département concerné par la ou l'une des sections d'évaluation de l'unité.

c) Les personnels non chercheurs non affectés dans une unité de recherche propre ou associée sont inscrits sur la liste électorale d'un conseil scientifique de département désigné par l'administration. Ils peuvent demander, de façon motivée, à voir cette inscription modifiée au bénéfice d'un autre conseil scientifique de département.

3° Personnels extérieurs au CNRS :

a) Les personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS rattachée à un seul département scientifique sont électeurs au conseil scientifique de ce département.

Toutefois, ils peuvent demander à voir cette inscription modifiée afin d'être électeurs à un conseil scientifique d'un autre département concerné par la ou l'une des sections d'évaluation de l'unité.

b) Les personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une unité de recherche propre ou associée au CNRS rattachée à au moins deux départements scientifiques sont inscrits par l'administration sur la liste électorale du conseil scientifique de l'un de ces départements.

Toutefois, ils peuvent demander à voir leur inscription modifiée. Ce changement peut s'opérer au bénéfice indifféremment du conseil scientifique d'un autre département auquel est rattachée l'unité ou d'un département concerné par la ou l'une des sections d'évaluation de l'unité.

c) Les autres personnels contribuant de façon permanente aux activités du CNRS sont inscrits sur la liste électorale d'un conseil scientifique de département désigné par l'administration. Ils peuvent demander, de façon motivée, à voir cette inscription modifiée au bénéfice d'un autre conseil scientifique de département.

Art. 4. - Le délégué pour les élections est désigné par décision du directeur général du CNRS.

Art. 5. - Le directeur général du CNRS fixe par décision le calendrier des élections.

Art. 6. - Les listes électorales provisoires sont constituées par l'administration. Elles peuvent être consultées dans les délégations du CNRS pendant un délai qui ne saurait être inférieur à quinze jours.

Pendant cette période, des réclamations, formulées par écrit, peuvent être adressées par les intéressés auprès du délégué pour les élections qui les soumet pour avis à la commission électorale.

Les listes électorales définitives sont arrêtées par le directeur général du CNRS au moins un mois avant la date du scrutin fixée par le calendrier des élections.

Art. 7. - Une commission électorale est constituée par décision du directeur général du CNRS.

Placée sous la présidence du délégué pour les élections, elle comprend les représentants désignés par les fédérations syndicales de fonctionnaires des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur et en nombre égal des représentants de l'administration.

Des membres suppléants, susceptibles de remplacer les membres titulaires en cas d'empêchement, sont désignés dans les mêmes conditions.

La commission électorale statue sur :

1° Le bien-fondé des réclamations et propose au directeur général du CNRS les listes électorales définitives.

2° La validité des candidatures individuelles et des listes déposées, notamment sur leur recevabilité. Elle se prononce sur les contestations éventuelles, veille au bon déroulement du scrutin et apprécie la validité des suffrages.

Art. 8. - Pour chaque conseil scientifique de département, sont éligibles les électeurs remplissant les conditions fixées par le décret du 24 novembre 1982 susvisé.

Un candidat n'est éligible qu'au sein du conseil scientifique de département au titre duquel il est électeur.

Art. 9. - Les électeurs à chacun des conseils scientifiques de département se répartissent en trois collèges A, B ou C. Pour chaque conseil scientifique de département, ces collèges sont constitués respectivement par référence aux collèges A 1 et A 2 réunis, B 1 et B 2 réunis et C tels qu'ils sont définis à l'article 3 du décret du 18 février 1991 susvisé.

Les élections au sein de chaque conseil scientifique de département ont lieu :

1° Pour les collèges A et B, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ;

2° Pour le collège C, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, dans les conditions fixées dans le présent arrêté.

Art. 10. - Les douze membres élus de chaque conseil scientifique de département se répartissent comme suit :

- cinq membres élus par les personnels relevant du collège A ;
- quatre membres élus par les personnels relevant du collège B ;
- trois membres élus par les personnels relevant du collège C.

Art. 11. - 1° Pour les élections au scrutin plurinominal, toute personne éligible des collèges A et B fait connaître qu'elle se porte candidate par écrit auprès du délégué pour les élections, avant une date fixée par le calendrier électoral. La commission électorale statue dans les cinq jours sur la validité des candidatures.

Au deuxième tour de scrutin, sont éligibles les candidats non élus au premier tour qui maintiennent leur candidature avant une date fixée par le calendrier électoral.

2° Pour les élections au scrutin de liste, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 12, les listes doivent

comporter autant de noms de personnes éligibles du collège C qu'il y a de sièges à pourvoir. Chaque liste doit en outre être accompagnée des demandes d'inscription individuelle sur les listes signées des candidats et faire apparaître le nom d'un délégué de liste habilité à la représenter auprès de la commission électorale.

Les listes et demandes d'inscription individuelle correspondantes signées des candidats sont déposées auprès du délégué pour les élections avant une date fixée par le calendrier électoral.

Art. 12. - Aucune candidature ni aucune liste ne peuvent être déposées après la date limite prévue à l'article 11 ci-dessus.

Toutefois, en ce qui concerne les élections au scrutin de liste, si dans un délai de trois jours francs suivant la date limite de dépôt des listes un ou plusieurs candidats sont reconnus inéligibles par la commission électorale, celle-ci en informe sans délai le délégué de liste. Celui-ci procède alors, dans un délai de trois jours francs à compter de l'expiration du délai de trois jours francs susmentionné, aux remplacements nécessaires. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

Si, avant une date fixée par le calendrier électoral, un candidat d'une liste devient inéligible, remet sa démission ou décède, le délégué de la liste concernée procède à son remplacement dans un délai d'une semaine après la réunion de la commission ayant constaté la défaillance. A défaut de remplacement, la liste intéressée est considérée comme n'ayant présenté aucun candidat.

Toute défaillance survenant postérieurement à la date fixée par le calendrier électoral et mentionnée à l'alinéa précédent ne peut plus donner lieu à remplacement. Toutefois, la liste considérée est prise en compte dans le processus électoral.

Art. 13. - 1° Le délégué pour les élections fait connaître à chacun des électeurs des collèges A et B les nom, prénom et qualité de chacune des personnes qui ont fait acte de candidature dans les conditions énoncées ci-dessus.

2° Le délégué pour les élections fait connaître à chacun des électeurs du collège C les listes de candidats que la commission électorale a retenues.

3° Est accessible sur un site internet consacré à l'organisation des élections, dont l'adresse est portée à la connaissance des électeurs, le *curriculum vitae* des candidats, complété le cas échéant de la liste de leurs travaux et publications scientifiques. Ces documents sont adressés au délégué pour les élections par les candidats pour les collèges A et B et par les délégués de liste pour le collège C, avant une date fixée par le calendrier électoral.

Art. 14. - Pour chaque conseil scientifique de département :

1° Chaque électeur du collège A vote au maximum pour cinq noms parmi les candidats de son collège ;

2° Chaque électeur du collège B vote au maximum pour quatre noms parmi les candidats de son collège ;

3° Chaque électeur du collège C vote pour une liste entière, sans rayer ou ajouter aucun nom, ni modifier l'ordre de présentation.

Art. 15. - Le vote a lieu exclusivement par correspondance.

Art. 16. - Le dépouillement des votes est assuré par un système automatisé.

Les modalités de vote et de dépouillement sont fixées par une décision du directeur général du CNRS.

Art. 17. - Pour le collège C, au sein de chaque conseil scientifique de département, le quotient électoral est obtenu en divisant le nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants à élire.

Art. 18. - 1° La désignation des candidats élus des collèges A et B est effectuée de la manière suivante :

a) Sont élus au premier tour les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ;

b) Sont élus au second tour les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés.

Pour l'attribution du dernier siège à pourvoir, s'il y a égalité de voix, il est procédé à un tirage au sort.

2° La désignation des candidats élus du collège C est effectuée de la manière suivante :

a) Attribution des sièges à chaque liste :

- chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral ;

- les sièges restant éventuellement à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne ;

- si des listes ont la même moyenne, les sièges en question sont attribués à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de voix, les sièges sont attribués par tirage au sort.

b) Attribution des sièges aux candidats :

- au sein de chaque liste bénéficiaire d'un ou de plusieurs sièges, le ou les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste.

Art. 19. - Les contestations éventuelles sur la validité des opérations sont portées dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats devant le directeur général du CNRS qui statue dans un délai de dix jours.

Art. 20. - Pour chaque conseil scientifique de département, la liste des membres élus et nommés, accompagnée de leur *curriculum vitae* et, le cas échéant, de leurs travaux et publications scientifiques, est portée à la connaissance des électeurs.

Art. 21. - Toute vacance d'un membre suite à décès, démission, empêchement supérieur à un an ou perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu donne lieu à remplacement si cette vacance intervient plus de six mois avant l'expiration du mandat.

Lorsqu'il s'agit de membres élus des collèges A ou B, il est procédé à un appel à candidatures, publié au *Journal*

officiel de la République française, parmi les personnels appartenant au même collège.

Les membres élus du conseil scientifique de département concerné élisent alors un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature et remplissant les conditions fixées par l'article 2 du présent arrêté au jour de la publication de l'appel à candidatures. Le mandat du nouveau membre expire à la date à laquelle aurait pris fin celui de son prédécesseur.

Lorsqu'il s'agit d'un membre élu du collège C, celui-ci est remplacé par le premier des candidats non élus de la même liste. Lorsqu'un siège laissé vacant ne peut ainsi être pourvu, il est procédé à un appel à candidatures, publié au *Journal officiel* de la République française, parmi les personnels appartenant au même collège.

Les membres élus du conseil scientifique de département concerné élisent alors un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature et remplissant les conditions fixées par l'article 2 du présent arrêté au jour de la publication de l'appel à candidatures. Le mandat du nouveau membre expire à la date à laquelle aurait pris fin celui de son prédécesseur.

TITRE II

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DÉPARTEMENT

Art. 22. - Les missions des conseils scientifiques de département comprennent :

- le conseil et l'assistance aux directeurs de départements scientifiques dans la préparation et la mise en oeuvre de la politique scientifique du centre dans leur domaine et sur les grandes lignes de leur action ;
- l'analyse scientifique de leur domaine et de ses perspectives d'évolution.

A cette fin, ils utilisent notamment les rapports de conjoncture et de prospective des sections du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 23. - Chaque conseil scientifique de département se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du directeur de département.

Les membres des conseils scientifiques de département sont convoqués au moins quinze jours avant la date de la réunion. L'ordre du jour des sessions ainsi que les documents nécessaires aux travaux des conseils scientifiques de département sont joints à la convocation. Ces documents peuvent, à titre exceptionnel, faire l'objet d'un envoi séparé qui intervient dans toute la mesure du possible au moins une semaine avant la réunion des conseils scientifiques de département.

Des séances extraordinaires peuvent être organisées dans les mêmes conditions.

Art. 24. - Chaque directeur de département scientifique assiste de droit aux séances du conseil scientifique de son département.

Le président du conseil scientifique de département peut inviter à participer aux séances, avec voix consultative, des personnalités choisies en raison de leur compéten-

ce scientifique, technique ou économique sur l'un des points de l'ordre du jour.

Il peut solliciter l'avis d'experts extérieurs lorsque le conseil estime ne pas disposer en son sein de toute la compétence requise pour l'examen d'une question particulière.

Art. 25. - Le président fixe l'ordre du jour du conseil. Il inscrit les points demandés par le directeur du département scientifique. Il organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le conseil.

En cas d'urgence, le président peut décider d'ajouter un ordre du jour complémentaire, au plus tard jusqu'au début de la séance. Dans toute la mesure du possible, les documents afférents à cet ordre du jour complémentaire sont adressés aux membres du conseil avant la séance. En cas d'impossibilité et à titre exceptionnel, les documents peuvent être remis en séance. Cet ordre du jour complémentaire est examiné par le conseil lorsque le président a recueilli l'accord de la majorité au moins des membres présents et représentés.

Art. 26. - Le conseil scientifique de département peut valablement siéger si la moitié des membres est présente en début de séance.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué dans les mêmes conditions et avec le même ordre du jour. Il délibère alors sans condition de quorum.

Le directeur du département scientifique ainsi que toute personne appelée à participer aux séances avec voix consultative ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Art. 27. - Les membres du conseil font connaître au département scientifique leur empêchement de siéger dans les meilleurs délais suivant la réception de leur convocation. Un membre empêché peut donner, par écrit, pouvoir à un autre membre du conseil scientifique de département. Nul ne peut être détenteur de plus d'un pouvoir. Les membres participant aux séances du conseil émargent, en début de séance, une feuille de présence. Ils mentionnent, le cas échéant, le nom du membre qu'ils représentent.

Art. 28. - Lors de la première réunion, le conseil procède à l'élection de son président. Celui-ci est élu à bulletins secrets, au premier tour, s'il obtient les suffrages à la majorité absolue de la totalité des membres du conseil scientifique de département. Si cette majorité n'est pas atteinte, il est procédé à un deuxième tour selon les mêmes modalités. Si ce deuxième tour est également infructueux, il est procédé à un troisième tour. L'élection est alors acquise à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la séance est présidée par le doyen d'âge.

En cas de vacance définitive de la présidence, il est alors procédé à de nouvelles élections selon les mêmes modalités que celles visées au présent article.

Art. 29. - Le président décide de l'organisation des travaux. Il arrête les modalités pratiques de déroulement des séances dont les principes sont discutés, en séance, en début de mandat.

Lorsqu'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Le président peut décider, à la demande d'un membre du conseil, que le vote a lieu à bulletins secrets. Le vote est acquis à la majorité simple des suffrages exprimés.

Chaque membre du conseil ayant voix délibérative dispose d'une voix.

Lorsqu'un membre est directement intéressé à titre professionnel ou personnel par la question sur laquelle se prononce le conseil scientifique de département, le président l'invite à se retirer des débats et des votes relatifs à cette question.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 30. - Un relevé de conclusions est établi sans délai après chaque réunion et visé par le président.

Un compte rendu de chaque réunion est soumis à l'approbation du conseil dans les deux mois qui suivent la réunion.

Art. 31. - L'arrêté du 13 février 2001 modifié fixant la composition, le mode d'élection et les règles de fonctionnement des conseils scientifiques de département du CNRS est abrogé.

Art. 32. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 2006.

Le ministre délégué à l'enseignement
supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Comité technique paritaire – RMLR : 282

Décision n° 060008DRH du 15 février 2006 relative à la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire du CNRS et de ses instituts

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 23-12-1982 mod. ; A. du 27-04-1999 modifiant A. du 24-02-1986 instituant des CAP compétentes à l'égard des personnels ITA du CNRS ; A. du 27-04-1999 modifiant A. du 24-02-1986 instituant des CAP compétentes à l'égard des chercheurs du CNRS ; A. du 27-04-1999 modifiant A. du 06-11-1986 instituant les

CAP compétentes à l'égard du personnel de l'IN2P3 ; AA. du 27-04-1999 ; résultats des élections aux CAP des personnels du CNRS et de l'IN2P3 des 22-11-2005 et 11-01-2006.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin à compter du 12 janvier 2006 au mandat des représentants du personnel au comité technique paritaire du CNRS et de ses instituts.

Art. 2. - Les organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique paritaire du CNRS et de ses instituts sont désignées ci-après :

- syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA).
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

Art. 3. - La répartition des 10 sièges des représentants du personnel entre les quatre organisations syndicales susvisées s'établit comme suit :

Collège 1 (Chercheurs) : 4 sièges

- SGEN-CFDT 1 représentant titulaire
1 représentant suppléant
- SNCS-FSU 2 représentants titulaires
2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT 1 représentant titulaire
1 représentant suppléant

Collège 2 (ITA) : 6 sièges

- SGEN-CFDT 2 représentants titulaires
2 représentants suppléants
- SNPTES-UNSA 1 représentant titulaire
1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT 3 représentants titulaires
3 représentants suppléants

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 020036DRH du 4 novembre 2002.

Art. 5. - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Les personnels du CNRS

Droit syndical – RMLR : 5233

Décision n° 060005DRH du 15 février 2006 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2006

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats du 1^{er} et du 2^{ème} tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2006, les organisations syndicales les plus représentatives au Centre national de la recherche scientifique et dans ses instituts sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA)
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)
- syndicat SUD-Recherche-EPST

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Droit syndical – RMLR : 5233

Décision n° 060006DRH du 15 février 2006 fixant la répartition des dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2006

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 19-01-2006 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats du 1^{er} et du 2^{ème} tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006 ; DEC. n° 060005DRH du 15-02-2006.

Art. 1^{er}. - En application du premier alinéa de l'article 19, des articles 20, 24 et 25 de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 susvisée, les dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2006 sont réparties ainsi qu'il suit (par ordre alphabétique) :

Pour les personnels chercheurs

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 11,22 TP
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) 16,52
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) 4,47
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) 1,41
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 5,77
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA) 2,18

Pour les personnels ingénieurs, techniciens, et administratifs

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 13,02 TP
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) 1,44
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) 5,41
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) 4,59
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA) 8,02
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 17,90
- syndicat SUD-Recherche-EPST 5,17

Pour les personnels techniques de physique nucléaire

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 0,61 TP

Art. 2. - En application de l'article 6, du second alinéa de l'article 19, des articles 21, 24 et 26 de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983, le contingent supplémentaire de dispenses d'activité de service accordé au titre de l'année 2006 aux organisations syndicales les plus représentatives est réparti comme suit (par ordre alphabétique) :

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 3,87 TP
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) 1,93
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) 3,87
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) 1,93
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA) 1,93
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 5,76
- syndicat SUD-Recherche-EPST 1,93
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA) 1,93

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Droit syndical – RMLR : 5233

Décision n° 060007DRH du 15 février 2006 fixant la superficie à allouer aux organisations syndicales les plus représentatives pour l'hébergement de leurs bureaux nationaux

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983 ; résultats du 1^{er} et du 2^{ème} tour des élections aux CAP du CNRS des 22-11-2005 et 11-01-2006.

Art. 1^{er}. - Conformément aux résultats des scrutins suscités et pendant la durée du mandat à courir, la superficie à allouer aux organisations syndicales les plus représentatives pour l'hébergement de leurs bureaux nationaux est la suivante (par ordre alphabétique) :

SYNDICATS	COLLEGE ITA		COLLEGE CHERCHEURS		TOTAL
	%	M2	%	M2	M2
SGEN-CFDT	23.32	15	25.88	30	45
SNCS-FSU	2.56	/	38.10	30	30
SNIRS-CGC	9.69	15	10.30	15	30
SNPREES-FO	8.23	15	3.26	/	15
SNPTES-UNSA	14.36	15	/	/	15
SNTRS-CGT	32.05	30	13.30	15	45
SUD-REC-EPST	9.26	15	4.12	/	15
SUP'REC-UNSA	/	/	5.04	15	15

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Hygiène et sécurité - Médecine de prévention – RMLR : 5238

Décision n° 060017DRH du 15 février 2006 portant répartition des sept sièges des représentants du personnel aux comités d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 24-04-1985 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 mod. ; résultats

des élections aux CAP du CNRS et de l'IN2P3 des 22-11-2005 et 11-01-2006.

Art. 1^{er}. - La répartition des sept sièges des représentants du personnel aux comités d'hygiène et de sécurité du CNRS et de l'IN2P3 s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT 2 titulaires, 2 suppléants
- SNCS-FSU 2 titulaires, 2 suppléants
- SNIRS-CGC 1 titulaire, 1 suppléant
- SNTRS-CGT 2 titulaires, 2 suppléants

Art. 2. - La présente décision abroge la décision n° 020053DRH du 19 décembre 2002.

Art. 3. - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires – RMLR : 5312-2

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : MENF0600398A - JO du 02-03-2006, p. 3186, texte n° 28

Arrêté du 16 février 2006 modifiant l'arrêté du 2 mai 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du Centre national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2001-401 du 02-05-2001 ; A. du 02-05-2001.

Art. 1^{er}. - Le tableau annexé à l'arrêté du 2 mai 2001 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	NIVEAU des responsabilités exercées	ATTRIBUTION au 1 ^{er} janvier 2000 (points)	EMPLOIS
Fonctions de responsabilité exercées par les ingénieurs et les personnels techniques et d'administration de la recherche au sein d'unités et de services du CNRS : - responsable de cellule financière et de gestion de personnel au sein des délégations du CNRS	A-B	20	76

Art. 2. - Le présent arrêté prend effet le premier jour du mois suivant sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 2006.

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
M. DELLACASAGRANDE

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
V. BERJOT

Le ministre de la fonction publique,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de
l'administration et de la fonction publique :
La sous-directrice,
A. WAGNER

Mesures particulières

Cabinet du ministre

Arrêté du 7 février 2006 portant fin de fonctions au cabinet du ministre délégué

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECB0600026A - JO du 08-02-2006, texte n° 57

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 31-05-2005 ; D. du 02-06-2005 ; A. du 07-06-2005.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions exercées par M. François Gauthey en qualité de directeur du cabinet du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 2006.

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Cabinet du ministre

Arrêté du 9 février 2006 portant nomination au cabinet du ministre délégué

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECB0600027A - JO du 10-02-2006, texte n° 62

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 31-05-2005 ; D. du 02-06-2005 ; A. du 07-02-2005.

Art. 1^{er}. - M. Thierry Damerval est nommé directeur du cabinet du ministre délégué.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 2006.

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,
François GOULARD

Concours

Décision n° 060019DRH du 23 février 2006 relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2006

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 22-11-2005 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1^{re} cl. du CNRS ; A. du 22-11-2005 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^e cl. du CNRS ; A. du 22-11-2005 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1^{re} cl. du CNRS ; A. du 22-11-2005 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2^e cl. du CNRS ; avis du conseil scientifique du 14-02-2006.

Art. 1^{er}. - Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2006, les personnes dont les noms suivent :

Dominique ROSSIN	Section 7	Concours CR2 n° 01/05
Michel BLAY	Section 35	Concours DR2 n° 03/03
Alain BOUTOT	Section 35	Concours DR2 n° 03/03
André TOUBOUL	Section 8	Concours CR1 n° 07/04
Dominique PALLIN	Section 3	Concours CR1 n° 07/05
Eric AUBOURG	Section 3	Concours CR1 n° 07/05
Laurent PAGANI	Section 17	Concours CR1 n° 07/06
Gilles PINAY	Section 20	Concours CR1 n° 07/07
Alain TROUVE	Section 1	Concours CR2 n° 07/09
François PIERRROT	Section 7	Concours CR1 n° 08/06
Jacques JUPILLE	Section 5	Concours DR2 n° 14/02
Jacques JUPILLE	Section 5	Concours CR1 n° 14/03
Jacques JUPILLE	Section 5	Concours CR2 n° 14/04
Jean-Paul METAILLIE	Section 39	Concours CR1 n° 31/03
Denis BOUYSSOU	Section 37	Concours CR2 n° 45/04

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Promotions

Nominations des chercheurs 2005

Après avis des instances d'évaluation et par décision du directeur général ont été nommés en 2005, les personnes dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Date d'effet
Avancement au grade de directeur de recherche de 1^{ère} classe		
AMRA	CLAUDE	01/10/2005
ARNOUX	BERNADETTE	01/10/2005
AUVRAY	LOIC	01/10/2005
BABELON	OLIVIER-PIERRE	01/10/2005
BACEIREDO	JOSE-ANTOINE	01/10/2005
BALME	GENEVIEVE	01/10/2005
BAROIS	PHILIPPE	01/10/2005
BARTHELEMY	ALAIN	01/10/2005
BASSEVILLE	MICHELE	01/10/2005
BESSON	GERARD	01/10/2005
BIANE	PHILIPPE	01/10/2005
BODINIER	JEAN-LOUIS	01/10/2005
BOETSCH	GILLES	01/10/2005
BOLOTIN-FUKUHARA	MONIQUE	01/10/2005
BONNET DELPON	DANIELE	01/10/2005
BUSSAC	MARIE-NOELLE	01/10/2005
CASSIN	BARBARA	01/10/2005
CHANDESRIS	DOMINIQUE	01/10/2005
CHEMLA	KARINE	01/10/2005
COSNIER	SERGE	01/10/2005
CREUTIN	JEAN-DOMINIQUE	01/10/2005
CROQUETTE	VINCENT	01/10/2005
CUNEY	MICHEL	01/10/2005
DANSETTE	PATRICK	01/10/2005
DARAN	J-CLAUDE	01/10/2005
DELANDE	DOMINIQUE	01/10/2005
DESBAT	BERNARD	01/10/2005
EYMARD	LAURENCE	01/10/2005
FABBRO	REMY	01/10/2005
FABRE THORPE	MICHELE	01/10/2005
FALGARONE	EDITH	01/10/2005
FEINBERG	DENIS	01/10/2005
FICHOU	DENIS	01/10/2005
FOUGERE	DENIS	01/10/2005
GALLAND	OLIVIER	01/10/2005
GENOVA	FRANCOISE	01/10/2005
GIROS	BRUNO	01/10/2005
GRENET	FRANTZ	01/10/2005
HAKIM	VINCENT	01/10/2005
HANTRAYE	PHILIPPE	01/10/2005
HIRST	DANIEL	01/10/2005
HUETZ	ALAIN	01/10/2005
JACOB	PIERRE	01/10/2005
JACQUIER	ALAIN	01/10/2005
JESSUS	CATHERINE	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
JOUBERT	OLIVIER	01/10/2005
JUDET DE LA COMBE	PIERRE	01/10/2005
JUMAS	JEAN-CLAUDE	01/10/2005
JUTAND	ANNY	01/10/2005
KARYOTAKIS	JEAN	01/10/2005
KHOCHBIN	SAADI	01/10/2005
LASLIER	JEAN-FRANCOIS	01/10/2005
LAUMOND	JEAN-PAUL	01/10/2005
LEGUILLON	DOMINIQUE	01/10/2005
LEYVAL	CORINNE	01/10/2005
LUTZ	PIERRE	01/10/2005
MARKOVITS	CLAUDE	01/10/2005
MARTIN	JEAN-PIERRE	01/10/2005
MASSON	ANDRE	01/10/2005
MAYEUX	PATRICK	01/10/2005
MENDEZ	JOSE	01/10/2005
MEYRAND	PIERRE	01/10/2005
MICHEL	PATRICK	01/10/2005
MONFRAY	PATRICK	01/10/2005
MONNIER	JEAN-LAURENT	01/10/2005
MOSSERI	REMY	01/10/2005
NAHON	JEAN-LOUIS	01/10/2005
OSBORNE	HOWARD	01/10/2005
PELLE	FABIENNE	01/10/2005
PERRIN	MICHEL	01/10/2005
PEVET	MIREILLE	01/10/2005
PHAM-DELEGUE	MINH-HA	01/10/2005
PICARD	ELISABETH	01/10/2005
PITCHFORD	LEANNE	01/10/2005
PLOUET	JEAN	01/10/2005
POUCET	BRUNO	01/10/2005
RACINE	JEAN	01/10/2005
RIVET	MARIE-FRANCE	01/10/2005
ROBIC	MARIE-CLAIRE	01/10/2005
ROY	OLIVIER	01/10/2005
ROYER	JACQUES	01/10/2005
SAMAMA	JEAN-PIERRE	01/10/2005
SIMONET	PASCAL	01/10/2005
STIEVENARD	DIDIER	01/10/2005
TABERLET	PIERRE	01/10/2005
TAILLARD	CHRISTIAN	01/10/2005
TEKELY	PIOTR	01/10/2005
THISSE	BERNARD	01/10/2005
THOMAS	DANIEL	01/10/2005
TREGLIA	GUY	01/10/2005
TSAPIS	ROSINE	01/10/2005
VACHETTE	PATRICE	01/10/2005
VALLEE	BRIGITTE	01/10/2005
VANDENBULCKE	LIONEL	01/10/2005
VAZEILLE	FRANCOIS	01/10/2005
VIAL	J-CLAUDE	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
VIDAL	JEAN	01/10/2005
VIGNE	JEAN DENIS	01/10/2005
VRINAT	MICHEL	01/10/2005
WEIL	PATRICK	01/10/2005
Avancement au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche		
BUCKINGHAM	MARGARET	01/10/2005
CREMER	JACQUES	01/10/2005
DELAY	BERNARD	01/10/2005
GREENE	ANDREW	01/10/2005
HULIN	DANIELE	01/10/2005
LANGEVIN	DOMINIQUE	01/10/2005
LEIBLER	LUDWIK	01/10/2005
RENAULT	BERNARD	01/10/2005
SPERBER	DAN	01/10/2005
VAUCLIN	MICHEL	01/10/2005
VIDAL-MADJAR	ALFRED	01/10/2005
VIKTOROVITCH	PIERRE	01/10/2005
Avancement au 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche		
BOURGUIGNON	JEAN-PIERRE	01/10/2005
CARTER	BRANDON	01/10/2005
COLLIEUX	CHRISTIAN	01/10/2005
DREVILLON	BERNARD	01/10/2005
FORT	BERNARD	01/10/2005
GUERREAU	DANIEL	01/10/2005
HUERRE	PATRICK	01/10/2005
LALLEMAND	JEAN-YVES	01/10/2005
LEDOC	MICHELE	01/10/2005
LOUVARD	DANIEL	01/10/2005
PROCHIANTZ	ALAIN	01/10/2005
PROST	JACQUES	01/10/2005
WALDTEUFEL	PHILIPPE	01/10/2005
Avancement au grade de chargé de recherche de 1^{ère} classe		
ABOU	BERENGERE	01/10/2005
ABRIL	GWENAEL	01/10/2005
ALLAIN	MARIE LAURE	01/10/2005
ALLIGNOL	FRANCOISE	01/10/2005
ALONSO	BRUNO	01/10/2005
ALVAREZ	KARINE	01/10/2005
AMGOUD	LEILA BAHIA	01/10/2005
ANGULO JARAMILLO	MARIA CECILIA	01/10/2005
ARIMONDO	PAOLA BARBARA	01/10/2005
ARNAL	ISABELLE	01/10/2005
AROLD	STEFAN	01/10/2005
AUBIN	HERVE	01/10/2005
AUGER	THIERRY	01/10/2005
AURADOU	HAROLD	01/10/2005
AYOUB	NADIAI	01/10/2005
BABONNEAU	DAVID	01/10/2005
BAILLOT	PATRICK	01/10/2005
BALLEREAU	STEPHANIE	01/10/2005
BALLUT	CHRISTELE	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
BANTIGNIES	FREDERIC	01/10/2005
BARBAY	SYLVAIN	01/10/2005
BARBRAUD	CHRISTOPHE	01/10/2005
BARRE	FRANCOIS-XAVIER	01/10/2005
BARTHE	YANNICK	01/10/2005
BAS	PATRICK	01/10/2005
BATAILLE	THIERRY	01/10/2005
BAUDAIS	JEAN-YVES	01/10/2005
BEAUREPAIRE	EMMANUEL	01/10/2005
BENAMOZIG	DANIEL	01/10/2005
BENDJABALLAH	SABRINA	01/10/2005
BENECH	CHRISTOPHE	01/10/2005
BERGERON	NICOLAS	01/10/2005
BERNARD	PASCAL	01/10/2005
BERNARD	VINCENT	01/10/2005
BERNARD	SERGE	01/10/2005
BERNAUDIN	MYRIAM	01/10/2005
BERTONCELLO	FREDERIQUE	01/10/2005
BERTRAND	ALIENOR	01/10/2005
BESSIS	DAVID	01/10/2005
BESUELLE	PIERRE	01/10/2005
BIHL	FRANCK	01/10/2005
BILLANT	PAUL	01/10/2005
BLANC	CHRISTOPHE	01/10/2005
BLANCHARD	GILLES	01/10/2005
BLANCHET	BRUNO	01/10/2005
BLANZAT	MURIEL	01/10/2005
BOILLET-CARAVAGLIOS	ELISE	01/10/2005
BOIREAU	WILFRID	01/10/2005
BONET-OROZCO	EDGAR	01/10/2005
BONNELYE	EDITH	01/10/2005
BOUCHOULE	ISABELLE	01/10/2005
BOUDAUD	AREZKI	01/10/2005
BOULA DE MAREUIL	PHILIPPE	01/10/2005
BOURGEOIS	OLIVIER	01/10/2005
BOURNEZ	JOHANNE	01/10/2005
BOUVIER	PIERRE	01/10/2005
BOYER	FRANCK	01/10/2005
BRAUCHER	REGIS	01/10/2005
BRAUN	LAURENCE	01/10/2005
BUCHER	CHRISTOPHE	01/10/2005
BURESI	PASCAL	01/10/2005
BUTON	FRANCOIS	01/10/2005
CABREDO HOFHERR	PATICIA	01/10/2005
CAIAZZO LACOMBE	IRENE	01/10/2005
CAILLARD	OLIVIER	01/10/2005
CAILLAUD	PASCAL	01/10/2005
CANAVA	BRUNO	01/10/2005
CANCHEL	GREGORY	01/10/2005
CARLES	REMI	01/10/2005
CARLOGANU	CRISTINA	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
CARLUT	JULIE	01/10/2005
CARPENTIER	DAVID	01/10/2005
CASIOT	CORINNE	01/10/2005
CASSOU-NOGUES	PIERRE	01/10/2005
CATOIRE	LAURENT	01/10/2005
CAUDAL	PATRICK	01/10/2005
CAULI	BRUNO	01/10/2005
CERISARA	CHRISTOPHE	01/10/2005
CESTELE	SANDRINE	01/10/2005
CHAMBON	PHILIPPE	01/10/2005
CHAMPENOIS	CAROLINE	01/10/2005
CHARMOUSIS	CHRISTOS	01/10/2005
CHARVOLIN	FLORIAN	01/10/2005
CHATEL	BEATRICE	01/10/2005
CHAZOTTES	JEAN RENE	01/10/2005
CHERUEL	SOPHIE	01/10/2005
CHOBLET	GAEL	01/10/2005
CHUINE	ISABELLE	01/10/2005
CLAVIER	GILLES	01/10/2005
CLEMENT	JULIEN	01/10/2005
COCCO	SIMONA	01/10/2005
CONSTANTIN	FLORIN LUCIAN	01/10/2005
CONTINI	THIERRY	01/10/2005
COQ	JACQUES OLIVIER	01/10/2005
CORELLOU	FLORENCE	01/10/2005
CORNUT	CHRISTOPHE	01/10/2005
CORTEEL	SYLVIE	01/10/2005
COSTAMAGNO	SANDRINE	01/10/2005
COSTUAS RENOARD	KARINE	01/10/2005
COULON	OLIVIER	01/10/2005
CREBIER	JEAN-CHRISTOPHE	01/10/2005
D'AGOSTO	FRANCK	01/10/2005
DAL ZILIO	SILVANO	01/10/2005
DANG	THI XUAN THAO	01/10/2005
DANION	FREDERIC	01/10/2005
DARRAS	SEBASTIEN	01/10/2005
DAVY	MANUEL	01/10/2005
DAVY-RIGAUX	CECILE	01/10/2005
DE ARCANGELIS	ADELE	01/10/2005
DE DONDER	PHILIPPE	01/10/2005
DE DREUZY	JEAN RAYNALD	01/10/2005
DE LA GORGUE DE ROSNY	JULIEN	01/10/2005
DE RAPPER	GILLES	01/10/2005
DELATOUR	BENOIT	01/10/2005
DEMPSEY	NORA	01/10/2005
DENISENKO-NEHRBASS	NATALIA	01/10/2005
DEPAULIS	FRANTZ	01/10/2005
DESOLNEUX	AGNES	01/10/2005
DETYNIECKI	MARCIN	01/10/2005
DEVIN	ANNE	01/10/2005
DI VIZIO	LUCIA	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
DINTRANS	BORIS	01/10/2005
DOMINGUEZ	STEPHANE	01/10/2005
DROBINSKI	PHILIPPE	01/10/2005
DRUEL	STEPHANE	01/10/2005
DRUON	FREDERIC	01/10/2005
DUARTE	VICTOR	01/10/2005
DUBOIS	LAURENCE	01/10/2005
DUC	FABIENNE	01/10/2005
DUCROT	STEPHANIE	01/10/2005
DUDEK BLAISE	IWONA	01/10/2005
DUHARCOURT	SANDRA	01/10/2005
DUVAL	JULIEN	01/10/2005
ENOCH	STEFAN	01/10/2005
ESTEVE	ALAIN	01/10/2005
FANTONI	ISABELLE	01/10/2005
FAUQUETTE-CALEJA	SEVERINE	01/10/2005
FAURE	SANDRINE	01/10/2005
FAVAREL-GARRIGUES	GILLES	01/10/2005
FAYAD	BASSAM	01/10/2005
FILLIATRE	JEAN-CHRISTOPHE	01/10/2005
FLAHAUT	EMMANUEL	01/10/2005
FLECHARD	XAVIER	01/10/2005
FLEURET	SEBASTIEN	01/10/2005
FLOQUET	THIERRY	01/10/2005
FOILLARD RUZETTE	ANNE-VALERIE	01/10/2005
FONTAINE	JULIEN	01/10/2005
FORT	GERSENDE	01/10/2005
FOUGERON	CECILE	01/10/2005
FOURNEE	VINCENT	01/10/2005
FOURRIER	SABINE	01/10/2005
FRANCOIS	PIERRE	01/10/2005
FRATINI	SIMONE	01/10/2005
FRUGIER	FLORIAN	01/10/2005
FURTHAUER	MAXIMILIAN	01/10/2005
GAILLARD	CLOTILDE	01/10/2005
GAJDOS	THIBAULT	01/10/2005
GALARDON	ERWAN	01/10/2005
GALLET	ARMEL ALAIN	01/10/2005
GARNACHE	ARNAUD	01/10/2005
GATTI	FABIEN	01/10/2005
GAUBICHER	JOEL	01/10/2005
GAUDRY	PIERRICK	01/10/2005
GAUTHIER	PIERRE-JEAN	01/10/2005
GHERARDI	NICOLAS	01/10/2005
GIABICANI	ANNE	01/10/2005
GIET	REGIS	01/10/2005
GIGMES	DIDIER	01/10/2005
GIRAUD	TATIANA	01/10/2005
GIUSEPPONE	NICOLAS	01/10/2005
GIUSTI	LEONARDO	01/10/2005
GLORIEUX	BENOIT	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
GLOTER	ALEXANDRE	01/10/2005
GOLINELLI	MARIE-PIERRE	01/10/2005
GOMES	SEVERINE	01/10/2005
GONGORA-NATIVEL	CELINE	01/10/2005
GRAMMONT	MURIEL	01/10/2005
GRANDE	DANIEL	01/10/2005
GRANDIDIER	BRUNO	01/10/2005
GRAVIER	GUILLAUME	01/10/2005
GREGOIRE	GILLES	01/10/2005
GRENIER	KATIA	01/10/2005
GRIMAUULT	NICOLAS	01/10/2005
GROSS	ANTOINE	01/10/2005
GUARDASOLE	ALESSIA	01/10/2005
GUERANDEL	STEPHANE	01/10/2005
GUINAMARD	RODOLPHE	01/10/2005
GUIZIEN KESSLER	KATELL	01/10/2005
GURDEN	HIRAC	01/10/2005
HAFNER	DIETRICH	01/10/2005
HAMILTON	JEAN-CHRISTOPHE	01/10/2005
HAMMACHE	FAIROUZ	01/10/2005
HANNA	MARC	01/10/2005
HANUSSE	NICOLAS	01/10/2005
HAVET	FREDERIC	01/10/2005
HELFER	EMMANUELLE	01/10/2005
HEMMERLIN	ANDREE	01/10/2005
HEUZE	KARINE	01/10/2005
HILL	VANESSA	01/10/2005
HIRSINGER	ESTELLE	01/10/2005
HOUDART	SOPHIE	01/10/2005
IMBERT	LAURENT	01/10/2005
ISSAUTIER	KARINE	01/10/2005
ITCAINA	XABIER	01/10/2005
IZADI-PRUNEYRE	NADIA	01/10/2005
JACOBE DE NAUROIS	MATHIEU	01/10/2005
JAFFRES	HENRI-YVES	01/10/2005
JALIGOT	ERIC	01/10/2005
JULCOUR-LEBIGUE	CARINE	01/10/2005
KAHN	MYRTIL	01/10/2005
KELLER	NICOLAS	01/10/2005
KEMPE	JULIA	01/10/2005
KERLAN STEPHENS	ANNE	01/10/2005
KILLIJIAN	MARC-OLIVIER	01/10/2005
KLINGER	YANN	01/10/2005
KONIECZNY	SEBASTIEN	01/10/2005
LACOSTE	DAVID	01/10/2005
LAGHMANI	KAMEL	01/10/2005
LAGROST	CORINNE	01/10/2005
LAIGLE MARCHAND	MIREILLE	01/10/2005
LAMBERT-ABDEL GAWAD	ELISABETH	01/10/2005
LAMPIN	EVELYNE	01/10/2005
LANDRIEU	ISABELLE	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
LARAKI	RIDA	01/10/2005
LAURENT	OLIVIER	01/10/2005
LAVAL	JEAN PHILIPPE	01/10/2005
LAVIGNE	ANNE-CLAIRE	01/10/2005
LAZZERI	MICHELE	01/10/2005
LE BACQ	OLIVIER	01/10/2005
LE FEUVRE	YVES	01/10/2005
LE GODEC	YANN	01/10/2005
LE GROGNEC	ERWAN	01/10/2005
LE HIR	HERVE	01/10/2005
LE NOVERE	NICOLAS	01/10/2005
LEBARBIER	MICHELINE	01/10/2005
LEBLANC	FRANCOIS	01/10/2005
LEBLANC	PASCAL	01/10/2005
LEBRUN	JEROME	01/10/2005
LECERF	GREGOIRE	01/10/2005
LEFEBVRE	BERTRAND	01/10/2005
LEFRANC	SANDRINE	01/10/2005
LEGER	JEAN FRANCOIS	01/10/2005
LEGRAND	BERNARD	01/10/2005
LEMAIRE	STEPHANE	01/10/2005
LEMAITRE	ARISTIDE	01/10/2005
LENNE	PIERRE FRANCOIS	01/10/2005
LESCOP	CHRISTOPHE	01/10/2005
LEVEQUE FORT	SANDRINE	01/10/2005
LEVI	SABINE	01/10/2005
LEVY	THIERRY	01/10/2005
LOFFREDA	DAVID	01/10/2005
LOGE	ROLAND	01/10/2005
LOPEZ	SEVERINE	01/10/2005
LORTHOIS	SYLVIE	01/10/2005
LOUSSOUARN	GILDAS	01/10/2005
LOVITON-LAURENCON	ANNE	01/10/2005
LUCHINI	STEPHANE	01/10/2005
LUCIANO	PIERRE	01/10/2005
MA	XIAONAN	01/10/2005
MADEC	DAVID	01/10/2005
MADINIER	REMY	01/10/2005
MAGALON	AXEL	01/10/2005
MANEN	CLAIRE	01/10/2005
MANGELINCK	NATHALIE	01/10/2005
MANGENEY	JULIETTE	01/10/2005
MANIVAL	XAVIER	01/10/2005
MANNEVILLE	SEBASTIEN	01/10/2005
MARCHAL	FRANCOIS	01/10/2005
MARHEINEKE	KATHRIN	01/10/2005
MARI	ALDA	01/10/2005
MARIOT	NICOLAS	01/10/2005
MARQUETTE	CHRISTOPHE ANDRE	01/10/2005
MARTINEZ	CHRISLAINE	01/10/2005
MASQUIDA	BENOIT	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
MATUSHANSKY	ORA	01/10/2005
MAUDUIT	MARC	01/10/2005
MAUNE	STEPHANE	01/10/2005
MAURICE	NICOLAS	01/10/2005
MAYAFFRE	DAMON	01/10/2005
MECHIN	LAURENCE	01/10/2005
MEES	LOIC	01/10/2005
MERCIER	DELPHINE	01/10/2005
MERCIER	XAVIER	01/10/2005
MERIENNE	KARINE	01/10/2005
MERVIN	SABRINA	01/10/2005
MINASSIAN	FREDERIC	01/10/2005
MISLIN	GAETAN	01/10/2005
MOALI	CATHERINE	01/10/2005
MOESSNER	RODERICH	01/10/2005
MOINE	NATHALIE	01/10/2005
MONCHOUX	JEAN-PHILIPPE	01/10/2005
MONNIN	THIBAUD	01/10/2005
MONOD	JEAN CLAUDE	01/10/2005
MONS	STEPHANE	01/10/2005
MONTANARI	ANDREA	01/10/2005
MONTEIL	ARNAUD	01/10/2005
MUNTEANU	DANIELA	01/10/2005
NAUD	CECILE	01/10/2005
NAUDIER	DELPHINE	01/10/2005
NAZABAL	VIRGINIE	01/10/2005
NICOLAS	ALEXANDRE	01/10/2005
NIGOU	JEROME	01/10/2005
NOAT	YVES	01/10/2005
NOGUES	GILLES	01/10/2005
NOTREDAME	CEDRIC	01/10/2005
NOWAK	DAVID	01/10/2005
OREAL	ELSA	01/10/2005
ORIVEL	JEROME	01/10/2005
OWHADI	HOUMAN	01/10/2005
PAPIN	CATHERINE	01/10/2005
PARADIS	ANNE-LISE	01/10/2005
PAUL	CHRISTOPHE	01/10/2005
PAUTRAT	ALAIN	01/10/2005
PEAUCELLE	DIMITRY	01/10/2005
PECHEUR HUET	EVE ISABELLE	01/10/2005
PENDUFF	THIERRY	01/10/2005
PETIT	CAROLINE	01/10/2005
PETRIC	BORIS	01/10/2005
PETRUCCI	PIERRE OLIVIER	01/10/2005
PEYRON	ODILE	01/10/2005
PICCOLO	CHRISTIAN	01/10/2005
PICQUE	NATHALIE	01/10/2005
PIETREMENT	OLIVIER	01/10/2005
PIEULLE	LAETITIA	01/10/2005
PILLET	SEBASTIEN	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
PIQUARD	MICHELE	01/10/2005
PISELLA-ROSINE	LAURE	01/10/2005
PITA	SANTIAGO	01/10/2005
PITUIS	STEPHANE	01/10/2005
PLASSERAUD	LAURENT	01/10/2005
PLIEZ	OLIVIER	01/10/2005
PODZEMSKAIA	NADEDJA	01/10/2005
POISSON	JEAN-FRANCOIS	01/10/2005
POUZAT	CHRISTOPHE	01/10/2005
PROUST	CYRIL	01/10/2005
PRUNET	SIMON	01/10/2005
PUIBASSET	JOEL	01/10/2005
QUADRELLI	ELSJE	01/10/2005
QUENNOUELLE-CORRE	LAURE	01/10/2005
QUINIQU BEFORT	KATIA	01/10/2005
QUINTANA-MURCI	LUIS	01/10/2005
RABINEAU	MARINA	01/10/2005
RAMUS	FRANCK	01/10/2005
REMY	ELISABETH	01/10/2005
REY	PATRICK	01/10/2005
REYNAUD	STEPHANIE	01/10/2005
RIBERT	EVELYNE	01/10/2005
RICHARD	ODILE	01/10/2005
RIEDEL	DAMIEN	01/10/2005
RINGUEDE	ARMELLE	01/10/2005
RIPERT	BLANDINE	01/10/2005
RIVELINE	DANIEL	01/10/2005
ROCA	REMY	01/10/2005
ROLLET	ANNE LAURE	01/10/2005
ROSSIGNOL	FABRICE	01/10/2005
ROSSIGNOL	CLEMENT	01/10/2005
ROSSIN	DOMINIQUE	01/10/2005
ROUCHIER	JULIETTE	01/10/2005
ROUSSET	RAPHAEL	01/10/2005
ROUSSI	FANNY	01/10/2005
ROWELL	JAY	01/10/2005
ROYAUTE	JEAN	01/10/2005
RUELLAND	ERIC	01/10/2005
SAGNES	SYLVIE	01/10/2005
SALINAS	MIGUEL	01/10/2005
SALMON	LIONEL	01/10/2005
SALMON-ALT	SUSANNE	01/10/2005
SANDRE	OLIVIER	01/10/2005
SARTOR	VALERIE	01/10/2005
SAUVAN	EMMANUEL	01/10/2005
SCHIFFMANN	OLIVIER	01/10/2005
SCHMITT	MARJORIE	01/10/2005
SCHOEHN	GUY	01/10/2005
SCIARE	JEAN	01/10/2005
SEGUY	ISABELLE	01/10/2005
SHINOHARA	SHIGEKO	01/10/2005

Nom	Prénom	Date d'effet
SIMAAN	ARIANE	01/10/2005
SIMON	ANNE	01/10/2005
SIMONET CUSSET	MAUD	01/10/2005
SIMONNET	ERIC	01/10/2005
SKIPETROV	SERGUEI	01/10/2005
SOBANSKA	SOPHIE	01/10/2005
SOURD	FRANCIS	01/10/2005
SUTRE	GREGOIRE	01/10/2005
SYLVESTRE	THIBAUT	01/10/2005
TANGUY	DOME	01/10/2005
TANGUY-LEGAC	NICOLAS	01/10/2005
TENAILLON	MAUD	01/10/2005
TEREYGEOL	FLORIAN	01/10/2005
TERRAS	VERONIQUE	01/10/2005
THEODOLY-LANNES	OLIVIER	01/10/2005
THEVENOT	MARC	01/10/2005
TILLMANN	BARBARA	01/10/2005
TIUSAN	CORIOLAN	01/10/2005
TOMASELLO	ELENA	01/10/2005
TORRE SCHAUB	MARTHE	01/10/2005
TOUGARD	CHRISTELLE	01/10/2005
TOURNEFIER	EDWIGE	01/10/2005
TRAPIER	RAPHAEL	01/10/2005
TROCME	BENJAMIN	01/10/2005
TURRIN	CEDRIC-OLIVIER	01/10/2005
URBAN	DOMINIQUE	01/10/2005
VAN DAMME	STEPHANE	01/10/2005
VAN DER STRAETEN TABARY	KARINE	01/10/2005
VAN HOVE	PIERRE	01/10/2005
VANRULLEN	RUFIN	01/10/2005
VASILESCU	IOANA	01/10/2005
VAUCHEZ	ANTOINE	01/10/2005
VAVRE	FABRICE	01/10/2005
VERDIER	PATRICE	01/10/2005
VERGEZ	CHRISTOPHE	01/10/2005
VIADER	ROLAND	01/10/2005
VIALAR	SOPHIE	01/10/2005
VILA	EMMANUELLE	01/10/2005
VIVIER	FREDERIC	01/10/2005
VLADIMIROVA	MARIA	01/10/2005
VLASTELIC	IVAN	01/10/2005
VOUILLON	JEROME	01/10/2005
WANG	FRANCOISE	01/10/2005
WIART	MARLENE	01/10/2005
WRIGHT	KAREN	01/10/2005
ZOZOR	STEEVE	01/10/2005
ZRIBI	MEHREZ	01/10/2005

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060002SGCN du 12 février 2006 relative à la vacance de sièges au sein des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Secrétariat général du Comité national

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 19-05-2003.

Art. 1^{er}. - Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 2 - « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »

1 siège - Collège électoral C

Section 23 - « Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations hôte/pathogène »

1 siège - Collège électoral A 1

Section 39 - « Espaces, territoires et sociétés »

1 siège - Collège électoral A 2

Art. 2. - Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature.

Art. 3. - Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à déposer au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS jusqu'au 22 mars 2006 à 18h00, ou adressées au Secrétariat Général du Comité national, jusqu'au 22 mars 2006 (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 12 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060001ELEC du 16 février 2006 fixant le calendrier, les modalités de vote et de dépouillement pour l'élection aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 050064DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005.

Art. 1^{er}. - L'organisation de l'élection, pour le renouvellement des représentants du personnel aux conseils scientifiques de département, se déroulera selon le calendrier et les modalités définis aux articles suivants.

Art. 2. - Ont vocation à être inscrits sur la liste électorale, les agents remplissant les conditions de l'article 2 de l'arrêté du 5 janvier 2006 susvisé fixant la composition, le mode d'élection et les règles de fonctionnement des conseils scientifiques de département du CNRS.

Art. 3. - La liste électorale provisoire sera consultable, jusqu'au 3 mars 2006, dans les délégations du CNRS ainsi que sur le site des élections.

Des réclamations peuvent être formulées par les intéressés, selon les dispositions des articles 3 et 6 de l'arrêté du 5 janvier 2006 susvisé, jusqu'au 3 mars 2006 - 17 heures, auprès du délégué pour les élections qui les soumettra pour avis à la commission électorale créée conformément à l'article 7 de l'arrêté susvisé.

Art. 4. - La liste électorale définitive sera arrêtée le 10 mars 2006 par le directeur général du CNRS.

Art. 5. - La date limite de dépôt de candidatures auprès du délégué pour les élections, au siège de l'UPS n° 2299 « Organisation des élections » - 1 place Aristide Briand - 92195 Meudon, est fixée au 16 mars 2006 - 12 heures. La commission électorale statue sur la validité des candidatures.

Si avant le 20 mars 2006, un candidat d'une liste devient inéligible, remet sa démission ou décède, il est fait application des dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 5 janvier 2006 susvisé.

Art. 6. - Le vote s'effectuera exclusivement par correspondance. Un matériel de vote sera adressé à l'électeur, au titre de son collège et de son département scientifique de vote, au moins huit jours avant la date limite de vote.

Pour les collèges A et B, le matériel électoral comprendra :

- un porte adresse personnalisé avec les instructions de vote,
- un bulletin de vote, détachable du porte adresse, portant le code à barres d'émargement de l'électeur et une liste de cases à noircir pour le département scientifique de vote,
- un cahier de professions de foi,
- une enveloppe réponse T déjà affranchie (sauf pour les envois depuis l'étranger) pour insérer et renvoyer le bulletin de vote.

Pour le collège C, le matériel électoral comprendra :

- un porte adresse personnalisé avec les étiquettes destinées à l'expression du vote et les instructions de vote,
- un bulletin de vote, détachable du porte adresse, portant le code à barres d'émargement de l'électeur et une case permettant d'apposer l'étiquette exprimant le vote,
- un cahier de professions de foi,
- une enveloppe réponse T déjà affranchie (sauf pour les envois depuis l'étranger) pour insérer et renvoyer le bulletin de vote.

Art. 7. - Les modalités de vote diffèrent selon le collège de vote :

Pour les collèges A et B, le vote s'effectue en noircissant sur le bulletin de vote les cases correspondant aux

candidats choisis pour le département scientifique concerné, sachant que le nombre de cases noircies ne peut être supérieur au nombre de sièges à pourvoir pour le collège.

Pour le collège C, le vote s'effectue en collant l'étiquette correspondant à la liste choisie à l'emplacement prévu sur le bulletin de vote.

Pour tous les collèges, le bulletin doit être inséré dans l'enveloppe retour après l'avoir détaché du porte adresse.

A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

Art. 8. - Pour le premier tour de l'élection, la clôture du scrutin pour tous les collèges est fixée au 9 mai 2006 à 17 h 00 (date de réception à la boîte postale).

Les candidats des collèges A et B non élus au premier tour pourront faire part au délégué pour les élections du maintien de leurs candidatures pour le second tour de scrutin avant le 17 mai 2006 – 12 heures.

Pour le second tour de l'élection, la clôture du scrutin pour les collèges A et B est fixée au 10 juillet 2006 à 17 h 00 (date de réception à la boîte postale).

Art. 9. - Le dépouillement du scrutin s'effectuera, sur le campus de Meudon – Salle des directeurs, sous contrôle de la commission électorale, le 10 mai 2006 pour les trois collèges et le 11 juillet 2006 pour le second tour de scrutin des collèges A et B.

Art. 10. - Lors de l'opération de dépouillement, il est procédé à la lecture du code à barres « électeur » pour constituer la liste d'émargement, après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour.

Le décompte des suffrages attribués à chacun des candidats pour les collèges A et B s'effectue par la lecture des cases noircies.

Le décompte des suffrages attribués à chacune des listes pour le collège C s'effectue par la lecture du code à barres des étiquettes de vote.

Le dispositif est conçu de manière à ce qu'aucune corrélation ne soit possible entre les codes à barres « électeurs » et les votes.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Après la décision de clôture du dépouillement par la commission électorale, le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la reprise ou la modification des résultats.

Les résultats seront proclamés le jour même, à la fin de l'opération de dépouillement.

Art. 11. - A l'issue des opérations de vote, le délégué pour les élections rédige un procès verbal, contresigné par les membres de la commission électorale. Ce procès verbal est consultable par toute personne intéressée qui en fait la demande.

Art. 12. - Les contestations éventuelles sur la validité des opérations devront être portées dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant le directeur général du Centre national de la recherche scientifique, soit au plus tard le 15 mai 2006 pour le pre-

mier tour de scrutin et le 17 juillet 2006 pour le second tour de scrutin.

Art. 13. - Cette décision sera affichée dans les délégations du CNRS et consultable sur le site internet consacré à l'organisation des élections (www.sg.cnrs.fr/elections).

Art. 14. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 06002ELEC du 16 février 2006 constituant une commission électorale pour l'élection aux conseils scientifiques de département du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-2006 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 7 de l'arrêté du 5 janvier 2006 susvisé, il est constitué la commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux conseils scientifiques de département du CNRS composée comme suit :

- Au titre des représentants des fédérations syndicales :

Fédération syndicale unitaire FSU

- titulaire M. Patrick Monfort
- suppléant M. Pierre Gougat

Fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale et de la recherche publique SGEN-CFDT

- titulaire Mme Jacqueline Mahuteau
- suppléant M. Jean-Michel Savariault

Union fédérale des cadres de la fonction publique CFE-CGC

- titulaire Mme Marie-Christine Lagoutte
- suppléante Mme Marie-Suzanne Strzalko

Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture FERC CGT

- titulaire Mme Sophie Toussaint-Leroy
- suppléant M. Gérard Manville

Syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignements supérieur FO

- titulaire M. Christian Allet
- suppléant M. Patrick Schibler

Fédération de l'éducation nationale FEN UNSA

- titulaire M. Patrick Barth
- suppléant M. Jean-Marie Gole

Union syndicale Solidaires

- titulaire Mme Françoise Picard
- suppléant M. Gilles Frapper

- Au titre des représentants de l'administration :

Membres titulaires

- Mme Françoise Balestie - chargée de mission
- M. Karim Brahiti - direction des affaires juridiques
- M. Yves Germain - direction des ressources humaines
- M. Jean-Claude Kader - département Vivant
- Mme Nicole Legal - IN2P3
- M. Arnaud Pes - direction des ressources humaines
- Mme Monique Querou - secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Membres suppléants

- Mme Annie Pardo - service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange
- Mme Sophie Bertrand - département Chimie
- Mlle Francine Bizot - secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique
- Mlle Anne Jouve - UPS n° 2299 - Organisation des élections
- Mme Laurence Mathy-Montalescot - département MIPPU
- Mme Nadia Miniscloux - direction des ressources humaines
- M. Michel Wright - département Vivant

Art. 2. - La commission électorale est placée sous la présidence du délégué pour les élections : M. Philippe Willoquet.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060157DAJ du 1^{er} mars 2006 portant création du comité de pilotage du système d'information du CNRS

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006.

Art. 1^{er}. - **Création**

Il est créé un comité de pilotage du système d'information du CNRS, placé auprès du directeur général.

Art. 2. - **Missions**

Le comité de pilotage est chargé :

- du suivi de la conduite et de la mise en oeuvre des projets « Budget, Finances, Comptabilité » (BFC) et « Système d'information des ressources humaines » (SIRH) ;
- de la préparation de l'évolution des systèmes d'information du CNRS.

Art. 3. - **Composition**

Le comité de pilotage est constitué de :

- M. BAUIN, responsable du service des indicateurs de politique scientifique à la direction scientifique générale ;
- M. CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud ;
- M. CHABELIN, adjoint à la directrice des finances pour le budget et les systèmes d'information ;
- Mme ENAME, directrice du projet de refonte du système d'information des ressources humaines à la direction des ressources humaines ;
- M. ETIENNE, chargé de mission, auprès du directeur général, en charge de la direction des systèmes d'information ;
- M. MICHAU, expert.

L'agent comptable principal, M. ADANS, est invité permanent du comité.

La composition du comité peut être élargie en tant que de besoin.

Art. 4. - **Fonctionnement**

Le comité est présidé par le directeur général.

Le lien avec les services de la Direction des systèmes d'information est assuré par M. ETIENNE.

La coordination du comité de pilotage est assurée par M. CHABELIN.

Le coordinateur peut appeler à participer aux réunions du comité, pour consultation, tout expert dont la présence est jugée utile par le comité.

Art. 6. - **Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060004DRH du 23 janvier 2006 d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 71-343 du 29-04-1971 mod. ; D. n° 71-342 du 29-04-1971 mod. ; A. du 10-06-1982 ; A. du 02-11-2004 ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005 ; DEC. n° 050023DRH du 23-05-2005 mod. ; proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 16-01-2006.

Art. 1^{er}. - À compter du 1^{er} janvier 2005 et jusqu'au 31 décembre 2005, les structures suivantes sont homologuées centres de traitement automatisé de l'information.

- Service Informatique de calcul des éphémérides de L'Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Ephémérides (UMR 8028)

- Serveur Web éphémérides de L'Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Ephémérides (UMR 8028)
- Service Informatique du Systèmes de Référence Temps Espace (SYRTE) (UMR 8630)
- Service Systèmes de référence célestes et rotation terrestre du SYRTE (UMR 8630)

Sous réserve de leur renouvellement au 1^{er} janvier 2006, les centres de traitement automatisé de l'information mentionnés au présent article bénéficient, à compter de cette même date, d'une nouvelle homologation, pour une durée de quatre ans.

Art. 2. - À compter du 1^{er} janvier 2005, les structures suivantes sont homologuées centres de traitement automatisé de l'information, jusqu'à la date de renouvellement de l'unité dont elles dépendent :

- Service Technique de Soutien à la Recherche du laboratoire Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) (UMR 7118)
- Service informatique de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean POUILLOUX (FR 538)
- Service Banque d'images et données textuelles de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean POUILLOUX (FR 538)
- Service Têtes de Réseaux Documentaires de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean POUILLOUX (FR 538)
- Système d'Information de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie René GINOUVES (UMS 844)
- Service Informatique de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (UPR 841)
- Service de ressources informatiques du Groupe d'analyse et de théorie économique (UMR 5824)
- Service informatique du laboratoire de mécanique et d'acoustique (UPR 7051)
- Centre Réseau et Informatique Commun du laboratoire d'études des propriétés électroniques des solides (UPR 11)
- Service Circuits Multi Projets du laboratoire de Technique de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'architecture d'ordinateurs (TIMA) (UMR 5159)

Art. 3. - A compter du 1^{er} janvier 2005 les structures suivantes sont homologuées centres de traitement automatisé de l'information pour une durée de quatre ans :

- Service système d'information (SSI) de la Délégation Paris A (MOY 100)
- Service système d'information (SSI) de la Délégation Provence (MOY1200)
- Service système d'information (SSI) de la Délégation Normandie (MOY1900)

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le, 23 janvier 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060021DRH du 22 février 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche :

Monsieur Arnold MIGUS
Directeur général du CNRS
Madame Brigitte BACROIX
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Monsieur Jean-Paul CARESSA
Délégué régional
Madame Catherine GARBAY
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Monsieur Bernard LEROY
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Monsieur René LEVY
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Marylin VANTARD
Directeur de recherche 2^{ème} classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche :

Madame Simone BATEMAN
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Monsieur Thomas BORAUD
Chargé de recherche 1^{ère} classe
Monsieur Michel LACROIX
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Madame Françoise MASNOU
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Monsieur Christian FRELIN
Directeur de recherche de 1^{ère} classe
Monsieur Pascal MARIE
Chargé de recherche 1^{ère} classe
Monsieur François PELLEGRINO
Chargé de recherche 1^{ère} classe

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060022DRH du 22 février 2006 relative à la nomination des représentants titulaires et suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche**

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 24-02-1986 mod.

Art. 1^{er}. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche :

Monsieur Arnold MIGUS
Directeur général du CNRS
Madame Simone BATEMAN
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Brigitte BACROIX
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Monsieur Christian DEVAUX
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Madame Catherine GARBAY
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Monsieur Jean-Paul CARESSA
Délégué régional
Monsieur Jean-Pierre MARTIN
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Marylin VANTARD
Directeur de recherche 2^{ème} classe

Art. 2. - Sont nommés, à compter du 1^{er} février 2006, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche :

Monsieur Etienne AUDINAT
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Monsieur Philippe BAROIS
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Madame Béatrice BISCANS
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Anne CAMBON-THOMSEN
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Elisabeth GUAZZELLI
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Françoise LAFUMA
Directeur de recherche 1^{ère} classe
Monsieur Jean-Denis VIGNE
Directeur de recherche 2^{ème} classe
Madame Françoise MASNQU
Directeur de recherche 1^{ère} classe

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 février 2006.

Le directeur général,
Arnold MIGUS

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060004DR01 du 21 février 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8057 - Centre de recherches politiques de la Sorbonne, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 2 membres de droit ;
- 12 membres élus :
 - 8 pour le Collège des Chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 2 pour le Collège des Ingénieurs et Techniciens ;
 - 2 pour le Collège des doctorants présents depuis plus d'un an ;
- 4 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 21 février 2006.

Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060003DR01 du 21 février 2006 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8171 - Centre d'études des mondes africains**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8171 - Centre d'études des mondes africains, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 1 membre de droit ;
- 9 membres élus :
 - 6 pour le Collège des Chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 1 pour le Collège des Ingénieurs et Techniciens ;
 - 1 pour le Collège des agents non permanents présents depuis plus d'un an ;
 - 1 pour le Collège des doctorants présents depuis plus d'un an ;
- 5 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2009.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 21 février 2006.

Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060003DR03 du 8 février 2006 relative à la composition de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Ile-de-France Est

Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993.

Art. 1^{er}. - La commission régionale d'action sociale (CORAS) de la Délégation Ile-de-France Est, présidée par la déléguée régionale ou son représentant, est constituée comme suit :

Au titre de l'administration :

- Annie Lechevallier, déléguée régionale,
- Brigitte Azzimonti, secrétaire-gestionnaire de l'Institut de sciences sociales et du politique (ISP - UMR 8166),
- Christiane Enamé-Nkwane, responsable du service des ressources humaines - Délégation Ile-de-France Est,
- Marie-Madeleine Gaussin, chargée des affaires générales - Délégation Ile-de-France Est,
- Fabrice Jajcic, ingénieur de recherche - Laboratoire de médiévisitisme occidentale de Paris (LAMOP - UMR 8589).

Au titre des organisations syndicales :

- Mme Françoise Bertay, SNPRES/FO (MNHN Bru-noy),
- Mme Josette Chaumeil, SGEN/CFDT (CNRS Villejuif),
- Mme Carmen Sanchez, SNTRS/CGT (LCPC Champs-sur-Marne), (suppléante : Mme Brigitte René (IGR Villejuif),
- M. François Romain, SNIRS/CGC (CNRS Thiais).

Membre permanent

- Sylvie Minoux, assistante de service social de la Délégation Ile-de-France Est.

Art. 2. - Cette décision annule et remplace la décision n° 030010DR03 du 5 février 2003.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 8 février 2006.

La déléguée régionale Ile-de-France Est,
Annie LECHEVALLIER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060003DR06 du 26 janvier 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG)

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 060041DAJ du 26-01-2006 ; DEC. n° 04A002DSI du 03-11-2004.

Art. 1^{er}. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'unité propre de recherche comprend les membres suivants :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres nommés ;
- 10 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Organisation des élections

Sont électeurs : Les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par la Centre National de la Recherche Scientifique l'Université Henri Poincaré Nancy I et l'Institut National Polytechnique de Lorraine, sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base labintel.

Sont éligibles : Tous les électeurs

Modalités du scrutin : Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date de décision du directeur général approuvant la création de l'unité propre de recherche, CRPG. Elles ont lieu au suffrage direct plurinominal à deux tours. Les électeurs sont répartis en trois collèges :

- le collège chercheurs : chercheurs et enseignants chercheurs (5 sièges)
- le collège ITA : ITAS et les IATOS (4 sièges)
- le collège étudiant : étudiants thésitifs (1 siège).

Modalités de publicité des résultats : message électronique à l'ensemble du personnel du CRPG et affichage sur le panneau d'affichage administratif au CRPG.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UPR n° 2300 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 26 janvier 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060008DR06 du 17 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)**

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 060041DAJ du 26-01-2006 ; DEC. n° 04A002DSI du 01-01-2005.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC) comprend les 20 membres suivants :

- le directeur de l'unité ;
- 9 membres nommés ;
- 10 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans, conformément aux statuts du LSGC établis en mars 2002 (par dérogation à l'article 4 de la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée).

Art. 2. – Organisation des élections

1) Toute personne nommée sur un poste budgétaire du CNRS ou d'un autre établissement public de recherche ou d'enseignement et affectée au laboratoire

2) Sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans le laboratoire, les personnes ne remplissant pas la condition fixée au 1) mais néanmoins affectées au laboratoire pour tout ou partie de leur activité

Sont éligibles dans leur collège respectif l'ensemble des électeurs. Nul ne peut être élu s'il n'est candidat.

Afin d'assurer un équilibre entre les différentes catégories de personnels, il est créé deux collèges électoraux séparés regroupant d'une part les ITA-IATOS, d'autres part les chercheurs (permanents et doctorants dans les conditions de l'article 16) et enseignants-chercheurs. Le nombre d'élus ITA-IATOS est égal ou inférieur d'une unité à celui des élus chercheurs et enseignants-chercheurs.

Les élections sont organisées dans le délai maximum de deux mois à compter de la date d'expiration du mandat du Conseil. Elles ont lieu le 27 janvier 2005, au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours.

Modalités de publicité des résultats : par affichage et publication dans la gazette du laboratoire.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité propre de recherche n° 6811 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 17 février 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050121DR06 du 10 novembre 2005 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6049 - Laboratoire théoriser et modéliser pour aménager : territoires et paysages (THEMA)**

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. 01-08-2003 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040058DAJ du 09-07-2004 mod. ; P.V. élisant Mme Françoise Bévalot aux fonctions de présidente de l'Université de Franche-Comté ; contrat quadriennal 2004-2007 du 13-05-2005.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 6049 - THEMA, comprend les 15 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint ;
- le responsable du site de Dijon ;
- 2 membres nommés ;
- 10 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2004-2007. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. – Organisation des élections

Sont électeurs : les personnels permanents de l'unité (chercheurs, enseignants-chercheurs, IATOS-ITA), les personnels contractuels sous réserve d'une activité contractuelle ininterrompue de plus d'un an au sein de l'unité, les doctorants inscrits en thèse depuis plus d'un an et dont la thèse est dirigée par un membre du laboratoire.

Sont éligibles : les personnels permanents de l'unité (chercheurs, enseignants-chercheurs, IATOS-ITA), les personnels contractuels sous réserve d'une activité contractuelle ininterrompue de plus d'un an au sein de l'unité, les doctorants inscrits en thèse depuis plus d'un an et dont la thèse est dirigée par un membre du laboratoire.

Modalités du scrutin : le scrutin est plurinominal à 2 tours. Au premier tour sont élues les personnes ayant recueilli plus de 50% des suffrages exprimés. Au deuxième tour, l'élection se fait à la majorité simple.

Modalités de publicité des résultats : les résultats ont été proclamés lors de l'assemblée générale à l'issue du scrutin et sont affichés dans les locaux de l'unité.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 6049 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 10 novembre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060001DR06 du 16 janvier 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6565 - Laboratoire de chrono-écologie**

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. 01-08-2003 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040058DAJ du 09-07-2004 mod. ; P.V. élisant Mme Françoise Bévalot aux fonctions de présidente de l'Université de Franche-Comté ; contrat quadriennal 2004-2007 du 13-05-2005.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 6565, comprend les 15 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur-adjoint ;
- 4 membres nommés ;
- 9 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élus au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2004-2007. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. – Organisation des élections

Sont électeurs : les personnels permanents de l'unité (chercheurs, enseignants-chercheurs, IATOS-ITA), les personnels contractuels sous réserve d'une activité contractuelle ininterrompue de plus d'un an au sein de l'unité, les doctorants inscrits en thèse depuis plus d'un an et dont la thèse est dirigée par un membre du laboratoire.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : Scrutin de listes à deux tours

- 2 membres de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 5 membres élus dans le collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs
- 2 membres élus dans le collège ITA/IATOS
- 1 membre élu dans le collège Culture/INRAP
- 1 membre élu dans le collège Doctorants
- 4 membres nommés

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'unité.

Art .3. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 6565 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 16 janvier 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050125DR06 du 7 décembre 2005 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon**

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040058DAJ du 09-07-2004 mod. ; P.V. élisant Mme Françoise Bévalot aux fonctions de présidente de l'Université de Franche-Comté ; contrat quadriennal 2004-2007 du 13-05-2005.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 6623, comprend les 12 membres suivants :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres nommés ;
- 7 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élus au conseil de l'unité sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2004-2007. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. – Organisation des élections

Sont électeurs : les personnels permanents de l'unité (chercheurs, enseignants-chercheurs, IATOS-ITA), les personnels contractuels sous réserve d'une activité contractuelle ininterrompue de plus d'un an au sein de l'unité, les doctorants inscrits en thèse depuis plus d'un an et dont la thèse est dirigée par un membre du laboratoire.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités du scrutin : l'élection est subdivisée en trois élections concernant trois catégories de personnels : ITA (1 membre élu), Chercheurs ou Enseignant-chercheurs de rang A (3 membres élus), Chercheurs ou Enseignant-chercheur de rang B (3 membres élus).

Modalités de publicité des résultats : affichage dans les locaux de l'unité.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 6623 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 7 décembre 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050088DR06 du 11 janvier 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7040 - Laboratoire de physique des milieux ionisés et applications**

Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 040058DAJ du 09-07-2004 mod. ; P. V. du 12-01-2004 élisant M. Jean-Pierre Finance aux fonctions de président de l'Université Henri Poincaré, Nancy-I ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 7040 comprend les 13 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 4 membres nommés ;
- 7 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire seront affichés dans les locaux de l'UMR n° 7040.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans, coïncidant avec celle du contrat quadriennal 2005-2008. Cette durée peut être réduite ou prorogée dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 2. – Organisation des élections

Les élections sont organisées dans le délai maximum de trois mois à compter de la date d'expiration du mandat du conseil.

Elles ont lieu au suffrage direct et au scrutin uninominal. L'élection se fait à la majorité absolue des votants au 1^{er} tour de scrutin et à la majorité relative au second tour. Les candidats ex aequo seront départagés par tirage au sort.

Sont électeurs et éligibles :

a) les personnes nommées sur un poste budgétaire du CNRS, de l'Université Henri Poincaré Nancy I ou d'un autre établissement public de recherche et exerçant au moins à mi-temps leur activité dans l'unité de recherche.

b) toute personne ne remplissant pas la condition en a) et participant, au moins à mi-temps, aux activités de l'unité, sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité de recherche.

Les étudiants inscrits en D.E.A. ne sont pas électeurs.

Pour les étudiants inscrits en thèse, l'année de stage de D.E.A. sera considérée comme une année d'ancienneté pourvu que le stage ait eu lieu dans l'unité.

Les électeurs sont répartis en un collège unique.

La déclaration de candidature est obligatoire.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 7040 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 11 janvier 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions**Décision n° 060009DR06 du 16 février 2006 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7561 - Physiopathologie et pharmacologie articulaires**

Délégation Nord-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040057DAJ du 09-07-2004 ; DEC. n° 060041DAJ du 26-01-2006 ; P.V. du 12-01-2004 élisant M. Jean-Pierre Finance aux fonctions de président de l'Université Henri Poincaré, Nancy-I ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004.

Art. 1^{er}. – Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'unité mixte de recherche n° 7561 comprend les 17 membres suivants :

- le directeur de l'unité et le directeur adjoint ;
- 5 membres nommés ;
- 10 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au Conseil de Laboratoire seront affichés dans les locaux de l'UMR 7561.

La durée du mandat des membres du Conseil de Laboratoire est fixée pour la durée restante du contrat quadriennal 2005-2008, soit à compter du 1^{er} janvier 2006.

Art. 2. – Organisation des élections

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par l'Université Henri Poincaré Nancy 1, ainsi que par tout organisme partenaire reconnu au titre du contrat d'Unité Mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participants à l'activité de l'Unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à un tour.

Tout électeur est éligible.

Les électeurs sont répartis en trois collèges :

- Chercheurs et Enseignants-Chercheurs
- ITA et IATOS
- Doctorants

Sur les 10 membres élus, 6 appartiennent au collège des Chercheurs et Enseignants-chercheurs, 2 au collège des ITA et IATOS, et 2 au collège des Doctorants.

Tout membre du Conseil de Laboratoire quittant définitivement le Laboratoire cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

Art. 3. – Publication

Les résultats des élections sont transmis par voie électronique à tous les membres permanents et non permanents de l'UMR 7561 et affichés au sein du Laboratoire.

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche n° 7561 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 16 février 2006.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Centre-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions

Décision n° 060013DR16 du 15 février 2006 portant modification de la décision de renouvellement des membres élus et désignés du comité paritaire de gestion du restaurant propre du site du campus Gérard Mégie

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; DEC. n° 000216DR16 du 21-12-2000 ; DEC. n° 020020DR16 du 10-09-2002 ; CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; DEC. n° 040030DR16 du 30-09-2004 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; P.V. du 21-06-2004.

Art. 1^{er}. - Les représentants du personnel sont :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pascal WALLE
- Madame Pascale DUPONTEIX
- Monsieur Yves PEREZ
- Madame Kristin PERROT
- Madame Maria SACCO
- Madame Caroline LAJUNCOMME

Membres suppléants :

- Madame Marie GUILY
- Monsieur Frédéric FRANCOIS-ENDELMONT

- Monsieur Jessy VIOUGEAS
- Madame Sabrina AUBERT
- Madame Chantal COSQUER
- Monsieur Laurent BLOCH

Art. 2. - Sont désignés pour représenter l'administration :

Membres titulaires :

- Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional, Président ou son représentant
- Madame Annie PARDO, Chef du Service du Personnel et des Ressources Humaines
- Monsieur Denis GUEDON, Chef du Service Financier et Comptable
- Madame Martine HACQ, Ingénieure Régionale de Prévention et de Sécurité
- Monsieur Guy MORALY, Institut National des Sciences de l'Univers
- Madame Ghislaine BEC, Direction des Ressources Humaines

Membres suppléants :

- Monsieur Marc LABURTE, Chef du Service des Systèmes d'Information
- Monsieur Jérôme VITRE, Direction des Finances
- Madame Carole LE CONTEL, Bureau de Pilotage et de Coordination
- Madame Michèle RAIMBAULT, Agence Comptable Principale
- Madame Stéphanie LECOCCQ, Direction de la Communication
- Madame Agnès ROUX, Service Financier et Comptable

Art. 3. - La décision n° 050005DR16 du 12 janvier 2005 est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2006.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Nominations

Administration centrale

MIPPU

MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 060153DAJ du 24-02-2006

Mme Françoise BALESTIE, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée secrétaire générale du département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers (MIPPU) », à compter du 27 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU

M. CHRISTIAN PESKINE

DEC. n° 060162DAJ du 28-02-2006

M. Christian PESKINE, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU), à compter du 16 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU

M. CHRISTIAN CHARDONNET

DEC. n° 060163DAJ du 28-02-2006

M. Christian CHARDONNET, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU), à compter du 16 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU

M. ALAIN FONTAINE

DEC. n° 060164DAJ du 28-02-2006

M. Alain FONTAINE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU) et, à titre secondaire, au département scientifique « Ingénierie », à compter du 16 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

MME MARIE-CLAIRE LASNE

DEC. n° 060145DAJ du 17-02-2006

Mme Marie-Claire LASNE, professeure des universités, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA) au département scientifique « Chimie » à compter du 17 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. PATRICK HEMERY

DEC. n° 060146DAJ du 17-02-2006

M. Patrick HEMERY, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Chimie » à compter du 17 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. FRANCIS SECHERESSE

DEC. n° 060147DAJ du 17-02-2006

M. Francis SECHERESSE, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Chimie » à compter du 17 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

MME EVELYNE JOUVIN-MARCHE

DEC. n° 060141DAJ du 15-02-2006

Mme Evelyne JOUVIN-MARCHE, directrice de recherche à l'INSERM, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA)

au département scientifique « Vivant » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

M. BERNARD BIOULAC

DEC. n° 060142DAJ du 15-02-2006

M. Bernard BIOULAC, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Vivant » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

M. FRÉDÉRIC DARDEL

DEC. n° 060143DAJ du 15-02-2006

M. Frédéric DARDEL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Vivant » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

M. ANDRÉ LE BIVIC

DEC. n° 060144DAJ du 15-02-2006

M. André LE BIVIC, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Vivant » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. FRANÇOIS FAVORY

DEC. n° 060135DAJ du 15-02-2006

M. François FAVORY, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. DENIS PESCHANSKI

DEC. n° 060136DAJ du 15-02-2006

M. Denis PESCHANSKI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

MME MICHÈLE KAIL

DEC. n° 060137DAJ du 15-02-2006

Mme Michèle KAIL, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA) au département scientifique « Homme et société » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. PATRICK MICHEL

DEC. n° 060138DAJ du 15-02-2006

M. Patrick MICHEL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. PATRICE FONTAINE

DEC. n° 060139DAJ du 15-02-2006

M. Patrice FONTAINE, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. GILLES TARABOUT

DEC. n° 060140DAJ du 15-02-2006

M. Gilles TARABOUT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » à compter du 15 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. ROBERT CHENORKIAN

DEC. n° 060148DAJ du 17-02-2006

M. Robert CHENORKIAN, professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint (DSA) au département scientifique « Homme et société » et, à titre secondaire, au département scientifique « Environnement et développement durable » à compter du 17 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

MME MARIE-ODILE GOULET-CAZE

DEC. n° 060165DAJ du 28-02-2006

Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice scientifique adjointe (DSA) au département scientifique « Homme et société », à compter du 23 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société - Revue « Gallia »

M. PAUL VAN OSSEL

DEC. n° 060001SCHS du 16-01-2006

M. Paul VAN OSSEL, Professeur des Universités de 2^{ème} classe, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de la publication de la revue « Gallia », pour une période de quatre ans, à compter du 20 mars 2005.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DSI

M. FRANÇOIS ETIENNE

DEC. n° 060156DAJ du 24-02-2006

M. François ETIENNE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général en charge de la direction des systèmes d'information du CNRS, à compter du 1^{er} mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Directions interrégionales

DIR Ile-de-France

M. PIERRE GLORIEUX

DEC. n° 060130DAJ du 08-02-2006

M. Pierre GLORIEUX, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la direction interrégionale Ile-de-France, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Grand-Est

M. PATRICK LANDAIS

DEC. n° 060131DAJ du 08-02-2006

M. Patrick LANDAIS, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la direction interrégionale Grand-Est, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR03 - Ile-de-France Est

Mlle ANNE DEDIEU

DEC. n° 060004DR03 du 08-02-2006

Mlle Anne Dedieu, ingénieur d'études, est nommée ingénieur régional de prévention et de sécurité de la Délégation Ile-de-

France Est à compter du 1^{er} février 2006 en remplacement de M. Frank Devauchelle appelé à d'autres fonctions.

Mlle Anne Dedieu exerce sa mission conformément aux articles 4-1 et 4-2 de l'instruction n° 030039IGHS du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS].

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

DR06 - Centre-Est

MME FLORENCE CHARTIER

DEC. n° 060151DAJ du 22-02-2006

Mme Florence CHARTIER, ingénieure d'étude de 2^{ème} classe, est nommée adjointe au délégué régional pour la circonscription Centre-Est, à compter du 8 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR06 - Centre-Est

MME SÉVERINE ROLLET

DEC. n° 060005DR06 du 08-02-2006

Mme Séverine ROLLET, Ingénieur d'Etudes, est nommée responsable des ressources humaines de la délégation Centre-Est à compter du 8 février 2006.

La décision n° 040161DR06 du 4 novembre 2004 est abrogée.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Pascal AIME, délégué régional Centre-Est

DR16 - Paris Michel-Ange

M. JESSY VIOUGEAS

DEC. n° 060005DR16 du 06-02-2006

M. Jessy VIOUGEAS, Ingénieur d'Etudes, est nommé chef du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange, à compter du 15 février 2006.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Paris Michel-Ange

MME MARIANNE DE VERNEJOU

DEC. n° 060006DR16 du 06-02-2006

Par dérogation à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 [relative aux modalités de constitution de l'équipe du délégué régional ou du délégué régional adjoint], Madame Marianne DE VERNEJOU, Ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission pour la restauration auprès du délégué régional de Paris Michel-Ange à compter du 15 février 2006.

Signé : Pour le directeur général, et par délégation : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 - Paris Michel-Ange

M. JEAN-LUC CHOUKROUN

DEC. n° 060007DR16 du 06-02-2006

M. Jean-Luc CHOUKROUN, Assistant Ingénieur, est nommé Chef du service de gestion mutualisée de la délégation Paris Michel-Ange à compter du 15 février 2006.

La décision n° 020011DR16 du 13 mai 2002, portant nomination de Mme Marianne de VERNEJOU, responsable du service de gestion mutualisée de la délégation Paris Michel-Ange est annulée.

Signé : Pour le directeur général, et par délégation : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange.

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

M. HUBERT ALEXANDRE ROY

DEC. n° 06D001DR18 du 02-01-2006

M. Hubert Alexandre ROY, ingénieur d'études 2^{ème} classe, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2006, responsable du service de personnel et des ressources humaines en remplacement de Mme Carole BROUX appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

Laboratoires

UMR n° 7641 - Centre de mathématiques appliquées

M. KAMEL HAMDACHE

DEC. n° 060003SPHM du 12-02-2006

Monsieur Kamel HAMDACHE, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 7641 à compter du 1^{er} avril 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

URA n° 2182 - Récepteurs et cognition

M. PIERRE-MARIE LLEDO

DEC. n° 060003SCVI du 28-02-2006

Monsieur Pierre-Marie LLEDO, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de l'URA n° 2182 à compter du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7525 - Département de photochimie générale

M. XAVIER ALLONAS

DEC. n° 050002SCH1 du 06-02-2006

Monsieur Xavier ALLONAS, professeur d'université, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7525, en remplacement de Monsieur Daniel-Joseph LOUGNOT à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

GDR n° 1958 - Œuvres, publics, sociétés

M. BRUNO PEQUIGNOT

DEC. n° 060003SCHS du 12-02-2006

M. Bruno Péquignot, professeur des universités, est nommé directeur par intérim du GDR n° 1958 pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, en remplacement de M. Alain Pessin, décédé.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé

M. VINCENT BRETAGNOLLE

DEC. n° 060002EDD du 12-02-2006

Monsieur Vincent BRETAGNOLLE, Chargé de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'UPR n° 1934, pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

INSU

M. JEAN-PATRICE FAÏFE

DEC. n° 060001INSU du 09-01-2006

M. Jean-Patrice FAÏFE, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) sur le campus Gérard Mégie, à compter du 6 juillet 2005.

M. Jean-Patrice FAÏFE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Patrice FAÏFE est placé directement sous l'autorité de la directrice de l'INSU.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles

M. PHILIPPE LOPES

DEC. n° 06A025DR04 du 02-02-2006

M. Philippe LOPES, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2301, à compter du 16 décembre 2005.

M. Philippe LOPES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe LOPES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines

M. CHRISTOPHE LEGER

DEC. n° 061094DR12 du 07-02-2006

M. Christophe LEGER (CR2) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9036, à compter du 1^{er} mars 2006.

M. Christophe LEGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe LEGER est placée directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Mireille BRUSCHI, directrice de l'UPR n° 9036.

UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de Luminy

M. PIERRE BARTHELEMY

DEC. n° 061081DR12 du 21-11-2005

M. Pierre BARTHELEMY (IR2) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6206, à compter du 1^{er} décembre 2005.

M. Pierre BARTHELEMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Pierre BARTHELEMY est placé directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Gilles LACHAUD, directeur de l'UMR n° 6206

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille (LAM)
UMS n° 2244 - Département GASSENDI

M. YVES VALERIO

DEC. n° 061087DR12 du 08-01-2006

M. Yves VALERIO (IR2) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6110 et dans l'UPS n° 2244, à compter du 1^{er} juillet 2005 pour les sites Peiresc et Le Verrier de l'OAMP.

M. Yves VALERIO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yves VALERIO est placé directement sous l'autorité des directeurs des unités.

Signé : Olivier LE FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110 et Jean-Pierre SIVAN, directeur de l'UMS n° 2244

FRE n° 2931 - Instabilité du génome et cancérogénèse

Mlle ISABELLE VARLET

DEC. n° 061086DR12 du 10-01-2006

Mlle Isabelle VARLET (IE2) est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 2931, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Mlle Isabelle VARLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Isabelle VARLET est placée directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Robert FUCHS, directeur de la FRE n° 2931

Fin de fonctions

Administration centrale

DSG

MME FRANÇOISE BALESTIE

DEC. n° 060153DAJ du 24-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général pour la direction scientifique générale, de Mme Françoise BALESTIE, à compter du 27 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU

M. CHRISTIAN CHARDONNET

DEC. n° 060085DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Lois fondamentales de la physique, optique et lasers* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Christian CHARDONNET, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU

M. CHRISTIAN PESKINE

DEC. n° 060102DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Mathématiques* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Christian PESKINE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU

M. GUY LAUVERGEON

DEC. n° 060152DAJ du 24-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général du département scientifique Mathématiques, informatique, physique, planète et univers (MIPPU) de M. Guy LAUVERGEON, à compter du 27 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

MME MARIE-CLAIRE LASNE

DEC. n° 060082DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directrice scientifique adjointe chargée du champ thématique de responsabilité *Chimie organique et supramoléculaire* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de Mme Marie-Claire LASNE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

M. JEAN-JACQUES EHRHARDT

DEC. n° 060083DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Chimie physique - Chimie analytique* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Jean-Jacques EHRHARDT, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant

MME EVELYNE JOUVIN-MARCHE

DEC. n° 060090DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directrice scientifique adjointe chargée du champ thématique de responsabilité *Biologie de la cellule - Relation hôte-pathogène - Immunologie* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de Mme Evelyne JOUVIN-MARCHE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. PATRICE FONTAINE

DEC. n° 060084DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Economie et gestion* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Patrice FONTAINE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. PATRICK MICHEL

DEC. n° 060089DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Sociologie - Sciences politiques - Droit* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Patrick MICHEL, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. FRANÇOIS FAVORY

DEC. n° 060092DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Sciences historiques : préhistoire, antiquité, moyen âge* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. François FAVORY, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. JEAN-FRÉDÉRIC SCHAUB

DEC. n° 060093DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Sciences historiques : histoire moderne et contemporaine* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Jean-Frédéric SCHAUB, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. JACQUES DUBUCS

DEC. n° 060103DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Langues - Langage - Logique - Cognition - Philosophie des sciences* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Jacques DUBUCS, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société

M. PHILIPPE VENDRIX

DEC. n° 060104DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ thématique de responsabilité *Histoire des sciences, de la philosophie, des littératures et des arts* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Philippe VENDRIX, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Environnement et développement durable

M. ANDRÉ MARIOTTI

DEC. n° 060099DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint chargé du champ de responsabilité *Programmes incitatifs dans le domaine de l'environnement et du développement durable* de M. André MARIOTTI, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Chimie

M. PATRICK HEMERY

DEC. n° 060086DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU et Chimie

chargé du champ thématique de responsabilité *Polymères - Matière molle - Matériaux* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Patrick HEMERY, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Environnement et développement durable

M. JOHN LUDDEN

DEC. n° 060094DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU et Environnement et développement durable, chargé du champ thématique de responsabilité *Sciences de la planète* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. John LUDDEN, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Ingénierie

M. MAXIME CROCHEMORE

DEC. n° 060088DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie, chargé du champ thématique de responsabilité *Informatique* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Maxime CROCHEMORE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Ingénierie

M. ERIC SURAUD

DEC. n° 060095DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie chargé du champ thématique de responsabilité *Physique nucléaire et corpusculaire et ses interfaces* et du suivi scientifique des unités qui lui sont rattachées de M. Eric SURAUD, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Ingénierie

M. ALAIN FONTAINE

DEC. n° 060098DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie, chargé du champ thématique de responsabilité *Matière condensée - Nanosciences* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Alain FONTAINE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Ingénierie

M. BERNARD LEROY

DEC. n° 060101DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie chargé du champ thématique de responsabilité *Astronomie - Astrophysique* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Bernard LEROY, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Ingénierie

MME DOMINIQUE CHANDESRI

DEC. n° 060107DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directrice scientifique adjointe commune aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie chargée du champ de responsabilité *Grandes Infrastructures de recherche dans le domaine de l'ingénierie et de la physique* de Mme Dominique CHANDESRI, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU et Ingénierie

M. PASCAL FOUILLAT

DEC. n° 060133DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur scientifique adjoint par intérim commun aux départements scientifiques MIPPU et Ingénierie chargé du champ thématique de responsabilité *Nanotechnologie - Composants - Micro-systèmes* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Pascal FOUILLAT, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU, Vivant et Environnement et développement durable

M. ALAIN DINET

DEC. n° 060096DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU, Vivant et Environnement et développement durable, chargé du champ thématique de responsabilité *Milieux et fonctionnement des écosystèmes marins et continentaux* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Alain DINET, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU, Vivant et Environnement et développement durable

M. RENÉ BALLY

DEC. n° 060100DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU, Vivant et Environnement et développement durable, chargé du champ thématique de responsabilité *Evolution - Biodiversité - Ecologie - Paléontologie* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. René BALLY, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

MIPPU, Vivant et Ingénierie

M. ALI CHARARA

DEC. n° 060087DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques MIPPU, Vivant et Ingénierie chargé du champ thématique de responsabilité *Robotique - Automatique - Signal* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Ali CHARARA, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie et Vivant

M. FRÉDÉRIC DARDEL

DEC. n° 060097DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques Chimie et Vivant, chargé du champ thématique de responsabilité *Structures biologiques - Pharmacologie - Enzymologie* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Frédéric DARDEL, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie, Vivant, et Environnement et développement durable

M. ABDERRAHMANE TADJEDDINE

DEC. n° 060106DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques Chimie, Vivant, et Environnement et développement durable chargé du champ de responsabilité *Grandes infrastructures de recherche dans le domaine de la chimie, de l'environnement et du vivant* de M. Abderrahmane TADJEDDINE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie, Environnement et développement durable et Ingénierie

MME BÉATRICE BISCANS

DEC. n° 060110DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directrice scientifique adjointe commune aux départements scientifiques Chimie, Environnement et développement durable et Ingénierie chargée du champ thématique de responsabilité *Procédés, génie chimique, interface* et du suivi scientifique des unités qui lui sont rattachées de Mme Béatrice BISCANS, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant et Environnement et développement durable

M. ANDRÉ LE BIVIC

DEC. n° 060108DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques Vivant, et Environnement et développement durable chargé du champ thématique de responsabilité *Biologie intégrative animale et végétale* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. André Le BIVIC, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Vivant et Ingénierie

M. BERNARD BIOULAC

DEC. n° 060105DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques Vivant et Ingénierie chargé du champ thématique de responsabilité *Neurosciences* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Bernard BIOULAC, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Homme et société et Environnement et développement durable

M. JEAN-JACQUES DELANNOY

DEC. n° 060091DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint commun aux départements scientifiques Homme et société et Environnement et développement durable, chargé du champ thématique de responsabilité *Homme et milieu, espace et territoires* et du suivi scientifique des unités qui y sont rattachées de M. Jean-Jacques DELANNOY, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DSI

M. CHRISTIAN MICHAU

DEC. n° 060155DAJ du 24-02-2006

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur des systèmes d'information de M. Christian MICHAU, à compter du 1^{er} mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégation aux entreprises

M. RONAN STEPHAN

DEC. n° 060149DAJ du 20-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur de la délégation aux entreprises de M. Ronan STEPHAN, à compter du 20 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégation aux entreprises

M. PIERRE COLLIOT

DEC. n° 060166DAJ du 01-03-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de la délégation aux entreprises de M. Pierre COLLIOT, à compter du 1^{er} mars 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Directions interrégionales

DIR Ile-de-France

M. PIERRE GLORIEUX

DEC. n° 060128DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur interrégional Ile-de-France de M. Pierre GLORIEUX, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Grand-Est

M. PATRICK LANDAIS

DEC. n° 060115DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions de directeur interrégional Grand-Est de M. Patrick LANDAIS, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Grand-Est

MME FRANÇOISE ARNAUD

DEC. n° 060116DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attachée scientifique du directeur interrégional Grand-Est de Mme Françoise ARNAUD, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Nord-Ouest

M. JEAN-PIERRE GRANDIN

DEC. n° 060114DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Nord-Ouest de M. Jean-Pierre GRANDIN, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Nord-Ouest

M. MICHEL VAULTIER

DEC. n° 060129DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Nord-Ouest de M. Michel VAULTIER, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Nord-Ouest

M. NICOLAS DUBOULOZ

DEC. n° 060132DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Nord-Ouest de M. Nicolas DUBOULOZ, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Est

M. PAUL VIGNY

DEC. n° 060117DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Est de M. Paul VIGNY, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Est

M. FRANÇOIS ETIENNE

DEC. n° 060118DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Est de M. François ETIENNE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Est

M. FRANK BRAEMER

DEC. n° 060119DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Est de M. Frank BRAEMER, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Est

M. PIERRE VIKTOROVITCH

DEC. n° 060120DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Est de M. Pierre VIKTOROVITCH, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Est

M. FRÉDÉRIC GAFFIOT

DEC. n° 060121DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Est de M. Frédéric GAFFIOT, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Est

Mme JEANNE JORDANOV

DEC. n° 060122DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attachée scientifique du directeur interrégional Sud-Est de Mme Jeanne JORDANOV, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Ouest

M. ANTOINE PETIT

DEC. n° 060123DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur interrégional Sud-Ouest de M. Antoine PETIT, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Ouest

M. YVAN SEGUI

DEC. n° 060124DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Ouest de M. Yvan SEGUI, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Ouest

Mme ANNE DEBANT

DEC. n° 060125DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attachée scientifique du directeur interrégional Sud-Ouest de Mme Anne DEBANT, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Ouest

M. JEAN-MARIE PAILLER

DEC. n° 060126DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Ouest de M. Jean-Marie PAILLER, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DIR Sud-Ouest

M. JEAN-PIERRE DESVERGNE

DEC. n° 060127DAJ du 08-02-2006

Il est mis fin aux fonctions d'attaché scientifique du directeur interrégional Sud-Ouest de M. Jean-Pierre DESVERGNE, à compter du 9 février 2006.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ACMO

UPR n° 9034 - Evolution, génomes et spéciation

Mme FRÉDÉRIQUE MACZKOWIAK

DEC. n° 06A026DR04 du 02-02-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de

sécurité (ACMO) exercées par Mme Frédérique MACZKOWIAK dans l'UPR n° 9034.

Signé : Pierre CAPY, directeur de l'UPR n° 9034

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

Mme NADIA LOIR

DEC. n° 061093DR12 du 07-02-2006

Il est mis fin, à compter du 28 février 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Nadia LOIR dans l'UPR n° 9036.

Signé : Mireille BRUSCHI, directrice de l'UPR n° 9036

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique (IMRCP)

M. THIERRY GHARSA

DEC. n° 060005DR14 du 10-11-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} décembre 2005, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Thierry GHARSA dans l'UMR n° 5623.

Signé : Isabelle RICO-LATTES, directrice de l'UMR n° 5623

UPS n° 837 - Direction des systèmes d'information

Mme MARIE-LAURE PIERUCCI

DEC. n° 060004DR14 du 31-01-2006

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2006, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Marie-Laure PIERUCCI dans l'UPS n° 837.

Signé : Pour le directeur d'unité et par délégation : Nadine MAROUZE, responsable du BEST de la DSI

UMR n° 5199 - De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie (PACEA)

Mme GENEVIÈVE PAPY

DEC. n° 060026DR15 du 11-01-2006

Il est mis fin le 11 janvier 2006 à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de Madame Geneviève PAPY dans l'UMR n° 5199.

Signé : Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199

Délégations de signature

Administration centrale

MIPPU

M. MICHEL LANNOO

DEC. n° 060154DAJ du 24-02-2006

L'article 2 de la décision n° 060077DAJ du 1^{er} février 2006 [donnant délégation de signature à M. Michel LANNOO, directeur du département scientifique Mathématiques, informatique, physique, planète et univers (MIPPU)] est rédigé ainsi : « Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LANNOO, délégation est donnée à Mme Françoise BALESTIE, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}. »

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Politique industrielle

M. MARC LEDOUX

DEC. n° 060150DAJ du 21-02-2006

Délégation est donnée à M. Marc LEDOUX, chargé de mission pour la politique industrielle du CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite des attributions de la délégation aux entreprises, tous actes, décisions, conventions ou documents et, notamment :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie, ...)
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;
- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DSI

M. FRANÇOIS ETIENNE

DEC. n° 060158DAJ du 24-02-2006

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. François ETIENNE, chargé de mission en charge de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS tous actes, décisions et conventions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

BPC

M. CLAUDE GAILLARD
M. PATRICE SOULLIE
M. JACQUES LAVIELLE

DEC. n° 060010DR16 du 06-02-2006

Délégation est donnée à M. Claude GAILLARD, responsable du Bureau de Pilotage et de Coordination (BPC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au BPC :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € hors taxes, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD, délégation est donnée à M. Patrice SOULLIE, responsable des moyens communs et des relations avec les délégués régionaux au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD et de M. Patrice SOULLIE, délégation est donnée à M. Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040012DR16 du 20 avril 2004 donnant délégation de signature est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

BPC

M. CLAUDE GAILLARD

DEC. n° 060134DAJ du 10-02-2006

Délégation de signature est donnée à M. Claude GAILLARD, responsable du bureau de pilotage et de coordination, à l'effet de signer au nom du directeur général du CNRS, du lundi 13 février 2006 au lundi 20 février 2006 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes relatifs à l'acquisition, l'aliénation, l'échange

d'immeubles d'un montant supérieur à 150 000 euros hors taxes ;

- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadre conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Délégations

DR01 – Paris A

M. ALAIN WEISWALD

M. ERIC CHAREYRE

MME ELIANE BEAUJARD

DEC. n° 060001DR01 du 02-01-2006

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tony ROULOT, délégué régional pour la circonscription Paris A, délégation est donnée à M. Alain WEISWALD, Ingénieur de recherche, adjoint au délégué, à effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Tony ROULOT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tony ROULOT et de M. Alain WEISWALD, délégation est donnée à M. Eric CHAREYRE, Ingénieur d'études, responsable du service du personnel et des ressources humaines pour la circonscription Paris A, et à Mme Eliane BEAUJARD, Ingénieure d'études, adjointe au responsable du service financier et comptable pour la circonscription Paris A à effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Tony ROULOT.

La décision n° 040280DR01 du 15 septembre 2004 est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

DR01 – Paris A

M. TONY ROULOT

M. ALAIN WEISWALD

M. ERIC CHAREYRE

DEC. n° 0600031NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Tony ROULOT, délégué régional pour la circonscription Paris A, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tony ROULOT, délégué régional, délégation est donnée à M. Alain WEISWALD, adjoint au délégué régional, à M. Eric CHAREYRE, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR02 – Paris B

MME LILIANE FLABBEE
M. PHILIPPE ALCOUFFE
M. DENIS LAPLANCHE

DEC. n° 060004INPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liliane FLABBEE, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, adjoint à la déléguée régionale, à M. Denis LAPLANCHE, chargé des affaires générales auprès du délégué régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR03 – Ile-de-France Est

MME ANNIE LECHEVALLIER
MME PATRICIA SCHUH
MME MARIE-MADELEINE GAUSSIN
MME CHRISTIANE ENAME

DEC. n° 060005INPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à Mme Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Est, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Patricia SCHUH, adjointe à la déléguée régionale, à Mme Marie-Madeleine GAUSSIN, chargée des affaires générales, à Mme Christiane ENAME, chef du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR04 - Ile-de-France Sud

M. JEAN-PAUL CARESSA
MME AGNÈS NETTER
MME FRANÇOISE BARRIERE
MME MARIE-FRANCE SIRE

DEC. n° 060006INPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Paul CARESSA, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Sud, à

l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CARESSA, délégué régional, délégation est donnée à Mme Agnès NETTER, adjointe au délégué régional, à Mme Françoise BARRIERE, responsable du service des affaires générales, à Mme Marie-France SIRE, responsable du service des personnels et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

MME MICHÈLE SAUMON
M. RENAUD DE VERNEJOL
M. JEAN-JACQUES RIVY

DEC. n° 060007INPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Renaud DE VERNEJOL, adjoint à la déléguée régionale, à M. Jean-Jacques RIVY, chargé d'affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR07 – Rhône-Auvergne

M. BRUNO ANDRAL
MME FLORENCE PIAUD
MME MICHÈLE GRANGER-SCHNARR
M. ERNEST CHIARELLO
MME CLAUDINE MOREL
MME JACQUELINE BECKER
MME LYDIA MOHA
M. MICHEL JANVIER

DEC. n° 060001DR07 du 13-02-2006

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne, délégation de signature est donnée à Madame Florence PIAUD, Ingénieur d'Etudes, Responsable du service du Personnel et des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et

documents relevant de l'exercice de ses fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bruno ANDRAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL et de Madame Florence PIAUD, délégation de signature est donnée à Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, Ingénieur de Recherche, Responsable du service Partenariat et Valorisation, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD et de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, délégation de signature est donnée à Monsieur Ernest CHIARELLO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD, de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR et de Monsieur Ernest CHIARELLO, délégation de signature est donnée à Madame Claudine MOREL, Ingénieur d'Etudes à l'effet de signer les ordres de paiement, les mandats, les titres de recettes (ORC), les annulations (AORC), les certificats administratifs, tous courriers relatifs à la gestion administrative des contrats et conventions, les ordres de missions, factures afférentes aux bons de transports et décomptes de frais de mission, et les décisions de subvention plafonnées à 90000 € HT, les décisions et conventions de stage et tous les documents relatifs à la Loi Huriet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Mesdames Florence PIAUD, Michèle GRANGER-SCHNARR, de Monsieur Ernest CHIARELLO et de Madame Claudine MOREL, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BECKER, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transports.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Mesdames Florence PIAUD, Michèle GRANGER-SCHNARR, de Monsieur Ernest CHIARELLO, de Mesdames Claudine MOREL, Jacqueline BECKER, délégation de signature est donnée à Madame Lydia MOHA, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transports.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Mesdames Florence PIAUD, Michèle GRANGER-SCHNARR, de Monsieur Ernest CHIARELLO, de Mesdames Claudine MOREL, Jacqueline BECKER et Lydia MOHA, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel JANVIER, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer les procès-verbaux de réception des travaux.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

La présente décision prend effet à compter du 19 janvier 2006.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR10 - Alsace

M. PHILIPPE PIERI
M. JEAN-PIERRE SCHWAAB
M. DENIS FIX

DEC. n° 0600081NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERI, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Pierre SCHWAAB, adjoint au délégué régional, à M. Denis FIX, responsable du service partenariat et de la valorisation, à l'effet

de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR11 - Alpes

M. YOUNIS HERMES
M. JACQUES VINCENT
MME SYLVIE ROLLAND

DEC. n° 0600101NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional, délégation est donnée à M. Jacques VINCENT, chef du service des ressources humaines, à Mme Sylvie ROLLAND, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR12 - Provence

M. PIERRE DOUCELANCE
M. JEAN-YVES VILLARD
M. DOMINIQUE NOBILE
MME BÉATRICE SAINT-CRICQ

DEC. n° 0600111NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional pour la circonscription Provence, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Yves VILLARD, adjoint au délégué régional, à M. Dominique NOBILE, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à Mme Béatrice SAINT-CRICQ, responsable du service du partenariat et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR15 - Aquitaine - Limousin

M. PHILIPPE LECONTE
MME FLORENCE PARNIER
MME CATHERINE TREMOULET

DEC. n° 060012INPN du 07- 02- 2006

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional, délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, adjointe au délégué régional, à Mme Catherine TREMOULET, chef du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR16 - Paris Michel- Ange

M. GILLES SENTISE
MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD
MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET
MME ANNIE PARDO

DEC. n° 060013INPN du 07- 02- 2006

Délégation permanente est donnée à M. Gilles SENTISE, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles SENTISE, délégué régional, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe au délégué régional, à Mme Marie-Christel CHAUVET, adjointe au délégué régional, à Mme Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR16 - Paris Michel-Ange

MME ANNE-MARIE GUIMARD-BONNAUD
MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET
MME ANNIE PARDO
M. JESSY VIOUGEAS
M. JEAN-LUC CHOUKROUN

MME AGNÈS ROUX
M. DIDIER KACER
MME GWENDOLINE JOLY-JAGOT

DEC. n° 060011DR16 du 06-02-2006

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange et à Madame Marie-Christel CHAUVET, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Annie PARDO, chef du service du personnel et des ressources humaines de la Délégation Paris Michel-Ange, à Monsieur Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique de la délégation Paris Michel-Ange, et à Monsieur Jean-Luc CHOUKROUN, chef du service de gestion mutualisée de la Délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans leurs domaines respectifs d'activité, tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Agnès ROUX, attachée d'administration de la recherche au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, dans le domaine de l'activité financière (hors secteur marché) tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Gilles SENTISE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional de Paris Michel-Ange, de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange et de Madame Marie-Christel CHAUVET, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Monsieur Didier KACER, ingénieur de Recherche au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer les ordres de mission et les états de frais de déplacement, les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs, les décisions de remboursement et les courriers aux fournisseurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional de Paris Michel-Ange et de Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, et Madame Marie-Christel CHAUVET, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Gwendoline JOLY-JAGOT, responsable du secteur marchés au service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange, à l'effet de signer dans le domaine des marchés les copies conformes des marchés, les bordereaux d'envois des marchés pour le recensement et tous les documents d'accusé de réception des plis. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SENTISE, Délégué Régional de Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange et à Madame Marie-Christel CHAUVET, Adjointe du Délégué Régional de Paris Michel-Ange à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions de personne responsable des marchés.

La décision n° 050018DR16 du 2 mars 2005 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 15 février 2006.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

M. PATRICK SAUBOST
M. YVES GICQUEL
M. RENÉ QURIS

DEC. n° 0600091NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Patrick SAUBOST, délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SAUBOST, délégué régional, délégation est donnée à M. Yves GICQUEL, adjoint au délégué régional, à M. René QURIS, responsable du service partenariat et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

M. JEAN-FRANÇOIS RATEL
MME CHRISTINE USEILLE
M. HUBERT ALEXANDRE ROY
M. DIDIER TERRAL

DEC. n° 06D002DR18 du 20-01-2006

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie, délégation est donnée à M. Jean-François RATEL, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Benoist DUBURCQ à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ et de M. Jean-François RATEL délégation est donnée à Mme Christine USEILLE, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Benoist DUBURCQ à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ, M. Jean-François RATEL et de Mme Christine USEILLE délégation est donnée à M. Hubert Alexandre ROY, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de la gestion du personnel, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe ainsi que tous actes, décisions et documents émanant du service financier et comptable à l'exception des actes relatifs à la commande publique, des documents relatifs aux financements en ressources propres et des documents relevant des contrats de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ, M. Jean-François RATEL, de Mme Christine USEILLE et de M. Hubert Alexandre ROY, délégation est donnée à M. Didier TERRAL, responsable du service intérieur et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents émanant du service financier et comptable à l'exception des actes relatifs à la commande publique, des documents relatifs aux financements en ressources propres et des documents relevant des contrats de recherche.

La décision n° 05D126DR18 du 1^{er} octobre 2005 donnant délégation de signature est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

DR19 - Normandie

M. RICHARD VARIN
M. JEAN-MARC DANIEL
M. EMMANUEL METERREAU

DEC. n° 0600141NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Richard VARIN, délégué régional pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard VARIN, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, adjoint au délégué régional et à M. Emmanuel METERREAU, responsable du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR20 - Côte d'Azur

M. JEAN-PAUL BOISSON
MME BRIGITTE PAPIN

DEC. n° 0600151NPN du 07-02-2006

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Paul BOISSON, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels des corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BOISSON, délégué régional, délégation est donnée à Mme Brigitte PAPIN, chargée des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2006.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

Laboratoires

DR02 - Paris B

UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion

M. BRUNO GASNIER
MME VIVIANE SEBILLE

DEC. n° 050191DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GASNIER, directeur de l'UPR n° 1929, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GASNIER, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SEBILLE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 1929 - Biologie cellulaire et moléculaire de la sécrétion

MME VIVIANE SEBILLE

DEC. n° 050192DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à Mme Viviane SEBILLE, TCN, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno GASNIER, directeur de l'UPR n° 1929

UPR n° 9073 - Régulation de l'expression génétique chez les microorganismes

M. MATHIAS SPRINGER
M. RICHARD BUCKINGHAM
MME LAURENCE GAUTHIER

DEC. n° 050319DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur SPRINGER, directeur de l'UPR n° 9073, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que

les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SPRINGER, délégation de signature est donnée à M. BUCKINGHAM Richard, DR1, ou à Mme GAUTHIER Laurence, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UPR n° 9073 - Régulation de l'expression génétique chez les microorganismes

M. RICHARD BUCKINGHAM
MME LAURENCE GAUTHIER

DEC. n° 050320DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BUCKINGHAM Richard, DR1, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BUCKINGHAM Richard, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme GAUTHIER Laurence, assistant ingénieur, secrétaire et gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mathias SPRINGER, directeur de l'UPR n° 9073

UMR n° 7052 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

M. LAURENT SEDEL
M. HERVÉ PETITE

DEC. n° 050313DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur SEDEL, directeur de l'UMR n° 7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SEDEL, délégation de signature est donnée à M. Hervé PETITE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7052 - Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

M. HERVÉ PETITE

DEC. n° 050314DR02 du 02-01-2006

Délégation est donnée à M. Hervé PETITE, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent SEDEL, directeur de l'UMR n° 7052

UMR n° 7079 - Laboratoire de physiologie et physiopathologie

M. MICHEL RAYMONDJEAN
M. RAYMOND COUNIS
MME SIMONA CAYEM

DEC. n° 050297DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur RAYMONDJEAN, directeur de l'UMR n° 7079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RAYMONDJEAN, délégation de signature est donnée à M. Raymond COUNIS, directeur de recherche, ou à Mme Simona CAYEM, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7079 - Laboratoire de physiologie et physiopathologie

MME SIMONA CAYEM
M. RAYMOND COUNIS

DEC. n° 050298DR02 du 04-01-2006

Délégation est donnée à Mme Simona CAYEM, assistant ingénieur, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simona CAYEM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Raymond COUNIS, directeur de recherche, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RAYMONDJEAN, directeur de l'UMR n° 7079

UMR n° 7086 - Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes

M. MICHEL DELAMAR
M. BERNARD GALLAND

DEC. n° 050153DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur DELAMAR, Directeur de l'UMR n° 7086 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DELAMAR, délégation de signature est donnée à M. Bernard GALLAND, ingénieur d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7086 - Interfaces, traitements, organisation et dynamique des systèmes

M. BERNARD GALLAND

DEC. n° 050124DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à M. Bernard GALLAND, ingénieur d'études 1^{ère} classe, responsable gestion, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DELAMAR, directeur de l'UMR n° 7086

UMR n° 7087 - Laboratoire de biologie et thérapeutique des pathologies immunitaires

M. DAVID KLATZMANN

DEC. n° 050225DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur KLATZMANN, Directeur de l'UMR n° 7087, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée

M. JEAN-ERIC PIN
MME ANCA MUSCHOLL
MME NOËLLE DELGADO

DEC. n° 050285DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur PIN, directeur de l'UMR n° 7089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur PIN, délégation de signature est donnée à Mme Anca MUSCHOLL, professeure ou à Mme Noëlle DELGADO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7089 - Laboratoire d'informatique algorithmique fondamentale et appliquée

MME ANCA MUSCHOLL
MME NOËLLE DELGADO

DEC. n° 050286DR02 du 03-01-2006

Délégation est donnée à Mme Anca MUSCHOLL, professeure, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anca MUSCHOLL, délégation est donnée à Mme Noëlle DELGADO, technicienne, secrétaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Eric PIN, directeur de l'UMR n° 7089

UMR n° 7090 - Equipe de combinatoire et optimisation

M. JEAN FONLUPT
MME MICHÈLE TROUVE
M. VINCENT DUQUENNE

DEC. n° 050177DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur FONLUPT, directeur de l'UMR n° 7090, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que

les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. FONLUPT, délégation de signature est donnée à Mme Michèle TROUVE, TCS, ou à M. Vincent DUQUENNE, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7090 - Equipe de combinatoire et optimisation

M. VINCENT DUQUENNE
MME MICHÈLE TROUVE

DEC. n° 050178DR02 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Vincent DUQUENNE, CR1, directeur adjoint du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DUQUENNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Michèle TROUVE, TCS, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean FONLUPT, directeur de l'UMR n° 7090

UMR n° 7091 - Laboratoire de génétique moléculaire de la neurotransmission et des processus neurodégénératifs

M. JACQUES MALLET
MME NICOLE FAUCON BIGUET

DEC. n° 050259DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur MALLET, Directeur de l'UMR n° 7091, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MALLET, délégation de signature est donnée à Mme FAUCON BIGUET Nicole, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7091 - Laboratoire de génétique moléculaire de la neurotransmission et des processus neurodégénératifs

MME NICOLE FAUCON BIGUET

DEC. n° 050260DR02 du 03-01-2006

Délégation est donnée à Mme FAUCON BIGUET Nicole, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MALLET, directeur de l'UMR n° 7091

UMR n° 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

M. CLAUDE CAMY-PEYRET
M. DANIEL CURIE
MME NICOLE GASGNIER

DEC. n° 050123DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CAMY-PEYRET, Directeur de l'UMR n° 7092, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CAMY-PEYRET, délégation de signature est donnée à M. CURIE Daniel, gestionnaire technicien, ou à Mme GASGNIER Nicole, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7092 - Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

M. DANIEL CURIE
MME NICOLE GASGNIER

DEC. n° 050124DR02 du 05-01-2006

Délégation est donnée à M. CURIE Daniel, technicien, gestionnaire xlab, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURIE Daniel, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme GASGNIER Nicole, assistant ingénieur, assistante de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude CAMY-PEYRET, directeur de l'UMR n° 7092

UMR n° 7098 - Biochimie cellulaire : relations cycle cellulaire, cytosquelette et traduction

M. PHILIPPE DENOULET
M. OLIVIER JEAN-JEAN
MME ISABELLE ANGELCHIC

DEC. n° 050157DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur DENOULET, Directeur de l'UMR n° 7098, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DENOULET, délégation de signature est donnée à M. Olivier JEAN-JEAN, directeur de recherche 2^{ème} classe, ou à Mme Isabelle ANGELCHIC, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7098 - Biochimie cellulaire : relations cycle cellulaire, cytosquelette et traduction

MME ISABELLE ANGELCHIC
M. OLIVIER JEAN-JEAN

DEC. n° 050158DR02 du 28-12-2005

Délégation est donnée à Mme Isabelle ANGELCHIC, technicien, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ANGELCHIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Olivier JEAN-JEAN, directeur de recherche 2^{ème} classe, chercheur, chef d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe DENOULET, directeur de l'UMR n° 7098

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

M. JEAN MARIANI
MME DANIELE TRITSCH
MME SYLVIE FAIVRE WEBER

DEC. n° 050265DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur MARIANI, Directeur de l'UMR n° 7102, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que

les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MARIANI, délégation de signature est donnée à Mme TRITSCH Danièle, professeuse, directrice adjointe, ou à Mme FAIVRE WEBER Sylvie, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

MME DANIELÈ TRITSCH
MME SYLVIE FAIVRE WEBER

DEC. n° 050266DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme TRITSCH Danièle, professeuse, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TRITSCH Danièle, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme FAIVRE WEBER Sylvie, assistant ingénieur, gestionnaire. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

M. ALAIN KIHM
MME TOVENA
MME MICHÈLE LASEK

DEC. n° 050223DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur KIHM, Directeur de l'UMR n° 7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur KIHM, délégation de signature est donnée à Mme TOVENA, professeur, ou à Mme LASEK Michèle, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7110 - Laboratoire de linguistique formelle

MME TOVENA
MME MICHÈLE LASEK

DEC. n° 050224DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à Mme TOVENA, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TOVENA, professeur, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme LASEK Michèle, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain KIHM, directeur de l'UMR n° 7110

UMR n° 7126 - Preuves, programmes et systèmes

M. PIERRE-LOUIS CURIEN
MME ODILE AINARDI

DEC. n° 050143DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CURIEN, Directeur de l'UMR n° 7126, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CURIEN, délégation de signature est donnée à Mme Odile AINARDI, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7126 - Preuves, programmes et systèmes

MME ODILE AINARDI

DEC. n° 050144DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Odile AINARDI, technicien, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Louis CURIEN, directeur de l'UMR n° 7126

UMR n° 7131 - Signalisation cellulaire, dynamique circulatoire et athérosclérose précoce

MME FRANCINE RENDU
M. PIERRE MARCHE

DEC. n° 050299DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame RENDU, directrice de l'UMR n° 7131, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame RENDU, délégation de signature est donnée à M. Pierre MARCHE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7131 - Signalisation cellulaire, dynamique circulatoire et athérosclérose précoce

M. PIERRE MARCHE

DEC. n° 050300DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à M. Pierre MARCHE, DR2, chef de groupe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francine RENDU, directrice de l'UMR n° 7131

UMR n° 7134 - Laboratoire de physiologie et génomique rénales

M. ALAIN DOUCET
MME YOLANDE SALLENT

DEC. n° 050163DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur DOUCET, directeur de l'UMR n° 7134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DOUCET, délégation de signature est donnée à Mme SALLENT Yolande, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7134 - Laboratoire de physiologie et génomique rénales

MME YOLANDE SALLENT

DEC. n° 050164DR02 du 16-12-2005

Délégation est donnée à Mme SALLENT Yolande, TCE, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DOUCET, directeur de l'UMR n° 7134

UMR n° 7135 - Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps

M. ERIC GUERASSIMOFF
MME CHANTAL CHANSON JABEUR
MME SYLVIANE CHEMINOT

DEC. n° 050207DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GUERASSIMOFF, Directeur de l'UMR n° 7135, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GUERASSIMOFF, délégation de signature est donnée à Mme Chantal CHANSON JABEUR, ingénieur de recherche, directeur adjoint, ou à Mme Sylviane CHEMINOT, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7135 - Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps

MME CHANTAL CHANSON JABEUR
MME SYLVIANE CHEMINOT

DEC. n° 050208DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Chantal CHANSON JABEUR, ingénieur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHANSON JABEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme CHEMINOT Sylviane, assistant ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric GUERASSIMOFF, directeur de l'UMR n° 7135

UMR n° 7142 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique
M. ANTOINE GEDEON
M. PASCAL MAN
MME ANNIE METTENDORFF

DEC. n° 050195DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GEDEON, directeur de l'UMR n° 7142, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GEDEON, DR, délégation de signature est donnée à M. Pascal MAN, directeur de recherche ou à Mme Annie METTENDORFF, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7142 - Systèmes interfaciaux à l'échelle nanométrique
M. PASCAL MAN
MME ANNIE METTENDORFF

DEC. n° 050196DR02 du 10-01-2006

Délégation est donnée à M. Pascal MAN, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MAN, délégation est donnée à Mme Annie METTENDORFF, TCN, secrétaire et gestionnaire aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine GEDEON, directeur de l'UMR n° 7142

UMR n° 7159 - Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques

MME LAURENCE EYMARD
M. YVES DANDONNEAU
MME CATHERINE EMO

DEC. n° 050171DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame EYMARD, directrice de l'UMR n° 7159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame EYMARD, délégation de signature est donnée à M. Yves DANDONNEAU, DR1 IRD, ou à Mme Catherine EMO, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7159 - Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques

M. YVES DANDONNEAU
MME CATHERINE EMO

DEC. n° 050172DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à M. Yves DANDONNEAU, DR1 IRD, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DANDONNEAU, délégation est donnée Mme Catherine EMO, IE, responsable administration, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence EYMARD, directrice de l'UMR n° 7159

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. GILLES GODEFROY
M. PIERRE VOGEL
MME ROSITA MONCHANIN

DEC. n° 050201DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GODEFROY, Directeur de l'UMR n° 7586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GODEFROY, délégation de signature est donnée à M. Pierre VOGEL, professeur, ou à Mme Rosita MONCHANIN, ingénieur d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

M. PIERRE VOGEL
MME ROSITA MONCHANIN

DEC. n° 050202DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Pierre VOGEL, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. VOGEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Rosita MONCHANIN, ingénieur d'études 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles GODEFROY, directeur de l'UMR n° 7586

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies

M. OLIVIER-PIERRE BABELON
MME VALÉRIE SABOURAUD

DEC. n° 050093DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur BABELON, directeur de l'UMR n° 7589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BABELON, délégation de signature est donnée à Mme Valérie SABOURAUD, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7589 - Physique théorique et hautes énergies

MME VALÉRIE SABOURAUD

DEC. n° 050094DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à Mme Valérie SABOURAUD, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier-Pierre BABELON, directeur de l'UMR n° 7589

UMR n° 7590 - Institut de minéralogie et de physique de la matière condensée

M. BERNARD CAPELLE
M. GEORGES CALAS
M. ALAIN POLIAN
MME DANIELLE RADDAS

DEC. n° 050125DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CAPELLE, Directeur de l'UMR n° 7590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CAPELLE, délégation de signature est donnée à M. Georges CALAS, professeur, M. POLIAN Alain, directeur, ou à Mme RADDAS Danielle, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7590 - Institut de minéralogie et de physique de la matière condensée

M. GEORGES CALAS
M. ALAIN POLIAN

DEC. n° 050126DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Georges CALAS, Professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges CALAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alain POLIAN, directeur de recherche 1^{ère} classe, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard CAPELLE, directeur de l'UMR n° 7590

UMR n° 7591 - Electrochimie moléculaire

M. BENOÎT LIMOGES
M. CLAUDE ANDRIEUX
MME MARIE-NOËLLE OLLIVIER

DEC. n° 050247DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur LIMOGES, Directeur de l'UMR n° 7591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LIMOGES, délégation de signature est donnée à M. Claude ANDRIEU, directeur de recherche 1^{ère} classe, ou à Mme OLLIVIER Marie-Noëlle, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7591 - Electrochimie moléculaire

M. CLAUDE ANDRIEUX
MME MARIE-NOËLLE OLLIVIER

DEC. n° 050248DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Claude ANDRIEUX, directeur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ANDRIEUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Noëlle OLLIVIER, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Benoît LIMOGES, directeur de l'UMR n° 7591

UMR n° 7593 - Vulnérabilité, adaptation et psychopathologie

M. ROLAND JOUVENT
MME JACQUELINE NADEL
M. GEORGES CHAPOUTHIER

DEC. n° 050221DR02 du 01-10-2006

Délégation est donnée à Monsieur JOUVENT, Directeur de l'UMR n° 7593, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur JOUVENT, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline NADEL, directeur de recherche 2^{ème} classe, ou à M. CHAPOUTHIER Georges, directeur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7593 - Vulnérabilité, adaptation et psychopathologie

MME JACQUELINE NADEL
M. GEORGES CHAPOUTHIER

DEC. n° 050222DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Jacqueline NADEL, directeur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme NADEL Jacqueline délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. CHAPOUTHIER Georges, directeur de recherche 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roland JOUVENT, directeur de l'UMR n° 7593

UMR n° 7597 - Histoire des théories linguistiques

MME SYLVIE ARCHAIMBAULT
MME NITA JACQUIN
MME JOCELYNE ARPIN

DEC. n° 050089DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame ARCHAIMBAULT, directrice de l'UMR n° 7597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ARCHAIMBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Nita JACQUIN, TCN, ou à Mme Jocelyne ARPIN, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7600 - Laboratoire de physique théorique de la matière condensée

M. BERTRAND GUILLOT
MME CLAIRE LHUILLIER
M. MICHEL QUAGGETTO

DEC. n° 050209DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GUILLOT, Directeur de l'UMR n° 7600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que

les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GUILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Claire LHUILLIER, professeur, ou à M. Michel QUAGGETTO, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7600 - Laboratoire de physique théorique de la matière condensée

MME CLAIRE LHUILLIER
M MICHEL QUAGGETTO

DEC. n° 050210DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à Mme Claire LHUILLIER, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire LHUILLIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel QUAGGETTO, ingénieur de recherche, ingénieur informaticien.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bertrand GUILLOT, directeur de l'UMR n° 7600

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

M. PATRICK GALLINARI
MME ANNE DOUCET
MME NICOLE BOHELAY

DEC. n° 050187DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GALLINARI, directeur de l'UMR n° 7606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GALLINARI, délégation de signature est donnée à Mme Anne DOUCET, professeur, ou à Mme BOHELAY Nicole, IE 1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

MME ANNE DOUCET
MME NICOLE BOHELAY

DEC. n° 050188DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à Mme Anne DOUCET, professeur, directeur adjoint du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DOUCET, délégation est donnée à Mme Nicole BOHELAY, IE 1, secrétaire générale aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick GALLINARI, directeur de l'UMR n° 7606

UMR n° 7609 - Réactivité de surface

MME CLAIRE-MARIE PRADIER
MME HÉLÈNE CRUCIFIX

DEC. n° 050293DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame PRADIER, directrice de l'UMR n° 7609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame PRADIER, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CRUCIFIX, ingénieure d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7609 - Réactivité de surface

MME HÉLÈNE CRUCIFIX

DEC. n° 050294DR02 du 01-10-2006

Délégation est donnée à Mme Hélène CRUCIFIX, ingénieure d'études 1^{ère} classe, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claire-Marie PRADIER, directrice de l'UMR n° 7609

UMR n° 7610 - Chimie des polymères

M. PATRICK HEMERY
M. ALAIN FRADET
MME GEORGETTE DELAG

DEC. n° 050211DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur HEMERY, Directeur de l'UMR n° 7610, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HEMERY, délégation de signature est donnée à M. Alain FRADET, Directeur adjoint, ou à Mme DELAG Georgette, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7610 - Chimie des polymères

M. ALAIN FRADET

DEC. n° 050212DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Alain FRADET, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick HEMERY, directeur de l'UMR n° 7610

UMR n° 7611 - Chimie organique

M. MAX MALACRIA
M. DAO PHAN-CHI
MME CORINNE AUBERT

DEC. n° 050257DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur MALACRIA, Directeur de l'UMR n° 7611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MALACRIA, délégation de signature est donnée à M. Dao PHAN-CHI, ingénieur de recherche 2^{ème} classe, ou à Mme Corinne AUBERT, directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7611 - Chimie organique

M. DAO PHAN-CHI
MME CORINNE AUBERT

DEC. n° 050258DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à M. Dao PHAN-CHI, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, administrateur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dao PHAN-CHI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne AUBERT, directrice de recherche 2^{ème} classe, directrice adjointe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Max MALACRIA, directeur de l'UMR n° 7611

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME CATHERINE JESSUS
M. DOMINIQUE DUNON
MME ALINE ATHUS

DEC. n° 050215DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame JESSUS, Directrice de l'UMR n° 7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame JESSUS, délégation de signature est donnée à M. DUNON Dominique, Professeur, ou à Mme ATHUS Aline, Technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME ALINE ATHUS
M. DOMINIQUE DUNON

DEC. n° 050216DR02 du 06-01-2006

Délégation est donnée à Mme ATHUS Aline, technicien, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme ATHUS Aline, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. DUNON Dominique, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine JESSUS, directrice de l'UMR n° 7622

UMR n° 8066 - Institut d'histoire moderne et contemporaine

M. CHRISTOPHE CHARLE
M. JACQUES BOTTIN

DEC. n° 050129DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CHARLE, Directeur de l'UMR n° 8066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CHARLE, délégation de signature est donnée à M. Jacques BOTTIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8066 - Institut d'histoire moderne et contemporaine

M. JACQUES BOTTIN

DEC. n° 050130DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à M. Jacques BOTTIN, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe CHARLE, directeur de l'UMR n° 8066

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitement informatique, cognition

MME CATHERINE FUCHS
M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 050185DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame FUCHS, directrice de l'UMR n° 8094, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les

DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FUCHS, délégation de signature est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8094 - Langues, textes, traitement informatique, cognition

M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 050186DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Bernard VICTORRI, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine FUCHS, directrice de l'UMR n° 8094

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

M. DANIEL FERRER
M. GÉRARD DARMON

DEC. n° 050175DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur FERRER, directeur de l'UMR n° 8132, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur FERRER, délégation de signature est donnée à M. Gérard DARMON, IE 1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8132 - Institut des textes et manuscrits modernes

M. GÉRARD DARMON

DEC. n° 050176DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à M. Gérard DARMON, IE 1, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvi-

sée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel FERRER, directeur de l'UMR n° 8132

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

M. MARC DREYFUS
M. OLIVIER BENSAUDE
MME BRIGITTE ARNAUD
MME MARTINE DUPONCELLE

DEC. n° 050165DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur DREYFUS, directeur de l'UMR n° 8541, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DREYFUS, délégation de signature est donnée à M. Olivier BENSAUDE, DR 1 INSERM, ou à Mme Brigitte ARNAUD, AI, ou à Mme Martine DUPONCELLE, TCS aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique

M. OLIVIER BENSAUDE
MME BRIGITTE ARNAUD
MME MARTINE DUPONCELLE

DEC. n° 050166DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à M. Olivier BENSAUDE, DR 1 INSERM, directeur adjoint du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BENSAUDE, délégation est donnée à Mme Brigitte ARNAUD, AI, gestionnaire aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BENSAUDE et de Mme ARNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine DUPONCELLE, TCS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DREYFUS, directeur de l'UMR n° 8541

UMR n° 8544 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire

MME ANNE FELTZ
M. JACQUES NEYTON

DEC. n° 050173DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame FELTZ, directrice de l'UMR n° 8544, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame FELTZ, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8544 - Neurobiologie cellulaire et moléculaire

M. JACQUES NEYTON

DEC. n° 050174DR02 du 14-12-2005

Délégation est donnée à M. Jacques NEYTON, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne FELTZ, directrice de l'UMR n° 8544

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'ENS

M. JACQUES STERN
MME JOËLLE ISNARD

DEC. n° 050321DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur STERN, directeur de l'UMR n° 8548, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur STERN, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle ISNARD, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'ENS

MME JOËLLE ISNARD

DEC. n° 050322DR02 du 15-12-2005

Délégation est donnée à Mme Joëlle ISNARD, assistant ingénieur, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques STERN, directeur de l'UMR n° 8548

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

M. EUGÈNE CREMMER

DEC. n° 050141DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CREMMER, Directeur de l'UMR n° 8549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre Aigrain

M. CLAUDE DELALANDE
MME ANNE MATIGNON
M. JEAN-MARC BERROIR

DEC. n° 050151DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur DELALANDE, Directeur de l'UMR n° 8551, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DELALANDE, délégation de signature est donnée à Mme Anne MATIGNON, technicien, ou à M. Jean-Marc BERROIR, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8551 - Laboratoire Pierre Aigrain

MME ANNE MATIGNON
M. JEAN-MARC BERROIR

DEC. n° 050152DR02 du 04-01-2006

Délégation est donnée à Mme Anne MATIGNON, technicien, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATIGNON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Marc BERROIR, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DELALANDE, directeur de l'UMR n° 8551

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications

M. MARC ROSSO
M. BENOÎT PERTHAME
MME BÉNÉDICTE AUFFRAY

DEC. n° 050303DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur ROSSO, directeur de l'UMR n° 8553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ROSSO, délégation de signature est donnée à M. Benoît PERTHAME, professeur ou à Mme AUFFRAY Bénédicte, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications

MME BÉNÉDICTE AUFFRAY
M. BENOÎT PERTHAME

DEC. n° 050304DR02 du 20-12-2005

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme AUFFRAY Bénédicte, délégation est donnée à M. Benoît PERTHAME, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc ROSSO, directeur de l'UMR n° 8553

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

M. CHRISTIAN AMATORE
M. JEAN-BERNARD BAUDIN

DEC. n° 050087DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur AMATORE, directeur de l'UMR n° 8640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur AMATORE, délégation de signature est donnée à M. BAUDIN Jean-Bernard, sous-directeur du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélective par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

M. JEAN-BERNARD BAUDIN

DEC. n° 050088DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BAUDIN Jean-Bernard, sous-directeur du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian AMATORE, directeur de l'UMR n° 8640

GDR n° 2062 - Gravitation et expérience dans l'espace

M. SERGE REYNAUD
MME MONIQUE BONNAMY

DEC. n° 050301DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur REYNAUD, directeur du GDR n° 2062, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur REYNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Monique BONNAMY, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2062 - Gravitation et expérience dans l'espace

MME MONIQUE BONNAMY

DEC. n° 050302DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme Monique BONNAMY, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge REYNAUD, directeur de l'UMR n° 2062

GDR n° 2281 - Matériaux vitreux

M. GEORGES CALAS
MME GAËLLE DUFOUR
MME LAURENCE GALOISY

DEC. n° 050121DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CALAS, Directeur du GDR n° 2281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CALAS, délégation de signature est donnée à Mme DUFOUR Gaëlle, assistant ingénieur, ou à Mme GALOISY Laurence, maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2281 - Matériaux vitreux

MME GAËLLE DUFOUR
MME LAURENCE GALOISY

DEC. n° 050122DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme DUFOUR Gaëlle, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DUFOUR Gaëlle, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme GALOISY Laurence, maître de conférence.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Georges CALAS, directeur du GDR n° 2281

GDR n° 2602 – Couleur

M. JACQUES LAFAIT
M. JEAN-MARC FRIGERIO

DEC. n° 050231DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur LAFAIT, Directeur du GDR n° 2602, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LAFAIT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc FRIGERIO, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2602 – Couleur

M. JEAN-MARC FRIGERIO

DEC. n° 050232DR02 du 16-12-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Marc FRIGERIO, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques LAFAIT, directeur du GDR n° 2602

GDR n° 2611 - Protéines membranaires et spectrométrie de masse

Mlle SANDRINE SAGAN
M. GÉRARD BOLBACH

DEC. n° 050305DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mademoiselle SAGAN, directrice du GDR n° 2611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle SAGAN, délégation de signature est donnée à M. Gérard BOLBACH, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2611 - Protéines membranaires et spectrométrie de masse

M. GÉRARD BOLBACH

DEC. n° 050306DR02 du 03-01-2006

Délégation est donnée à M. Gérard BOLBACH, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sandrine SAGAN, directrice du GDR n° 2611

GDR n° 2838 - Edition critique des œuvres complètes d'Alembert

Mme IRÈNE PASSERON
Mme MARIE-LAURE MASSOT-CRESPO

DEC. n° 050279DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame PASSERON, directrice du GDR n° 2838, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame PASSERON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Laure MASSOT-CRESPO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 2838 - Edition critique des œuvres complètes d'Alembert

MME MARIE-LAURE MASSOT-CRESPO

DEC. n° 050280DR02 du 06-01-2006

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure MASSOT-CRESPO, technicienne, assistante gestion et édition, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Irène PASSERON, directrice du GDR n° 2838

FRE n° 2846 - Physiologie cellulaire et moléculaire des plantes

M. ALAIN ZACHOWSKI

M. BRUNO SOTTA

DEC. n° 050333DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur ZACHOWSKI, directeur de la FRE n° 2846, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ZACHOWSKI, délégation de signature est donnée à M. Bruno SOTTA, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 2846 - Physiologie cellulaire et moléculaire des plantes

M. BRUNO SOTTA

DEC. n° 050334DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. SOTTA Bruno, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ZACHOWSKI, directeur de la FRE n° 2846

FRE n° 2867 - Laboratoire de mécanique physique

M. PASCAL CHALLANDE

M. PHILIPPE GUIBERT

DEC. n° 050127DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur CHALLANDE, Directeur de la FRE n° 2867, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur CHALLANDE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GUIBERT, professeur.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 2867 - Laboratoire de mécanique physique

M. PHILIPPE GUIBERT

DEC. n° 050128DR02 du 16-12-2005

Délégation est donnée à M. Philippe GUIBERT, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal CHALLANDE, directeur de la FRE n° 2867

FRE n° 2910 - Signalisation et morphogenèse des diatomées

M. CHRIS BOWLER

M. PASCAL JEAN LOPEZ

DEC. n° 050111DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur BOWLER, directeur de la FRE n° 2910, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BOWLER, délégation de signature est donnée à M. LOPEZ Pascal Jean,

Chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FRE n° 2910 - Signalisation et morphogenèse des diatomées
M. PASCAL JEAN LOPEZ

DEC. n° 050112DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. LOPEZ Pascal Jean, Chargé de recherche 1^{ère} classe, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Chris BOWLER, directeur de la FRE n° 2910

IFR n° 101 - Institut fédératif d'écologie fondamentale et appliquée

M. ROBERT BARBAULT
MME ELIZABETH NGUYEN VAN

DEC. n° 050099DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur BARBAULT, directeur de l'IFR n° 101, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BARBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Elizabeth NGUYEN VAN, Ingénieure d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

IFR n° 101 - Institut fédératif d'écologie fondamentale et appliquée

MME ELIZABETH NGUYEN VAN

DEC. n° 0500100DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mme NGUYEN VAN Elizabeth, Ingénieure d'études 2^{ème} classe, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable

à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert BARBAULT, directeur de l'IFR n° 101

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

M. JEAN-LUC ARCHIMBAUD
MME CATHERINE GRENET

DEC. n° 050091DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur ARCHIMBAUD, directeur de l'UPS n° 836, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ARCHIMBAUD, délégation de signature est donnée à Mme Catherine GRENET, Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS

MME CATHERINE GRENET

DEC. n° 050092DR02 du 22-12-2005

Délégation est donnée à Mme Catherine GRENET, Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc ARCHIMBAUD, directeur de l'UPS n° 836

UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri Poincaré

M. MICHEL BROUE
M. ETIENNE GOUIN LAMOURETTE
MME LILIANE BARENGHI

DEC. n° 050115DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur BROUE, directeur de l'UMS n° 839, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la

Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BROUE, délégation de signature est donnée à M. GOUIN LAMOURETTE Etienne, Ingénieur d'études 1^{ère} classe, ou à Mme BARENGHI Liliane, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 839 - Unité mixte de service de l'Institut Henri Poincaré

M. ETIENNE GOUIN LAMOURETTE
MME LILIANE BARENGHI

DEC. n° 050116DR02 du 13-12-2005

Délégation est donnée à M. GOUIN LAMOURETTE Etienne, Ingénieur d'études 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GOUIN LAMOURETTE, délégation est donnée à Mme BARENGHI Liliane, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BROUE, directeur de l'UMS n° 839

UMS n° 2267 - Centre d'archives de philosophie, d'histoire et d'édition des sciences

M. MICHEL BLAY
MME MIREILLE DELBRACCIO
MME MARIE-LAURE MASSOT

DEC. n° 050109DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur BLAY, directeur de l'UMS n° 2267, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BLAY, délégation de signature est donnée à Mme Mireille DELBRACCIO, Ingénieure de Recherche 2^{ème} classe, ou à Mme Marie-Laure MASSOT, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 2267 - Centre d'archives de philosophie, d'histoire et d'édition des sciences

MME MIREILLE DELBRACCIO
MME MARIE-LAURE MASSOT

DEC. n° 050110DR02 du 06-01-2006

Délégation est donnée à Mme Mireille DELBRACCIO, Ingénieure de Recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille DELBRACCIO, délégation est donnée, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme Marie-Laure MASSOT, Technicienne, assistante gestion et édition.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BLAY, directeur de l'UMS n° 2267

UMS n° 2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen

M. CLAUDE GRASLAND
MME ISABELLE SALMON

DEC. n° 050205DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur GRASLAND, Directeur de l'UMS n° 2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GRASLAND, délégation de signature est donnée à Mlle SALMON Isabelle, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

UMS n° 2414 - Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen

MME ISABELLE SALMON

DEC. n° 050206DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Mlle SALMON Isabelle, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée

sée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude GRASLAND, directeur de l'UMS n° 2414

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

MME FLORENCE BABONNEAU
M. ALAIN FRADET

DEC. n° 050095DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Madame BABONNEAU, directrice de la FR n° 2482 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BABONNEAU, délégation de signature est donnée à M. Alain FRADET, Professeur UPMC aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2482 - Institut des matériaux de Paris-Centre

M. ALAIN FRADET

DEC. n° 050096DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Alain FRADET, Professeur UPMC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence BABONNEAU, directrice de la FR n° 2482

FR n° 2702 - Sciences chimiques de la mesure et de l'analyse de Paris-Centre

M. CHRISTIAN AMATORE
M. JEAN-BERNARD BAUDIN

DEC. n° 050085DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. AMATORE, directeur de la FR n° 2702 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la

Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur AMATORE, délégation de signature est donnée à M. BAUDIN Jean-Bernard, sous-directeur de laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2702 - Sciences chimiques de la mesure et de l'analyse de Paris-Centre

M. JEAN-BERNARD BAUDIN

DEC. n° 050086DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. BAUDIN Jean-Bernard, sous-directeur du laboratoire à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian AMATORE, directeur de la FR n° 2702

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole normale supérieure

M. JEAN-MICHEL RAIMOND
M. OLIVIER ABILLON

DEC. n° 050295DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur RAIMOND, directeur de la FR n° 684, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RAIMOND, délégation de signature est donnée à M. Olivier ABILLON, sous-directeur de laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FR n° 684 - Fédération de recherche du département de physique de l'Ecole normale supérieure

M. OLIVIER ABILLON

DEC. n° 050296DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à M. Olivier ABILLON, sous-directeur de laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel RAIMOND, directeur de la FR n° 684

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

M. JEAN-PIERRE HENRY
MME ANNE-MARIE BEZIAT
MME DANIELLE GRANDJEAN

DEC. n° 050213DR02 du 01-10-2005

Délégation est donnée à Monsieur HENRY, Directeur de la FRC n° 550, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, les pays de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur HENRY, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie BEZIAT, ingénieur d'études 1^{ère} classe, ou à Mme Danielle GRANDJEAN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBEE, déléguée régionale Paris B

FRC n° 550 - Institut de biologie physico-chimique

MME ANNE-MARIE BEZIAT
MME DANIELLE GRANDJEAN

DEC. n° 050214DR02 du 19-12-2005

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie BEZIAT, ingénieur d'études 1^{ère} classe, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie BEZIAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Danielle GRANDJEAN, technicien, chargée de communication.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre HENRY, directeur de la FRC n° 550

DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 2801 - Centre d'études de chimie métallurgique

M. YANNICK CHAMPION
M. LÉO MAZEROLLES
MME SANDRINE GUERIN

DEC. n° 060005DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'UPR n° 2801, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € H.T. à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CHAMPION, délégation de signature est donnée à M. Léo MAZEROLLES, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Léo MAZEROLLES, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine GUERIN, Ingénieur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 050055DR03 du 1^{er} juillet 2005.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8169 - Médecine, sciences et société

MME MARTINE BUNGENER
M. GÉRARD DE POUVOURVILLE
M. JEAN-GUY GAY
MME MARIE COLLET

DEC. n° 060007DR03 du 27-02-2006

Délégation est donnée à Mme Martine BUNGENER, directrice de l'UMR n° 8169, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € H.T. à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étranger) ainsi que les bons de transports afférents, présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, délégation de signature est donnée à M. Gérard de POUVOURVILLE, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard de POUVOURVILLE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Guy GAY, Ingénieur d'études à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Guy GAY, délégation de signature est donnée à Mme Marie COLLET, Technicienne à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 050070DR03 du 7 octobre 2005 et prend effet à compter du 25 janvier 2006.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

M. ROBERT VAUTARD
MME ELSA CORTIJO
M. PHILIPPE CIAIS
MME DELPHINE ROUSSEL

DEC. n° 06A022DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 1572, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert VAUTARD, délégation de signature est également donnée à Madame Elsa CORTIJO, chargé de recherche, Monsieur Philippe CIAIS, directeur de recherche CEA, Madame Delphine ROUSSEL, cadre administratif du CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A169DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 1572 - Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

MME ELSA CORTIJO
M. PHILIPPE CIAIS
MME DELPHINE ROUSSEL

DEC. n° 06A023DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, chargé de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Philippe CIAIS, directeur de recherche CEA, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO et de Monsieur Philippe CIAIS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Delphine ROUSSEL, cadre administratif du CEA, directeur adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A170DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert VAUTARD, directeur de l'UMR n° 1572

UMR n° 8079 - Écologie, systématique et évolution

M. PAUL LEADLEY
MME MONIQUE DEBEST
M. GABRIEL CORNIC
MME NATHALIE FRASCARIA-LACOSTE

DEC. n° 06A020DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Paul LEADLEY, directeur de l'UMR n° 8079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul LEADLEY, délégation de signature est également donnée à Madame Monique DEBEST, technicien, Monsieur Gabriel CORNIC, professeur, Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A088DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8079 - Écologie, systématique et évolution

MME MONIQUE DEBEST
M. GABRIEL CORNIC
MME NATHALIE FRASCARIA-LACOSTE

DEC. n° 06A021DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Madame Monique DEBEST, technicien, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique DEBEST, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Gabriel CORNIC, professeur, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique DEBEST et de Monsieur Gabriel CORNIC, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, maître de conférences, directeur adjoint.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A089DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul LEADLEY, directeur de l'UMR n° 8079

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

M. JEAN-JACQUES GIRERD
M. JEAN-PIERRE MAHY
MME CATHERINE CHARLES-PAUWELS
MME FRANÇOISE NICOL

DEC. n° 06A012DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques GIRERD, directeur de l'UMR n° 8182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :
 - des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
 - des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques GIRERD, délégation de signature est également donnée à Monsieur Jean-Pierre MAHY, professeur, Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure d'études, Madame Françoise NICOL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8182 - Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

M. JEAN-PIERRE MAHY
MME CATHERINE CHARLES-PAUWELS
MME FRANÇOISE NICOL

DEC. n° 06A013DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre MAHY, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre MAHY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure d'études, administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre MAHY et de Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Françoise NICOL, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Jacques GIRERD, directeur de l'UMR n° 8182

UMR n° 8621 - Institut de génétique et microbiologie

MME MONIQUE BOLOTIN-FUKUHARA
M. JEAN-PIERRE ROUSSET
MME HÉLÈNE VETERAN
MME BRIGITTE GENDRE

DEC. n° 06A008DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à Mme Monique BOLOTIN-FUKUHARA, directeur de l'UMR n° 8621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :
 - des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire,
 - des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique BOLOTIN-FUKUHARA, délégation de signature est également donnée à M. Jean-Pierre ROUSSET, professeur, Mme Hélène VETERAN, assistant ingénieur, Mme Brigitte GENDRE, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A058DR04 du 21 juillet 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8621 - Institut de génétique et microbiologie

M. JEAN-PIERRE ROUSSET
MME HÉLÈNE VETERAN
MME BRIGITTE GENDRE

DEC. n° 06A009DR04 du 01-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre ROUSSET, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre ROUSSET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène VETERAN, assistant ingénieur, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre ROUSSET et de Mme Hélène VETERAN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Brigitte GENDRE, technicien, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 05A059DR04 du 21 juillet 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique BOLOTIN-FUKUHARA, directrice de l'UMR n° 8621

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7176 - Pôle de recherche en économie et gestion de l'école polytechnique

M. PIERRE-JEAN BENGHOZI
M. CHRISTOPHE MIDLER
M. JEAN-PIERRE PONSSARD

DEC. n° 050109DR05 du 30-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de l'UMR n° 7176, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Jean BENGHOZI, délégation de signature est donnée à Messieurs Christophe MIDLER, DR2, et Jean-Pierre PONSSARD, DR1, Directeurs adjoints de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7176 - Pôle de recherche en économie et gestion de l'école polytechnique

M. CHRISTOPHE MIDLER
M. JEAN-PIERRE PONSSARD

DEC. n° 050108DR05 du 30-12-2005

Délégation est donnée à Messieurs Christophe MIDLER, DR2, et Jean-Pierre PONSSARD, DR1, Directeurs adjoints de l'UMR n° 7176, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de l'UMR n° 7176

UMR n° 7535 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

MME ANNE-MARIE PEATRIK
M. JEAN-PIERRE CHAUMEIL
MME MONIQUE DESCIEUX

DEC. n° 060019DR05 du 16-02-2006

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie PEATRIK, directrice de l'UMR n° 7535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie PEATRIK, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre CHAUMEIL, DR et à Madame Monique DESCIEUX, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050016DR05 du 16 février 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7535 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

M. JEAN-PIERRE CHAUMEIL

DEC. n° 060018DR05 du 16-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre CHAUMEIL, DR, sous-directeur de l'UMR n° 7535, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie PEATRIK, directeur de l'UMR n° 7535

DR07- Rhône-Auvergne

UPR n° 5401 - Institut de recherche sur la catalyse (IRC)

M. MICHEL LACROIX
M. PIERRE GALLEZOT
M. RENÉ LOPEZ

DEC. n° 060074DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'UPR n° 5401, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à M. Pierre GALLEZOT, Sous-Directeur et à M. René LOPEZ, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

USR n° 59 - Service central d'analyse (SCA)

MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT
M. JEAN-LOUIS IMBERT
M. JEAN-MARC PUSEL

DEC. n° 060069DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, directrice de l'USR n° 59, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis IMBERT, Ingénieur de Recherches et à M. Jean-Marc PUSEL, Ingénieur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

USR n° 6402 - Centre de calcul de l'IN2P3

M. DOMINIQUE BOUTIGNY
M. FABIO HERNANDEZ
MME DOMINIQUE FARJOT
MME CHRISTINE DURAND
MME CHRISTELLE AULAS
MME EMMANUELLE RUZIE

DEC. n° 060079DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Dominique BOUTIGNY, directeur de l'USR n° 6402, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BOUTIGNY, délégation de signature est donnée à M. Fabio HERNANDEZ, Directeur Adjoint et à Mme Dominique FARJOT, Ingénieur d'Etudes (pour les commandes, factures, missions supérieure ou égale à 45 000 € HT), à Christine DURAND, Assistant Ingénieur, à Mme Dominique FARJOT, Ingénieur d'Etudes, à Mme Christelle AULAS, Technicienne, à Mme Emmanuelle RUZIE, Technicienne (uniquement pour les bons de transports).

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 140 - Laboratoire de chimie et procédés de polymérisation (LCPP)

M. ROGER SPITZ
M. TIMOTHY MCKENNA
MME NATHALIE GOUGLARD

DEC. n° 060030DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Roger SPITZ, directeur de l'UMR n° 140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers)

ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roger SPITZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Timothy MCKENNA, Directeur de Recherches, et à Madame Nathalie GOUGLARD, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques

M. CLAUDE MÉRIC DE BELLEFON
M. DANIEL SCHWEICH

DEC. n° 060048DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Claude Méric DE BELLEFON, directeur de l'UMR n° 2214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude Méric DE BELLEFON, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel SCHWEICH, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 2714 - Systèmes macromoléculaires et physiopathologie humaine

M. ALAIN THERETZ
MME MARIE-THÉRÈSE CHARREYRE

DEC. n° 060022DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Alain THERETZ, Directeur de l'UMR n° 2714, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain THERETZ, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse CHARREYRE, Chargée de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5005 - Centre de génie électrique de Lyon (CEGELY AMPERE)

M. LAURENT NICOLAS

DEC. n° 060015DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Laurent NICOLAS, directeur de l'UMR n° 5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5006 - Laboratoire dynamique des machines et des structures (LDMS)

M. Régis DUFOUR
M. JOHAN DER HAGOPIAN
M. GEORGES JACQUET
M. GUY FERRARIS

DEC. n° 060018DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Régis DUFOUR, directeur de l'UMR n° 5006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis DUFOUR, délégation de signature est donnée à Monsieur Johan DER HAGOPIAN, Directeur Adjoint, à Monsieur Georges JACQUET, Professeur, à Monsieur Guy FERRARIS, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5007 - Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)

M. HATEM FESSI
M. JOSEPH LIETO

DEC. n° 060013DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Hatem FESSI, directeur de l'UMR n° 5007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hatem FESSI, délégation de signature est donnée à Monsieur Joseph LIETO, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5008 - Centre de thermique de Lyon (CETHIL)

MME DANIELÈ ESCUDIE
MME AGNÈS BALLY

DEC. n° 060006DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Madame Danièle ESCUDIE, directrice de l'UMR n° 5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle ESCUDIE, délégation de signature est donnée à Madame Agnès BALLY, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5012 - Laboratoire de résonance magnétique nucléaire : méthodologie et instrumentation en biophysique (RMN-MIB)

M. ANDRÉ BRIGUET
M. YANNICK CREMILLIEUX

DEC. n° 060041DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur André BRIGUET, directeur de l'UMR n° 5012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André BRIGUET, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick CREMILLIEUX, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5013 - Enzymes, membranes biologiques et biomimétiques (EMB2)

M. LOÏC BLUM

DEC. n° 060055DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Loïc BLUM, directeur de l'UMR n° 5013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5020 - Neurosciences et systèmes sensoriels

M. LIONEL COLLET
M. FRANÇOIS JOURDAN

DEC. n° 060056DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Lionel COLLET, directeur de l'UMR n° 5020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel COLLET, délégation de signature est donnée à M. François JOURDAN, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5023 - Ecologie des hydrosystèmes fluviaux

M. CLAUDE AMOROS
MME MARIE-FRANÇOISE ARENS
M. PIERRE JOLY

DEC. n° 060071DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Claude AMOROS, directeur de l'UMR n° 5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude AMOROS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise ARENS, Ingénieur d'Etudes et à M. Pierre JOLY, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5037 – Institut d'histoire de la pensée classique

M. ANTONY MCKENNA

DEC. n° 060023DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Antony MCKENNA, directeur de l'UMR n° 5037, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5086 - Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)

M. ALAIN COZZONE
M. GILBERT DELEAGE
M. ROBERT GARRONE
M. CHRISTOPHE GEOURJON
MME DOROTHÉE DECHAUME
MME CHRISTINE RIVIERE

DEC. n° 060077DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Alain COZZONE, directeur de l'UMR n° 5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain COZZONE, délégation de signature est donnée à M. Gilbert DELEAGE, Professeur, à M. Robert GARRONE, Professeur, à M. Christophe GEOURJON, Ingénieur de Recherches (pour un montant de 45 000 € HT), à Mme Dorothee DECHAUME, Assistant Ingénieur, à Mme Christine RIVIERE, Technicienne (pour un montant de 20 000 € HT).

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5123 - Physiologie intégrative cellulaire et moléculaire

M. JEAN-MARC PEQUIGNOT
M. BRUNO ALLARD
M. JEAN-SÉBASTIEN GAILLARD

DEC. n° 060057DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Marc PEQUIGNOT, directeur de l'UMR n° 5123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PEQUIGNOT, délégation de signature est donnée à M. Bruno ALLARD, Professeur et à M. Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5125 - Paléoenvironnements et paléobiosphère (PEPS)

M. CHRISTOPHE LECUYER
M. SERGE LEGENDRE

DEC. n° 060063DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Christophe LECUYER, directeur de l'UMR n° 5125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe LECUYER, délégation de signature est donnée à M. Serge LEGENDRE, Chargé de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5138 - Archéométrie et archéologie

MME ANNE SCHMITT
M. NICOLAS REVEYRON
MME CHRISTINE OBERLIN

DEC. n° 060019DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Madame Anne SCHMITT, directrice de l'UMR n° 5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne SCHMITT, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas REVEYRON, Directeur Adjoint, à Madame Christine OBERLIN, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5138 - Archéométrie et archéologie

MME ANNE SCHMITT
MME CHRISTINE OBERLIN

DEC. n° 060075DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Mme Anne SCHMITT, directrice de l'UMR n° 5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne SCHMITT, délégation de signature est donnée à Mme Christine OBERLIN, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5145 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

M. SERGE BAHUCHET
MME LAURENCE BERARD
M. PHILIPPE MARCHENAY

DEC. n° 060043DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Serge BAHUCHET, directeur de l'UMR n° 5145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BAHUCHET, délégation de signature est donnée à Madame Laurence BERARD, Chercheur et à Monsieur Philippe MARCHENAY, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5146 - Plasticité, endommagement, corrosion des matériaux (PECM)

M. JEAN LE COZE
MME ANNA FRACZKIEWICZ

DEC. n° 060065DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean LE COZE, directeur de l'UMR n° 5146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LE COZE, délégation de signature est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, Maître de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires (LPMG)

M. MICHEL COURNIL
M. GÉRARD THOMAS

DEC. n° 060062DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel COURNIL, directeur de l'UMR n° 5148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COURNIL, délégation de signature est donnée à M. Gérard THOMAS, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5161 - Laboratoire de biologie de la cellule

M. ERIC GILSON
M. LAURENT SCHAEFFER
MME ANDRÉE DEFOURS

DEC. n° 060032DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Eric GILSON, directeur de l'UMR n° 5161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric GILSON, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent SCHAEFFER, Directeur Adjoint, à Madame Andrée DEFOURS, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5167 - Physiopathologie des réseaux neuronaux contrôlant le cycle veille-sommeil

M. PIERRE-HERVÉ LUPPI
M. PATRICE FORT

DEC. n° 060070DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Pierre-Hervé LUPPI, directeur de l'UMR n° 5167, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Hervé LUPPI, délégation de signature est donnée à M. Patrice FORT, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

M. HENRI DELALU
M. JEAN-JACQUES COUNIOUX

DEC. n° 060040DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Henri DELALU, directeur de l'UMR n° 5179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri DELALU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques COUNIOUX, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5180 - Sciences analytiques

M. PIERRE LANTERI

DEC. n° 060024DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre LANTERI, directeur de l'UMR n° 5180, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5181 - Méthodologie de synthèse et molécules bioactives

M. MARC LEMAIRE
M. YVES QUENEAU
MME JOSIANE PROT

DEC. n° 060008DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Marc LEMAIRE, directeur de l'UMR n° 5181, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LEMAIRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves QUENEAU, Directeur Adjoint et à Madame Josiane PROT, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5182 - Laboratoire de chimie

M. PHILIPPE SAUTET
M. JEAN-PIERRE DUTASTA

DEC. n° 060026DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAUTET, directeur de l'UMR n° 5182, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SAUTET, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre DUTASTA, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5189 - Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA)

M. JEAN-CLAUDE DECOURT
M. JEAN-NÔEL GUINOT

DEC. n° 060020DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude DECOURT, directeur de l'UMR n° 5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude DECOURT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Nôel GUINOT, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5201 - Génétique moléculaire, signalisation et cancer

M. MARC BILLAUD
MME SYLVIE MAZOYER

DEC. n° 060050DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Marc BILLAUD, directeur de l'UMR n° 5201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BILLAUD, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie MAZOYER, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5205 - Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information (LIRIS)

M. BERNARD PEROCHE
MME ELISABETH LOMBARD-SOTTET

DEC. n° 060025DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard PEROCHE, directeur de l'UMR n° 5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard PEROCHE, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth LOMBARD-SOTTET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5509 - Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique (LMFA)

M. MICHEL LANCE
M. PHILIPPE BLANC-BENON

DEC. n° 060002DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Michel LANCE, directeur de l'UMR n° 5509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANCE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BLANC-BENON, directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5510 - Groupe d'études de métallurgie physique et de physique des matériaux (GEMPPM)

M. JEAN-YVES CAVAILLE
M. GILBERT FANTOZZI
M. JOËL COURBON

DEC. n° 060038DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves CAVAILLE, directeur de l'UMR n° 5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves CAVAILLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilbert FANTOZZI, Professeur et à Monsieur Joël COURBON, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5512 - Laboratoire d'électronique, optoélectronique et microsystèmes (LEOM)

M. Guy HOLLINGER

DEC. n° 060033DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Guy HOLLINGER, directeur de l'UMR n° 5512, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS)

M. PHILIPPE KAPSA
M. D. MAZUYER

DEC. n° 060027DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Philippe KAPSA, directeur de l'UMR n° 5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe KAPSA, délégation de signature est donnée à Monsieur D. MAZUYER, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5516 - Laboratoire du traitement du signal et instrumentation (LTSI)

M. PIERRE LAPORTE
MME PATRICIA LOUIS

DEC. n° 060061DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Pierre LAPORTE, directeur de l'UMR n° 5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LAPORTE, délégation de signature est donnée à Mme Patricia LOUIS, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5534 - Centre de génétique moléculaire et cellulaire (CGMC)

M. PIERRE COUBLE
MME GÉRALDINE FOURNIER

DEC. n° 060012DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pierre COUBLE, directeur de l'UMR n° 5534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers)

ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre COUBLE, délégation de signature est donnée à Madame Géraldine FOURNIER, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus, sauf missions.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5537 - Virologie et pathogénèse virale

M. DENIS GERLIER
MME CARINE SORIANO

DEC. n° 060047DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Denis GERLIER, directeur de l'UMR n° 5537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GERLIER, délégation de signature est donnée à Madame Carine SORIANO, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive (BBE)

M. CHRISTIAN GAUTIER
MME DOMINIQUE MOUCHIROUD

DEC. n° 060072DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Christian GAUTIER, directeur de l'UMR n° 5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GAUTIER, délégation de signature est donnée à Mme Dominique MOUCHIROUD, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5570 - Laboratoire de sciences de la Terre (LST)

M. BRUNO REYNARD
M. PASCAL ALLEMAND

DEC. n° 060049DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bruno REYNARD, directeur de l'UMR n° 5570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno REYNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal ALLEMAND, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5574 - Centre de recherche astronomique de Lyon (CRAL)

M. BRUNO GUIDERDONI
M. HERVÉ WOZNIAK
M. DIDIER DALLE

DEC. n° 060076DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Bruno GUIDERDONI, directeur de l'UMR n° 5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIDERDONI, délégation de signature est donnée à M. Hervé WOZNIAK, Directeur Adjoint et à M. Didier DALLE, Ingénieur de Recherches (pour les commandes en fonctionnement et équipement et pour les ordres de missions).

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5586 - Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures (LPMCN)

M. ALAIN PEREZ

DEC. n° 060052DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Alain PEREZ, directeur de l'UMR n° 5586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5596 - Dynamique du langage (DDL)

M. FRANÇOIS PELLEGRINO
MME HARRIET JISA
MME LINDA BRENDLIN

DEC. n° 060036DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur François PELLEGRINO, directeur de l'UMR n° 5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François PELLEGRINO, délégation de signature est donnée à Madame

Harriet JISA, Professeur et à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieur d'Études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5600 – Environnement, ville, société (EVS)

M. JACQUES BONNET

DEC. n° 060078DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jacques BONNET, directeur de l'UMR n° 5600, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5611 - Littérature, idéologies, représentations aux XVIII^e et XIX^e siècles (LIRE)

M. PHILIPPE REGNIER

M. SARGA MOUSSA

MME ISABELLE TREFF

DEC. n° 060005DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Philippe REGNIER, directeur de l'UMR n° 5611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Sarga MOUSSA, Directeur de Recherches, à Madame Isabelle TREFF, Ingénieur d'Études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5620 - Laboratoire de physico-chimie des matériaux luminescents

M. CHRISTIAN PEDRINI

DEC. n° 060053DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Christian PEDRINI, directeur de l'UMR n° 5620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5627 - Ingénierie des matériaux polymères (IMP)

M. JEAN-FRANÇOIS GERARD

M. GÉRARD SEYTRE

DEC. n° 060010DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GERARD, directeur de l'UMR n° 5627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François GERARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard SEYTRE, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5667 - Laboratoire reproduction et développement des plantes

M. CHRISTIAN DUMAS

M. THIERRY GAUDE

M. JAN TRAAS

DEC. n° 060009DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Christian DUMAS, directeur de l'UMR n° 5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian DUMAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry GAUDE, Directeur de Recherches et à Monsieur Jan TRAAS, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5668 - Laboratoire de l'informatique du parallélisme (LIP)

M. JEAN-MICHEL MULLER

M. FRÉDÉRIC DESPREZ

DEC. n° 060058DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MULLER, directeur de l'UMR n° 5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MULLER, délégation de signature est donnée à M. Frédéric DESPREZ, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5672 - Laboratoire de physique

M. SERGIO CILIBERTO
M. JEAN-FRANÇOIS PINTON
MME CHRISTINE TRECUL
MME NADINE CLERVAUX
M. MICHEL PEYRARD

DEC. n° 060014DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Sergio CILIBERTO, directeur de l'UMR n° 5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sergio CILIBERTO, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François PINTON, Directeur de Recherches, à Madame Christine TRECUL, Assistant Ingénieur, à Nadine CLERVAUX, Technicienne, à Monsieur Michel PEYRARD, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire (IPNL)

M. BERNARD ILLE
MME ANNE-MARIE FERRER
M. GUY CHANFRAY
M. NOËL GIRAUD
MME ANNICK BLAINVILLE

DEC. n° 060031DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie FERRER, Ingénieur d'Etudes, à Monsieur Guy CHANFRAY, Professeur, à Monsieur Noël GIRAUD, Ingénieur de Recherches et à Madame Annick BLAINVILLE, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6002 - Laboratoire des matériaux inorganiques

M. RACHID MAHIOU

DEC. n° 060037DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Rachid MAHIOU, directeur de l'UMR n° 6002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6003 - Laboratoire de thermodynamique des solutions et des polymères

M. VLADIMIR MAYER
MME NICOLE THEVAND

DEC. n° 060067DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur de l'UMR n° 6003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vladimir MAYER, délégation de signature est donnée à Mme Nicole THEVAND, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6016 - Laboratoire de météorologie physique (LaMP)

MME NADINE CHAUMERLIAC
M. ANDRÉA FLOSSMANN
M. JEAN-FRANÇOIS GAYET

DEC. n° 060007DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Madame Nadine CHAUMERLIAC, directrice de l'UMR n° 6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine CHAUMERLIAC, délégation de signature est donnée à Monsieur Andréa FLOSSMANN, directeur adjoint et à Monsieur Jean-François GAYET, ingénieur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6023 - Biologie des protistes

M. CHRISTIAN AMBLARD
M. CHRISTIAN VIVARES

DEC. n° 060066DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Christian AMBLARD, directeur de l'UMR n° 6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian AMBLARD, délégation de signature est donnée à M. Christian VIVARES, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6024 - Laboratoire de psychologie sociale et psychologie cognitive (LAPSCO)

M. MICHEL FAYOL

DEC. n° 060068DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel FAYOL, directeur de l'UMR n° 6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6042 - Géodynamique des milieux naturels et anthropisés

MME MARIE-FRANÇOISE ANDRE

M. JEAN-LUC PEIRY

DEC. n° 060003DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Madame Marie-Françoise ANDRE, directrice de l'UMR n° 6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Françoise ANDRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc PEIRY, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6069 - Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques (LAEPT)

M. PASCAL ANDRE

DEC. n° 060039DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Pascal ANDRE, directeur de l'UMR n° 6069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6501 - Laboratoire de photochimie moléculaire et macromoléculaire

MME CLAIRE RICHARD

MME ANNIE ROSSI

M. JEAN-PHILIPPE DEBOUT

DEC. n° 060017DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Madame Claire RICHARD, directrice de l'UMR n° 6501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire RICHARD, délégation de signature est donnée à Madame Annie ROSSI, Ingénieur d'Etudes et à Monsieur Jean-Philippe DEBOUT, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6620 - Laboratoire de mathématiques

M. YUCEF AMIRAT

M. RACHID TOUZANI

DEC. n° 060042DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Youcef AMIRAT, directeur de l'UMR n° 6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youcef AMIRAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Rachid TOUZANI, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6547 - Génétique des eucaryotes endocrinologie moléculaire

M. GEORGES PICARD

M. GEORGES VEYSSIERE

DEC. n° 060045DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Georges PICARD, directeur de l'UMR n° 6547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges PICARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges VEYSSIERE, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI)

M. PATRICK PLANE

M. GÉRARD CHAMBAS

M. PATRICK GUILLAUMONT

MME SYLVIANE GUILLAUMONT-JEANNENEY

DEC. n° 060029DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Patrick PLANE, directeur de l'UMR n° 6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CHAMBAS, Chargé de Recherches, à Monsieur Patrick GUILLAUMONT, Professeur, à Madame Sylviane GUILLAUMONT-JEANNENEY, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

URA n° 1652 - Département génie civil bâtiment (DGCB)

M. GÉRARD GUARRACINO

DEC. n° 060059DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Gérard GUARRACINO, directeur de l'URA n° 1652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2251 - Réseau de théorie des nombres (RTN)

M. LAURENT HABSIEGER

DEC. n° 060073DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Laurent HABSIEGER, directeur du GDR n° 2251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2544 - Laboratoire d'analyse environnementale des procédés et des systèmes industriels

M. RÉMY GOURDON

DEC. n° 060044DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Rémy GOURDON, directeur de la FRE n° 2544, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2749 - GLYSI SAFA

**M. BERNARD GANNE
M. JEAN-CLAUDE ROBERT**

DEC. n° 060064DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Bernard GANNE, directeur de la FRE n° 2749, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GANNE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude ROBERT, Ingénieur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2870 - Apoptose, cancer et développement

**M. PATRICK MEHLEN
MME CATHERINE GUIX**

DEC. n° 060060DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à M. Patrick MEHLEN, directeur de la FRE n° 2870, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MEHLEN, délégation de signature est donnée à Mme Catherine GUIX, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2953 - Géophile

**MME VIOLETTE REY
MME LYDIA COUDROY DE LILLE**

DEC. n° 060004DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Madame Violette REY, directrice de la FRE n° 2953, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Violette REY, délégation de signature est donnée à Madame Lydia COUDROY DE LILLE, Maître de Conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique directe (CCSD)

M. FRANCK LALOE
M. DANIEL CHARNAY
MME CHRISTELLE AULAS

DEC. n° 060011DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Franck LALOE, directeur de l'UPS n° 2275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LALOE, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel CHARNAY, Directeur Adjoint, et à Madame Christelle AULAS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'Homme

M. ALAIN BONNAFOUS
MME FANNY RICQUE
MME CHRISTINE BERTHAUD

DEC. n° 060035DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Alain BONNAFOUS, directeur de l'UMS n° 1798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain BONNAFOUS, délégation de signature est donnée à Madame Fanny RICQUE, Ingénieur d'Etudes et à Madame Christine BERTHAUD, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 538 - Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM)

M. BERNARD GEYER
MME ANNE SCHMITT
MME FRANÇOISE MARTIN

DEC. n° 060021DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GEYER, directeur de la FR n° 538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GEYER, délégation de signature est donnée à Madame Anne SCHMITT, Directrice et à Madame Françoise MARTIN, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 2856 - Technologies de l'information, de la mobilité et de la sûreté (TIMS)

M. MARC RICHETIN

DEC. n° 060034DR07 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Marc RICHETIN, directeur de la FR n° 2856, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

M. JÉRÔME CASAS
M. JEAN-PAUL MONGE
M. CLAUDIO LAZZARI

DEC. n° 060032DR08 du 01-02-2006

Délégation est donnée à Jérôme CASAS, directeur de l'UMR n° 6035 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CASAS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur-adjoint et à M. Claudio LAZZARI, directeur-adjoint aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6035 - Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

M. JEAN-PAUL MONGE
M. CLAUDIO LAZZARI

DEC. n° 060041DR08 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Claudio LAZZARI, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme CASAS, directeur de l'UMR n° 6035

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

MME CLAIRE GERARD
MME GENEVIÈVE ROBERT

DEC. n° 060033DR08 du 31-01-2006

Délégation est donnée à Madame Claire GERARD, directrice de l'UMS n° 842, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire GERARD, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet au 15 janvier 2006.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

MME GENEVIÈVE ROBERT

DEC. n° 060034DR08 du 31-01-2006

Délégation est donnée à Madame Geneviève ROBERT, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :
1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claire GERARD, directrice de l'UMS n° 842

FR n° 2950 - Fédération RMN du solide à hauts champs

M. DOMINIQUE MASSIOT

DEC. n° 060039DR08 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Dominique MASSIOT, directeur de la FR n° 2950, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

FR n° 6220 - Fédération sciences de la terre et de l'univers de la région Centre

M. FRANÇOIS LEFEUVRE
MME ELISABETH VERGES

DEC. n° 060025DR08 du 10-01-2006

Délégation est donnée Monsieur François LEFEUVRE, Directeur de la FR n° 6220, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEFEUVRE, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth VERGES, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

FR n° 6220 - Fédération sciences de la terre et de l'univers de la région Centre

MME ELISABETH VERGES

DEC. n° 060026DR08 du 10-01-2006

Délégation est donnée à Madame Elisabeth VERGES, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François LEFEUVRE, directeur de la FR n° 6220

DR10 - Alsace

UMR n° 7168 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (LC2)

M. PAUL PEVET
MME MARIE-FRANCE BADER
MME MARIE-JOSÉ FREUND-MERCIER
MME MIREILLE MASSON-PEVET
MME DANIELLE HAEGEL

DEC. n° 060003DR10 du 13-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur PEVET Paul, directeur de l'UMR n° 7168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul PEVET, délégation de signature est donnée à Marie-France BADER [DR-INSERM], Marie-José FREUND-MERCIER [PR-ULP], Mireille MASSON-PEVET [DR-CNRS], Danièle HAEGEL [IR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alpes

UMR n° 7168 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (LC2)

MME MARIE-FRANCE BADER
MME MARIE-JOSÉ FREUND-MERCIER
MME MIREILLE MASSON-PEVET
MME DANIELLE HAEGEL

DEC. n° 060004DR10 du 13-02-2006

Délégation est donnée à Marie-France BADER [DR-INSERM], Marie-José FREUND-MERCIER [PR-ULP], Mireille MASSON-PEVET [DR-CNRS], Danièle HAEGEL [IR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul PEVET, directeur de l'UMR n° 7168

DR11 - Alpes

UPR n° 9033 - Élaboration par procédés magnétiques

M. YVES FAUTRELLE
M. CHRISTIAN GARNIER
MME ANNE TUPIN
MME PASCALE ESTEOULE

DEC. n° 060005DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Yves FAUTRELLE, professeur, directeur de l'UPR n° 9033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FAUTRELLE, délégation de signature est donnée à M. Christian GARNIER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Yves FAUTRELLE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FAUTRELLE et de M. Christian GARNIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne TUPIN, ingénieur d'études, dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne TUPIN, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ESTEOULE, secrétaire administrative, dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030064DR11 du 4 juillet 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. HENRY TORGUE
M. GRÉGOIRE CHELKOFF

DEC. n° 060016DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Henry TORGUE, Ingénieur, directeur de l'UMR n° 1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henry TORGUE, délégation de signature est donnée à M. Grégoire CHELKOFF, Professeur des écoles d'architecture, directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Henry TORGUE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020029DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5010 - Génie physique et mécanique des matériaux

M. DIDIER BOUVARD
M. JEAN-JACQUES BLANDIN

DEC. n° 060011DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Didier BOUVARD, professeur INPG, directeur de l'UMR n° 5010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUVARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques BLANDIN, directeur de recherche, directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier BOUVARD dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020080DR11 du 25 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5083 - Laboratoire des images et signaux (LIS)

M. JEAN-MARC CHASSERY
M. CHRISTIAN JUTTEN
MME NADINE CHRISTIN

DEC. n° 060021DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Marc CHASSERY, Directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY, délégation de signature est donnée à M. Christian JUTTEN, professeur UJF, directeur adjoint du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Marc CHASSERY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc CHASSERY et M. Christian JUTTEN, délégation de signature est donnée à Mme Nadine CHRISTIN, technicienne de la recherche, gestionnaire du laboratoire LIS, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Marc CHASSERY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation. La décision n° 040023DR11 du 20 juillet 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5104 - VERIMAG

M. JOSEPH SIFAKIS
M. NICOLAS HALBWACHS

DEC. n° 060008DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Joseph SIFAKIS, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph SIFAKIS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas HALBWACHS, directeur adjoint, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Joseph SIFAKIS dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020023DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5129 - Laboratoire des technologies de la microélectronique

M. OLIVIER JOUBERT
M. PATRICK SCHIAVONE

DEC. n° 060010DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Patrick SCHIAVONE, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Olivier JOUBERT dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040015DR11 du 25 février 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5183 - Laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement

M. MICHEL FILY
M. JÉRÔME CHAPPELLAZ
MME MAUD FERNANDEZ

DEC. n° 060003DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel FILY, maître de conférences, directeur de l'UMR n° 5183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FILY, délégation de signature est donnée à M. Jérôme CHAPPELLAZ, directeur de recherche, directeur adjoint du laboratoire aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Michel FILY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FILY et M. Jérôme CHAPPELLAZ, délégation de signature est donnée à Mme Maud FERNANDEZ, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Michel FILY dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050017DR11 du 13 juin 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5529 - Laboratoire d'électrotechnique de Grenoble

M. YVES BRUNET
M. JEAN-PAUL FERRIEUX

DEC. n° 060012DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Yves BRUNET, professeur des universités, directeur de l'UMR n° 5529, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BRUNET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul FERRIEUX, professeur des universités, directeur adjoint du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Yves BRUNET dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030008DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5553 - Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA)

M. PIERRE TABERLET
MME IRÈNE TILL-BOTTRAUD
MME VANESSA LANGEVIN-LABOURET
M. LUDOVIC GIELLY

DEC. n° 060006DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Pierre TABERLET, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TABERLET, délégation de signature est donnée à Mme Irène TILL-BOTTRAUD, directeur de recherche et Mme Vanessa LANGEVIN-LABOURET, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Pierre TABERLET dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TABERLET, délégation de signature est donnée à M. Ludovic GIELLY, ingénieur de recherche, pour ce qui concerne :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

La décision n° 040039DR11 du 20 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5575 - Plastiques et différenciation cellulaire

M. MICHEL HERZOG
M. MARCEL KUNTZ

DEC. n° 060019DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel HERZOG, professeur UJF, directeur de l'UMR n° 5575, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HERZOG, délégation de signature est donnée à M. Marcel KUNTZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Michel HERZOG dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030027DR11 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5631 - Laboratoire d'électrochimie et de physico-chimie des matériaux et des interfaces

M. ERIC VIEIL
MME THÉODOLINDA VIVENZIO
M. ERIC CHAINET

DEC. n° 060014DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Eric VIEIL, chercheur CEA, directeur de l'UMR n° 5631, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIEIL, délégation de signature est donnée à Mme Théodolinda VIVENZIO, Ingénieur d'études, Attachée de Direction, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Eric VIEIL dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VIEIL et de Mme Théodolinda VIVENZIO, délégation de signature est donnée à M. Eric CHAINET, chargé de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Eric VIEIL dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020055DR11 du 15 mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion

M. JEAN-PIERRE BOISSIN
M. JEAN-CLAUDE CASTAGNOS
MME MARIE-FRANCE BLANCHETIERE

DEC n° 060017DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BOISSIN, professeur, directeur de l'UMR n° 5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BOISSIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude CASTAGNOS, directeur de recherche, directeur adjoint du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Pierre BOISSIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BOISSIN et de M. Jean-Claude CASTAGNOS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France BLANCHETIERE, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Pierre BOISSIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040035DR11 du 16 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

M. GILLES GERBIER
M. MICHEL ZAMPAOLO

DEC. n° 060018DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Gilles GERBIER, directeur de recherche CEA, directeur de l'UMR n° 6417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GERBIER, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, ingénieur de recherche, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Gilles GERBIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050030DR11 du 27 décembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPS n° 2070 - Consortium de recherches pour l'émergence de technologies avancées (CRETA)

M. ERIC BEAUGNON
MME MARIE-DOMINIQUE BERNARDINIS

DEC. n° 060004DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Eric BEAUGNON, maître de conférence UJF, directeur de l'UPS n° 2070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric BEAUGNON, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Dominique BERNARDINIS, assistant ingénieur, secrétaire comptable aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Eric BEAUGNON dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 040008DR11 du 1^{er} février 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

UPS n° 2074 - LAM/IRAM

M. PIERRE COX
M. KARL SCHUSTER
MME CHRISTELLE MESUREUR

DEC. n° 060020DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Pierre COX, directeur de l'UPS n° 2074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COX, délégation de signature est donnée à M. Karl SCHUSTER, directeur adjoint du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Pierre COX dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COX et M. Karl SCHUSTER, délégation de signature est donnée à Mme Christelle MESUREUR, chef des services administratifs, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Pierre COX dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FR n° 8 - ELESA

M. JEAN-MICHEL DION
M. JEAN-CLAUDE GIRARDET

DEC. n° 060009DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Jean-Michel DION, directeur de recherche, directeur de la FR n° 8, à l'effet de signer, au nom

du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel DION, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude GIRARDET, Ingénieur de recherche, directeur adjoint du laboratoire, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Michel DION dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050005DR11 du 1^{er} mars 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

FR n° 2145 - Matériaux de structure et propriétés d'usage

M. MICHEL SUERY

DEC. n° 060013DR11 du 01-02-2006

Délégation est donnée à M. Michel SUERY, Directeur de Recherche, directeur de la FR n° 2145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5573 - Laboratoire dynamique de la lithosphère

M. JEAN CHERY

M. JOSÉ ATIENZA

DEC. n° 060002DR13 du 11-01-2006

Délégation est donnée à M. Jean CHERY, DR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean CHERY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. José ATIENZA, IE, Secrétaire Général.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge LALLEMAND, directeur de l'UMR n° 5573

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5003 - Laboratoire de génie électrique de Toulouse

M. CHRISTIAN LAURENT

MME CHRISTIANE JARRAUD

DEC. n° 050112DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian LAURENT, directeur de l'UMR n° 5003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian LAURENT, délégation de signature est donnée à Madame Christiane JARRAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5003 - Laboratoire de génie électrique de Toulouse

MME CHRISTIANE JARRAUD

DEC. n° 050113DR14 du 25-11-2005

Délégation est donnée à Madame Christiane JARRAUD, AI, Responsable Gestion Financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian LAURENT, directeur de l'UMR n° 5003

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale

M. FRANÇOIS AMALRIC

MME JEANINE BOSCH

M. ROBERT LESPINASSE

DEC. n° 050100DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur François AMALRIC, directeur de l'UMR n° 5089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François AMALRIC, délégation de signature est donnée à Madame Jeanine BOSCH, IEHC, et à Monsieur Robert LESPINASSE, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale

MME JEANINE BOSCH
M. ROBERT LESPINASSE

DEC. n° 050101DR14 du 24-11-2005

Délégation est donnée à Madame Jeanine BOSCH, IEHC, Responsable Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanine BOSCH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Robert LESPINASSE, CR1, Responsable gestion scientifique.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François AMALRIC, directeur de l'UMR n° 5089

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale

M. FRANÇOIS AMALRIC
MME MYLÈNE MARTIN
M. ROBERT LESPINASSE

DEC. n° 060031DR14 du 08-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur François AMALRIC, directeur de l'UMR n° 5089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François AMALRIC, délégation de signature est donnée à Madame Mylène MARTIN, IE2, et à Monsieur Robert LESPINASSE, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050100DR14 du 24 novembre 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale

MME MYLÈNE MARTIN
M. ROBERT LESPINASSE

DEC. n° 060032DR14 du 08-02-2006

Délégation est donnée à Madame Mylène MARTIN, IE2, Responsable Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mylène MARTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Robert LESPINASSE, CR1, Responsable gestion scientifique.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François AMALRIC, directeur de l'UMR n° 5089

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement

M. ALAIN VINCENT
MME ELISABETH LANCE

DEC. n° 060008DR14 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Alain VINCENT, directeur de l'UMR n° 5547, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain VINCENT, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth LANCE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5547 - Centre de biologie du développement

MME ELISABETH LANCE

DEC. n° 060009DR14 du 07-02-2006

Délégation est donnée à Madame Elisabeth LANCE, TCN, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain VINCENT, directeur de l'UMR n° 5547

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

M. PATRICK MONFRAY
M. YVES DU PENHOAT
MME ANNIE CAZENAVE
MME NADINE LACROUX

DEC. n° 050073DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MONFRAY, directeur de l'UMR n° 5566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MONFRAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves DU PENHOAT, DR1 IRD, à Madame Annie CAZENAVE, DR CNES, et à Madame Nadine LACROUX, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

M. Yves DU PENHOAT
MME ANNIE CAZENAVE
MME NADINE LACROUX

DEC. n° 050074DR14 du 21-11-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yves DU PENHOAT, DR1 IRD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves DU PENHOAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie CAZENAVE, DR CNES, Directrice Adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves DU PENHOAT et de Madame Annie CAZENAVE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Nadine LACROUX, AI, Responsable Gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick MONFRAY, directeur de l'UMR n° 5566

DR16 - Paris Michel-Ange

UMR n° 7083 - Laboratoire théorie et microfluidique à l'EPSCI

M. ARMAND AJDARI
M. ANTHONY MAGGS
M. PATRICK TABELING
M. ULRICH BOCKELMANN
M. ELIE RAPHAEL

DEC. n° 060012DR16 du 07-02-2006

Délégation est donnée à M. Armand AJDARI, directeur de l'UMR n° 7083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armand AJDARI, délégation est également donnée à :

- M. Anthony MAGGS, directeur de recherche 2^{ème} classe
- M. Patrick TABELING, directeur de recherche 1^{ère} classe
- M. Ulrich BOCKELMANN, directeur de recherche 2^{ème} classe
- M. Elie RAPHAEL, directeur de recherche 2^{ème} classe
aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050043DR16 du 27 septembre 2005 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 2934 - Unité support de l'agence nationale de la recherche (USAR)

M. VICTOR SANCHEZ
M. FRANCIS YGUEL
MME DANIELA FLORIANI

DEC. n° 060014DR16 du 15-02-2006

Délégation est donnée à Monsieur Victor SANCHEZ, directeur de l'UPS n° 2934, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT soit 17 940 € TTC à la date de la signature de la commande ;

- les ordres de mission ainsi que les bons de transport afférents

- les décisions individuelles d'attribution d'honoraires.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Victor SANCHEZ, délégation est également donnée à Monsieur Francis YGUEL, Directeur de recherche, Directeur Adjoint, et à Madame Daniela FLORIANI, Ingénieur d'études, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret du 2 mars 2006 portant nomination au Haut Conseil de l'éducation - M. Compagnon (Antoine).

JO du 03-03-2006, p. 3258, texte n° 39

M. Antoine Compagnon, professeur à l'université Paris-IV - Sorbonne, est nommé membre du Haut Conseil de l'éducation, au titre des membres désignés par le Président de la République, en remplacement de M. Laurent Lafforgue, qui a demandé à être déchargé de ses fonctions.

Arrêté du 9 février 2006 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre.

JO du 10-02-2006, texte n° 41

M. Olivier Ou Ramdane est nommé conseiller technique (recherche et innovation) au cabinet du Premier ministre, en remplacement de M. Thierry Damerval, appelé à d'autres fonctions.

Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

Arrêté du 25 janvier 2006 portant nomination à la commission de génie génétique.

JO du 07-02-2006, p. 1984, texte n° 58

Sur proposition du ministre chargé de la santé, M. Jean-Luc Darlix est nommé membre de la commission de génie génétique, en remplacement de Mme Anna Salvetti, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Arrêté du 2 février 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

JO du 15-02-2006, p. 2339, texte n° 55

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'INRIA, en tant que représentants de l'Etat, désignés par la ministre de la défense : M. Alain Dohet, en qualité de titulaire, en remplacement de M. Denis Champart ; M. Daniel Windheiser, en qualité de suppléant, en remplacement de M. Dominique Luzeaux. Désigné par le ministre des affaires étrangères : M. Patrick Quidel, en qualité de suppléant, en remplacement de M. Jean-Jacques Pierrat.

Arrêté du 10 février 2006 portant nomination à la commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et techniques spatiales.

JO du 03-03-2006, p. 3259, texte n° 56

Sont nommés membres de la commission créée par l'arrêté du 17 décembre 2001, au titre des personnalités qualifiées, pour une durée de quatre ans : M. Jean-Louis Astor, ingénieur au CNES ; M. Christophe Bonnal, ingé-

nier au CNES ; Mme Laure Brissaud, terminologue à l'Agence spatiale européenne ; Mme Danielle Candel, chercheuse en lexicologie au CNRS ; M. Jean-Michel Conant, ingénieur, secrétaire général de l'Académie internationale d'aéronautique (IAA) ; M. Daniel Galarreta, ingénieur cognicien au CNES ; Mme Arlette Grottsch-Noëls, professeure d'astrophysique à l'université de Liège ; M. Marie, Joseph, Xavier, Adéodat de Maistre, ingénieur général de l'armement ; M. Denis Marette, ingénieur retraité (European aeronautic defence and space ; Mme Elisabeth Moussine-Pouchkine, diplômée de l'Ecole nationale des langues orientales, chargée de mission au CNES ; M. Jean Schwob, ingénieur en chef honoraire des télécommunications ; M. Jacques Villain, ingénieur, président de l'Institut français d'histoire de l'espace. M. Michel Petit, membre correspondant de l'Académie des sciences, est nommé président de la commission spécialisée de terminologie et de néologie des sciences et techniques spatiales, pour une durée de quatre ans.

Arrêté du 16 février 2006 portant nomination du directeur du Centre informatique national de l'enseignement supérieur.

JO du 26-02-2006, p. 3009, texte n° 20

M. Thierry Porcher est nommé directeur du Centre informatique national de l'enseignement supérieur à compter du 1^{er} mars 2006.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret du 6 février 2006 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité - M. Bourgeois (Guy).

JO du 08-02-2006, p. 2040, texte n° 56

M. Guy Bourgeois est renouvelé dans ses fonctions de directeur général de l'INRETS à compter du 30 janvier 2006.

Décret du 15 février 2006 portant nomination de la directrice de l'Ecole normale supérieure de Cachan (enseignements supérieurs) - Mme Dupas, née Haerberlin (Claire).

JO du 17-02-2006, p. 2475, texte n° 66

Mme Claire Haerberlin, nom d'usage Dupas, professeure des universités, est nommée en qualité de directrice de l'ENS de Cachan pour une durée de cinq ans.

Décret du 22 février 2006 portant nomination d'un professeur associé au Muséum national d'histoire naturelle - Mlle Richardson (Samantha).*JO du 01-03-2006, texte n° 44*

Mlle Samantha Richardson est nommée en qualité de professeur associé à temps plein du MNHN, sur l'emploi PRMU 0162, pour une durée d'un an à compter de la date de son installation au cours de l'année universitaire 2005-2006. Au terme de cette période, Mlle Samantha Richardson pourra être, sur sa demande, maintenue dans ses fonctions par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Décret du 27 février 2006 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure - M. Mallet (Jean-Claude).*JO du 28-02-2006, p. 3063, texte n° 66*

M. Jean-Claude Mallet, conseiller d'Etat, est nommé président du conseil d'administration de l'ENS.

Décret du 3 mars 2006 portant nomination du directeur général du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - M. Matheron (Gérard).*JO du 04-03-2006, p. 3332, texte n° 69***Décret n° 2006-257 du 3 mars 2006 fixant les conditions d'intégration des agents titulaires et de titularisation des agents non titulaires de la collectivité départementale de Mayotte et des établissements publics administratifs de Mayotte dont les missions relèvent des ministres chargés de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur dans des corps de catégories A, B et C de la fonction publique de l'Etat.***JO du 05-03-2006, p. 3368, texte n° 7***Arrêté du 17 janvier 2006 fixant pour les années 2006 et 2007 les taux de promotion dans les corps du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.***JO du 14-02-2006, texte n° 23***Arrêté du 26 janvier 2006 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud.***JO du 07-02-2006, p. 1984, texte n° 57*

M. Gilles Pollet, directeur de l'Institut d'études politiques de Lyon, est nommé membre du conseil scientifique de l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud, au titre des personnalités désignées librement par le ministre, en remplacement de M. Olivier Faron.

Arrêté du 27 janvier 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole française de Rome.*JO du 11-02-2006, p. 2195, texte n° 56*

M. Olivier Faron, professeur à l'université Paris-IV, directeur de l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud, est nommé membre du conseil d'administration de l'Ecole française de Rome.

Arrêté du 1^{er} février 2006 fixant la date des élections à des commissions administratives paritaires (Institut national de recherche en informatique et en automatique).*JO du 07-02-2006, texte n° 29***Arrêté du 3 février 2006 portant nomination de la directrice de l'Observatoire, institut d'astrophysique spatiale, université Paris-XI.***JO du 17-02-2006, p. 2475, texte n° 67*

Mme Fabienne Casoli, astronome, est nommée en qualité de directrice de l'Observatoire, institut d'astrophysique spatiale, université Paris-XI, pour une durée de cinq ans.

Arrêté du 8 février 2006 fixant au titre de l'année 2006 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires.*JO du 17-02-2006, texte n° 15*

Ces emplois sont répartis de la manière suivante : concours externe : 11 emplois ; concours interne : 7 emplois. Ces emplois sont à pourvoir à Paris et en province, dans les bibliothèques et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans les bibliothèques relevant du ministère de la culture et de la communication, dont la Bibliothèque nationale de France.

Arrêté du 24 février 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure.*JO du 25-02-2006, p. 2981, texte n° 75*

M. Jean-Claude Mallet, conseiller d'Etat, est nommé membre du conseil d'administration de l'ENS, au titre des personnalités désignées librement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Michel Zink.

Avis relatif à une décision portant approbation de la convention constitutive modificative d'un groupement d'intérêt public.*JO du 28-02-2006, p. 3076, texte n° 112*

La convention constitutive modificative du GIP dénommé « Centre de recherches en nutrition humaine Rhône-Alpes » (CRNH, Rhône-Alpes) est approuvée. Ce centre est constitué entre l'INSERM, l'université Claude-Bernard (UCB), les hospices civils de Lyon (HCL), l'INRA, le CHU de Grenoble, le CHU de Saint-Etienne, l'université Joseph-Fourier de Grenoble (UJF), l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne. Le groupement est prorogé pour une durée de six ans à compter du 27 mars 2006.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**Décret n° 2006-117 du 31 janvier 2006 fixant le taux de l'intérêt légal pour l'année 2006.***JO du 07-02-2006, p. 1968, texte n° 16*

Ce taux est fixé à 2,11 % pour l'année 2006.

Décret n° 2006-140 du 8 février 2006 portant prorogation du décret n° 2000-929 du 22 septembre 2000 relatif à l'expérimentation de nouvelles conditions et modalités de règlement de certains frais de déplacement à la charge des budgets de l'Etat et de certains établissements publics.*JO du 11-02-2006, p. 2188, texte n° 9*

Les dispositions du décret du 22 septembre 2000 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2006.

Décret du 6 février 2006 portant nomination au conseil d'administration de la société anonyme Agence pour la diffusion de l'information technologique - M. Vernet (Gilles).

JO du 08-02-2006, p. 2040, texte n° 51

M. Gilles Vernet, conseiller économique, chef de bureau de la promotion commerciale et des partenaires de l'exportation à la direction générale du Trésor et de la politique économique, est nommé en qualité de représentant de l'Etat au conseil d'administration de la SA ADIT, en remplacement de M. Jean-Marie Demange.

Décret du 22 février 2006 portant nomination au conseil de surveillance d'OSEO BDPME.

JO du 28-02-2006, p. 3063, texte n° 56

Mme Delphine d'Amarzit est nommée en qualité de représentant de l'Etat au conseil de surveillance d'OSEO BDPME, sur proposition du ministre chargé de l'économie, en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir de M. Jean-Baptiste Massignon.

Décret du 22 février 2006 portant nomination au conseil d'administration d'OSEO.

JO du 28-02-2006, p. 3063, texte n° 57

Mme Delphine d'Amarzit est nommée au conseil d'administration d'OSEO en qualité de représentant de l'Etat, sur proposition du ministre chargé de l'économie, en remplacement de M. Jean-Baptiste Massignon.

Arrêté du 1^{er} février 2006 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut Pasteur.

JO du 15-02-2006, p. 2338, texte n° 49

M. Frédéric Guin, sous-directeur à la direction du budget, est nommé représentant du ministre chargé du budget au conseil d'administration de l'Institut Pasteur, en remplacement de M. Charles Lantieri.

Arrêté du 16 février 2006 portant nomination au conseil de surveillance de l'Agence de l'innovation industrielle.

JO du 28-02-2006, p. 3063, texte n° 60

Mme Delphine d'Amarzit, chargée de la responsabilité de la sous-direction « financement et compétitivité des entreprises » à la direction générale du Trésor et de la politique économique, est nommée au conseil de surveillance de l'Agence de l'innovation industrielle, en remplacement de M. Jean-Baptiste Massignon.

Arrêté du 16 février 2006 portant nomination au conseil d'administration d'OSEO ANVAR.

JO du 28-02-2006, p. 3063, texte n° 61

Mme Delphine d'Amarzit, chargée de la responsabilité de la sous-direction « financement et compétitivité des entreprises » à la direction générale du Trésor et de la politique économique, est nommée au conseil d'administration d'OSEO ANVAR, en remplacement de M. Jean-Baptiste Massignon.

Arrêté du 20 février 2006 approuvant une prise de participation financière réalisée par la société OSEO BDPME.

JO du 01-03-2006, p. 3094, texte n° 15

La prise de participation financière réalisée par la société OSEO BDMPE de 5 % du capital de la SEM régionale des Pays de la Loire, pour un montant de 50 000 EUR (cinquante mille euros), est approuvée.

Arrêté du 20 février 2006 approuvant une prise de participation financière réalisée par OSEO Batiroc.

JO du 01-03-2006, p. 3094, texte n° 16

La prise de participation financière réalisée par la société OSEO Batiroc de 9 % du capital de la SCR Bretagne Jeunes Entreprises, pour un montant de 70 200 EUR (soixante-dix mille deux cents euros), est approuvée.

Arrêté du 20 février 2006 portant désignation des commissaires aux comptes d'OSEO.

JO du 01-03-2006, p. 3098, texte n° 41

Sont désignés comme commissaires aux comptes titulaires auprès d'OSEO les cabinets Mazars et Guérard et Ernst & Young. Sont désignés comme commissaires aux comptes suppléants auprès d'OSEO : M. Franck Boyer (pour Mazars et Guérard) et M. Bertrand Bluzat (pour Ernst & Young). Les commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices, le premier exercice étant celui de 2005. Leurs fonctions prennent fin après l'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Ministère de la fonction publique

Arrêté du 9 février 2006 portant nomination du directeur du centre des études européennes de Strasbourg.

JO du 10-02-2006, p. 2143, texte n° 77

M. François-Gilles Le Theule, administrateur civil, est nommé directeur du centre des études européennes de Strasbourg de l'Ecole nationale d'administration.

Avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 2006 (fonction publique de l'Etat, armées, ville de Paris et Communautés européennes).

JO du 09-02-2006, texte n° 103

Ministère de la santé et des solidarités

Décret n° 2006-121 du 6 février 2006 relatif à la recherche sur l'embryon et sur les cellules embryonnaires et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

JO du 07-02-2006, p. 1974, texte n° 34

Ministère des affaires étrangères

Décret n° 2006-114 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien des paysages (protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ») fait à Chambéry le 20 décembre 1994.

JO du 07-02-2006, p. 1955, texte n° 3

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005. Voir notamment chapitre III : Recherche, formation et information.

Décret n° 2006-115 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement durable (protocole « Aménagement du territoire et développement durable »), fait à Chambéry le 20 décembre 1994.

JO du 07-02-2006, p. 1960, texte n° 4

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005.
Voir notamment chapitre III : Recherche, formation et information.

Décret n° 2006-116 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine des « Forêts de montagne » (protocole « Forêts de montagne »), fait à Brdo le 27 février 1996.

JO du 07-02-2006, p. 1963, texte n° 5

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005.
Voir notamment chapitre III : Recherche, formation et information.

Décret n° 2006-123 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de l'énergie (protocole « Energie »), fait à Bled le 16 octobre 1998.

JO du 08-02-2006, p. 2017, texte n° 4

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005.
Voir notamment chapitre III : Recherche, formation et information.

Décret n° 2006-124 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine du tourisme (protocole « Tourisme »), fait à Bled le 16 octobre 1998.

JO du 08-02-2006, p. 2021, texte n° 5

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005.
Voir notamment chapitre III : Recherche, formation et information.

Décret n° 2006-125 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de la protection des sols (protocole « Protection des sols »), fait à Bled le 16 octobre 1998.

JO du 08-02-2006, p. 2024, texte n° 6

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005.
Voir notamment chapitre III : Recherche, formation et information.

Décret n° 2006-126 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine des transports (protocole « Transports »), signé à Lucerne le 31 octobre 2000.

JO du 08-02-2006, p. 2028, texte n° 7

Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005.
Voir notamment chapitre III : Coordination, recherche, formation et information.

Ministère de la culture et de la communication

Décret n° 2006-222 du 24 février 2006 relatif au statut de la Cité des sciences et de l'industrie.

JO du 25-02-2006, p. 2976, texte n° 33

Arrêté du 24 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 17 septembre 2003 attribuant l'appellation « musée de France » en application des dispositions de l'article 18-II de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002.

JO du 08-02-2006, p. 2039, texte n° 31

Le « Muséum d'histoire naturelle » d'Angers devient « Muséum des sciences naturelles ».

Arrêté du 20 février 2006 portant nomination de rapporteurs auprès du comité de pilotage en vue de la création d'une bibliothèque numérique européenne.

JO du 02-03-2006, p. 3195, texte n° 67

Sont nommés rapporteurs auprès du comité de pilotage en vue de la création d'une bibliothèque numérique européenne : M. Alexandre Moatti, ingénieur en chef des mines, rapporteur et secrétaire général ; Mme Valérie Tesnière, conservatrice générale des bibliothèques à la BNF, rapporteure et secrétaire générale adjointe ; M. Jean-Manuel Bourgois, président-directeur général des éditions Magnard-Vuibert et président de la commission nouvelles technologies au Syndicat national de l'édition, rapporteur.

Arrêté du 22 février 2006 portant nomination au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France.

JO du 04-03-2006, p. 3335, texte n° 95

Mme Cécile Dubarry, ingénieure des télécommunications, est nommée membre du conseil d'administration de la BNF, en remplacement de M. Simon Barry, appelé à d'autres fonctions.

Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'un trésor national dans le cadre de l'article 238 bis O A du code général des impôts.

JO du 11-02-2006, p. 2213, texte n° 113

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des sciences humaines.

JO du 04-03-2006, p. 3343, texte n° 113

paritarisme, n.m. Domaine : Sciences humaines/Sciences sociales. Définition : Action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Equivalent étranger : gender mainstreaming.

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Décision du 5 janvier 2006 portant homologation d'une méthodologie de référence pour les traitements de données personnelles opérés dans le cadre des recherches biomédicales (méthodologie de référence MR-001).

JO du 19-02-2006, texte n° 17

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'université de Bordeaux 1, années 2003-2006.

CON060010SPAR du 06-02-2006

Partenaires : CNRS/Université de Bordeaux 1

UMR n° 5127 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

A compter du 1^{er} janvier 2006, Monsieur Eric FREYSZ, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Jean-Marie TURLET.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Rennes 1, années 2004-2007.

CON060011SPAR du 27-01-2006

Partenaires : CNRS/Université de Rennes 1

UMR n° 6627 - Physique des atomes, lasers, molécules et surfaces

A compter du 1^{er} janvier 2006, Monsieur Ian SIMS, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6627 - Physique des atomes, lasers, molécules et surfaces, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des

crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Paris 8, années 2005-2008.

CON060013SPAR du 12-02-2006

Partenaires : CNRS/Université de Paris 8

UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique

A compter du 1^{er} janvier 2006, Mme Brenda LACA, professeure des universités, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Notes personnelles

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902

31319 Labège Cedex

Tél. : 05 62 24 25 00

Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Hervé MATHIEU

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} Nicole ABRIAL

M. Bernard ADANS

M^{me} Françoise BARRIÈRE

M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN

M^{me} Pascale BUKHARI

M^{me} Kéty CHESSELET

M^{me} Catherine DELPECH

M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL

M^{me} Valérie SACCO

M^{me} Françoise SEVIN

M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M^{lle} Stéphanie DELAGUETTE

M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

CONTACT PAR MÊL :

buloff@dsi.cnrs.fr

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

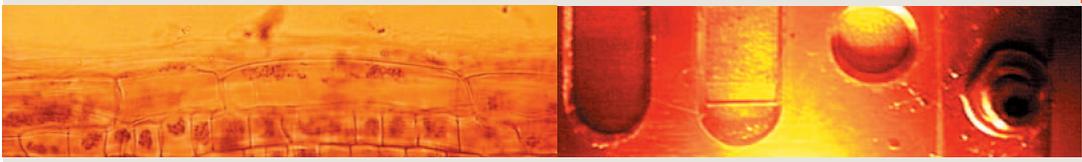
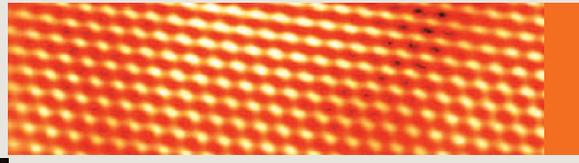
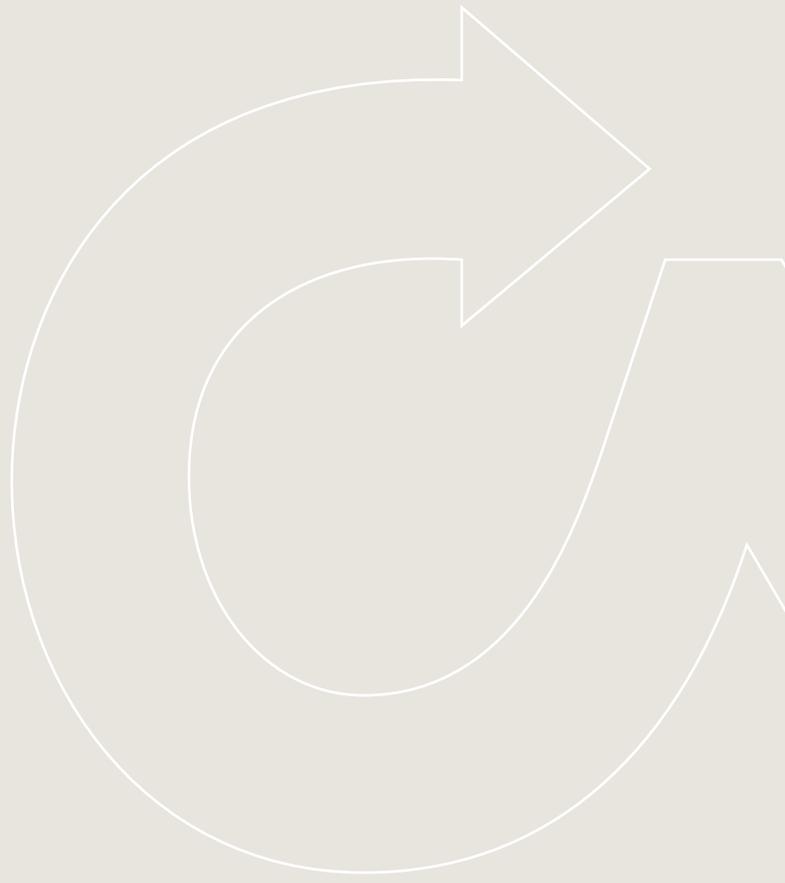
AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

doginfo@services.cnrs.fr

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 64634 - 4-2006



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90